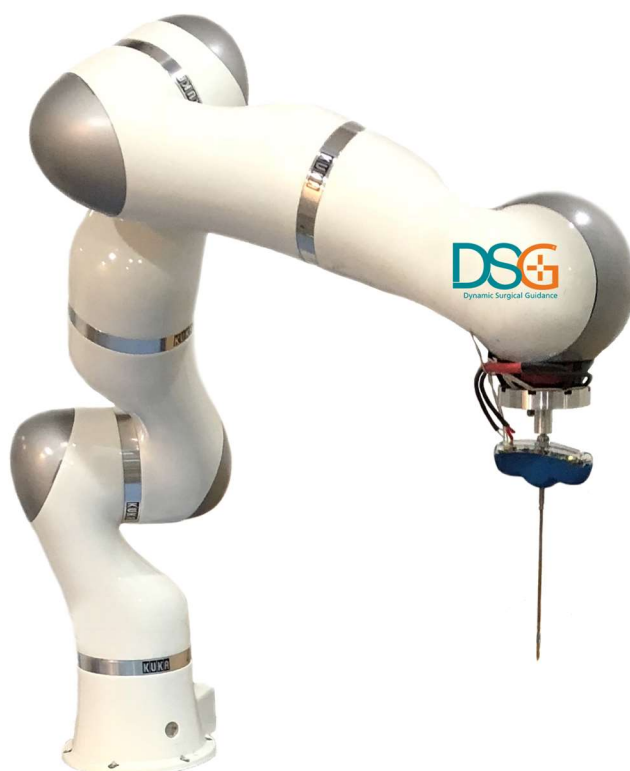


SpineGuard®



RAPPORT FINANCIER AU 31 DECEMBRE 2020



Sommaire du rapport financier annuel

I.	Attestation de responsabilité du rapport financier annuel	3
II.	Rapport de gestion du Conseil d'administration sur les comptes consolidés et les comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.....	4
III.	Rapport sur le gouvernement d'entreprise	28
IV.	Communiqué relatif aux honoraires des contrôleurs légaux des comptes	36
V.	Comptes consolidés établis en normes IFRS pour l'exercice clos au 31 décembre 2020	37
VI.	Comptes sociaux de la société SPINEGUARD SA pour l'exercice clos au 31 décembre 2020	94
VII.	Rapports du commissaire aux comptes sur les comptes statutaires et consolidés	112

I. Attestation de responsabilité du rapport financier annuel

Responsable du rapport financier annuel

Monsieur Pierre JEROME, Président Directeur Général de la société SpineGuard.

Attestation de la personne responsable

(Art. 222-3 - 4° du Règlement Général de l'AMF)

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables, et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et du Groupe, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et du Groupe ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe est confronté. »

Monsieur Pierre JEROME, Président Directeur Général de la société SpineGuard.

II. Rapport de gestion du Conseil d'administration sur les comptes consolidés et les comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

Chers Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de gestion établi par votre Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 du Code de commerce.

Votre Conseil d'administration vous a réunis en Assemblée Générale afin de vous informer de la marche des affaires de notre Société au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2020, de vous présenter les comptes et résultats et de les soumettre à votre approbation.

Les rapports de votre Commissaire aux comptes, celui de votre Conseil d'administration, l'inventaire et les comptes de l'exercice et plus généralement l'ensemble des documents et renseignements énumérés par les articles L. 225-115 et R. 225-83 du Code de commerce ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Le Conseil d'administration, lors de sa séance du 8 avril 2021 a procédé à l'examen des comptes consolidés et des comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 et a arrêté lesdits comptes. Les comptes consolidés ont été établis selon le référentiel IFRS.

2.1 SITUATION DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

2.1.1 Compte rendu de l'activité et événements importants du Groupe au cours de l'exercice 2020

Fondée en 2009 par Pierre Jérôme et Stéphane Bette, basée à Paris et à Boulder aux États-Unis, SpineGuard est une entreprise innovante qui déploie sa technologie digitale DSG® de guidage chirurgical en temps réel sans rayons X pour sécuriser et simplifier le placement d'implants osseux. La société conçoit, développe et commercialise à travers le monde des dispositifs médicaux innovants utilisés dans le cadre de plus de 80.000 chirurgies à ce jour. De nombreuses études scientifiques dont 16 publiées dans des revues médicales de référence, ont établi la fiabilité et la précision de la technologie DSG® et ses nombreux avantages pour les patients, les chirurgiens, le personnel hospitalier et les systèmes de santé. Forte de ces fondamentaux et de partenariats stratégiques, SpineGuard étend les applications de sa technologie DSG® à des innovations telles que la vis pédiculaire « intelligente », la robotique chirurgicale et l'implantologie dentaire. DSG® a été inventée par Maurice Bourlion, le Dr Ciaran Bolger et Alain Vanquaethem, la société est labellisée « entreprise innovante » par Bpifrance depuis 2009.

Voici les faits marquants qui ont fait l'objet, pour la plupart, de communiqués de presse en 2020 :

14 février 2020	Ouverture d'une procédure volontaire de sauvegarde en France (article L 620-1 du code de commerce) ainsi qu'aux États-Unis (Chapter 11) et adaptation de la gouvernance de la société : Pierre Jérôme, cofondateur et Président du Conseil d'administration, est nommé Directeur Général par le Conseil d'administration et Stéphane Bette, cofondateur et anciennement Directeur Général, conserve ses fonctions exécutives et assure désormais la fonction de Directeur Général Délégué. Cette double nomination s'inscrit dans la volonté du Conseil d'administration de concentrer les efforts de SpineGuard sur le déploiement de l'innovation et la mise en place de partenariats stratégiques avec les industriels du secteur tout en continuant d'améliorer la situation financière de l'entreprise.
2 avril 2020	Obtention du marquage CE de la plateforme DSG Connect.
27 avril 2020	Obtention de trois nouveaux brevets aux Etats-Unis, à Singapour et en Russie. Multi-électrodes aux Etats-Unis, « Temps Réel » en Russie et à Singapour.
4 juin 2020	Dépôt auprès de la FDA (Food and Drug Administration) d'un dossier réglementaire «510K » visant à obtenir l'autorisation de commercialiser sa plateforme DSG Connect aux Etats-Unis.
26 juin 2020	Mise en place d'une ligne de financement flexible et sécurisée par Bons de Souscription d'Actions Remboursables (BSAR) avec la société Nice & Green à hauteur de 2,4 M€ sur 12 mois.
29 juin 2020	Premières chirurgies mondiales avec la nouvelle plateforme DSG Connect, en France au CHU de Lille par le Professeur Assaker.
10 juillet 2020	Obtention de deux nouveaux brevets au Japon et en Chine. Les brevets couvrent la mise en œuvre d'une technologie par ultrasons de façon originale afin de déterminer depuis la surface de l'os, sans recourir aux rayons X, la position du point d'entrée ainsi que la trajectoire optimale d'un instrument de perçage osseux.
20 octobre 2020	Obtention d'un nouveau brevet en Chine, après l'obtention en Russie et à Singapour annoncée en avril dernier. Ce brevet présente certaines caractéristiques de la technologie DSG permettant l'optimisation de sa mise en œuvre en temps réel.
18 novembre 2020	Point, suite à l'audience d'évaluation de la période d'observation du 21 octobre 2020 au Tribunal de Commerce de Créteil, sur sa procédure volontaire de sauvegarde (article L 620-1 du code de Commerce) en France et de « Chapter 11 » aux Etats-Unis à l'égard de sa filiale américaine, initiées les 12 et 13 février 2020.
14 décembre 2020	Première chirurgie réalisée à l'hôpital Trousseau de Paris avec le nouveau système DSG Connect dans le cadre de la collaboration entre SpineGuard et l'ISIR (Institut des Systèmes Intelligents et de Robotique) de Sorbonne Université.

Sur le plan financier, le chiffre d'affaires annuel de 4 852 K€, est en baisse de 29% à taux de change réel et de 28% à taux de change constant par rapport à 2019. Cette baisse est principalement due au report de très nombreuses chirurgies en raison de la pandémie de COVID-19. Les Etats-Unis représentent 61% des 3 167 dispositifs équipés de la technologie DSG® vendus au 31 décembre 2020 et 80,0% du chiffre d'affaires.

La marge brute en pourcentage baisse de 1,3 points à 83,2% contre 84,5% principalement sous l'effet d'ajustements dans les prix de revient industriels liés à la baisse du volume et à des ajustements du processus de fabrication. Les prix des ventes aux Etats-Unis sont restés stables et ont augmenté dans le reste du monde en raison d'un mix pays sensiblement différent par rapport à 2019.

Les charges opérationnelles courantes ont diminué de 17,8% ou 1 082 K€ et traduisent l'effet en année pleine du plan de réorganisation entamé en juin 2019 ; de l'impact de la Covid-19 ainsi que, plus généralement, la bonne maîtrise globale dans la durée des dépenses opérationnelles.

Les charges opérationnelles courantes hors impact IFRS 2 diminuent de 21,9% ou 1 322 K€.

Les charges non courantes liées aux procédures de sauvegarde en France et de Chapter 11 aux Etats-Unis s'élèvent à 875 K€ au 31 décembre 2020 contre 120 K€ liées au plan de réorganisation au 31 décembre 2019.

Le résultat opérationnel courant s'établit à -961 K€, contre -311 K€ soit une baisse de 650 K€ par rapport à l'exercice 2019.

Le résultat financier à -844 K€ reflète les intérêts des dettes avec Norgine, Harbert European Growth et Bpi France, des pertes de changes nettes pour 108 K€ ainsi que la variation du dérivé passif, sans incidence sur la trésorerie pour 35 K€.

Le résultat net de -2 716 K€ contre -686 K€ est le reflet des éléments précédents.

Le besoin en fonds de roulement d'exploitation au 31 décembre 2020 ressort à -176 K€ contre + 512 K€ au 31 décembre 2019.

La trésorerie au 31 décembre 2020 ressort à 1 222 K€ contre 1 399 K€ au 31 décembre 2019. Cette variation de la trésorerie s'explique essentiellement par :

- La capacité d'autofinancement qui se réduit à -1 284 K€ en 2020 contre -50 K€ en 2019 et la trésorerie consommée par l'exploitation s'élève à -647 K€ en 2020 contre une génération de trésorerie de +224 K€ en 2019, soit 871 K€ de baisse ;
- La variation du besoin en fonds de roulement s'améliore de 637 K€ sur 2020 contre une amélioration de 275 K€ en 2019.
- Le remboursement partiel du capital sur les emprunts obligataires souscrits auprès des sociétés Norgine Venture et Harbert European Growth à hauteur de 180 K€ ;
- Le paiement des intérêts des emprunts obligataires souscrits auprès des sociétés Norgine Venture, Harbert European Growth et BpiFrance à hauteur de 215 K€ ;
- L'absence de remboursement du capital sur l'emprunt Bpifrance et le paiement des intérêts à Bpifrance à hauteur de 12 K€ ;
- Et les apports en fonds propres consécutifs :
 - aux 3 tirages effectués sur la ligne de financement en fonds propres (OCAPI) pour un montant total brut de 600 K€.
 - aux 3 tirages effectués sur la ligne de financement en fonds propres (BSAR) pour un montant total brut de 600 K€.

La Société bénéficie de trois avances au titre de contrats COFACE. Sur l'exercice, nous pouvons noter les éléments suivants :

- Russie :** Remboursement au titre de la cinquième année d'amortissement de l'avance, d'une somme de 1 K€ (note 11.1.1 des comptes consolidés).
- Japon :** Remboursement au titre de la cinquième année d'amortissement de l'avance, d'une somme de 1 K€ (note 11.1.2 des comptes consolidés).
- Chine :** Remboursement au titre de la seconde année d'amortissement de l'avance, d'une somme de 5 K€ (note 11.1.3 des comptes consolidés).

2.1.2 Ventes & Marketing

L'équipe commerciale et marketing est composée d'1 personne aux Etats-Unis et 2 personnes pour le reste du monde basées à Paris. Celle-ci anime un ensemble de 91 agences aux Etats-Unis, environ 40 distributeurs dans le reste du monde et une agence commerciale de 5 personnes en France.

Activité : Fortement impacté par l'épidémie de COVID-19 depuis mi-mars, le chiffre d'affaires s'établit à 4 852 K€, en baisse de 29 % par rapport à la même période en 2019 (-28% à taux de change constant). 3 167 unités ont été vendues aux Etats-Unis soit 61% du volume au 31 décembre 2020. La répartition et l'évolution par zone géographique en unités vendues en 2020 comparées à la même période de 2019 s'établissent comme suit :

Dans le reste du monde, la Société a concentré ses actions de formation et de marketing en soutien des distributeurs majeurs avec une approche centrée sur la rentabilité par zone / pays :

- En Europe, le chiffre d'affaires a cru de 10% par rapport à 2019. La France, l'Allemagne et la Grèce expliquent principalement ce résultat positif en dépit de la pandémie, les autres marchés sont hétérogènes.
- La zone Asie-Pacifique a été très fortement impactée par la crise sanitaire. Aucune activité n'a eu lieu en Chine et très faible activité au Japon. Seul Singapour a enregistré une activité significative en début d'année, néanmoins en retrait par rapport à 2019.
- L'Amérique Latine avait bien démarré l'année 2020 notamment au Mexique. Le second et le troisième trimestre ont été quasiment à l'arrêt. Le quatrième trimestre a connu un redressement qui permet de terminer l'exercice avec un retrait de seulement 5% par rapport à 2019.
- Au Moyen-Orient, l'activité est également en net retrait sur l'exercice, à l'exception notable du Koweït. L'appel d'offre remporté en Arabie Saoudite ne s'est pas matérialisé en commande sur le second semestre.
- Le partenariat avec la société ConfiDent ABC (Groupe Adin) dans le cadre de l'accord de licence mondiale exclusive de la technologie DSG pour l'implantologie dentaire se poursuit positivement. L'exercice a fait l'objet de facturation de royalties. Les deux sociétés ont mené les développements au maximum des possibilités, mais l'environnement lié à la COVID-19, n'a pas permis d'avancer au rythme souhaité.

2.1.3 Recherche et développement

La Société a poursuivi ses recherches et ses investissements sur les axes stratégiques définis en concertation avec le Conseil Scientifique (SAB) pour le développement des nouveaux produits et études cliniques.

Application robotique

L'idée est de développer un savoir-faire et une propriété intellectuelle qui puisse être licenciée à un ou plusieurs acteurs industriels de la chirurgie orthopédique robotisée, leur permettant de se différencier sur le marché en augmentant les performances de leur plateforme. Pour cela, SpineGuard entend démontrer et protéger la façon dont la technologie DSG peut être mise en œuvre pour améliorer la sécurité et l'autonomie des robots de chirurgie orthopédique. En particulier, développer une capacité de détection automatique des brèches osseuses lors du perçage de l'avant-trou ou l'insertion de la vis dans le pédicule pour déclencher un arrêt automatique en cas de brèche avant que des dommages aux tissus environnants ne soient causés. Cette détection se basera sur des algorithmes d'intelligence artificielle.

Fort des résultats positifs de faisabilité fruits du travail collaboratif avec l'ISIR, SpineGuard a mis en place fin 2018 un contrat de collaboration de thèse CIFRE avec l'ISIR de Sorbonne Université, embauchant un ingénieur doctorant. En 2020, le travail a progressé solidement avec :

- finalisation d'une nouvelle plateforme de matériel expérimental comprenant un bras robotisé de grade médical, un ensemble de perçage programmable, ainsi que divers équipements.
- programmation des asservissements généraux du robot ;
- conversion des informations DSG en fonction de la profondeur de pénétration dans l'os ;
- programmation des asservissements par DSG, de 2ème génération ;
- mise au point et validation d'un protocole expérimental sur modèle d'os animal plus simple que le protocole sur animal vivant ;
- 2 cycles expérimentaux quantifiés, avec les 2 générations d'algorithmes ;
- post-traitement des données expérimentales ;
- les bases d'un algorithme de 3ème génération ;
- préparation des bases d'un nouveau brevet ;
- démarrage de la collecte de mesures DSG de chirurgies à l'hôpital Trousseau à Paris, en corrélation avec des images, permettant d'envisager une démarche d'intelligence artificielle pour nourrir l'algorithme de 3ème génération.

Par ailleurs, la société a également posé les bases en 2020 du développement d'une perceuse intelligente universelle pour la chirurgie orthopédique, possédant une technologie d'asservissement par DSG issue du travail sur la plateforme robotique comme expliqué ci-dessus.

Visualisation du signal DSG (DSG-Connect)

Pour rappel, en 2019 SpineGuard a achevé la conception d'une nouvelle génération de produits PediGuard « DSG Connect » qui comportent i) une carte électronique modifiée avec une technologie de transmission de données de type « Bluetooth », et ii) un logiciel de visualisation couplé avec une tablette dédiée. Ces nouveaux produits doivent permettre a) de faciliter l'adoption par de nouveaux chirurgiens grâce à la visualisation du signal en plus de l'audio, b) d'enregistrer le signal pour des fins notamment médico-légale, c) de fournir, à terme, des données de recherche pour la mesure de la qualité osseuse in-situ et en temps réel sans utilisations de rayons X d) d'alimenter le projet DSG robotique

par l'obtention de données mesurées sur des patients, et d'envisager la commercialisation comme ajout aux plateformes de robots orthopédiques actuellement sur le marché (recherche de partenariat stratégique).

Le marquage CE a été validé fin 2019 et les chirurgies de mise sur le marché contrôlée ont démarré en Europe en 2020, avec des retours plutôt favorables mais aussi des améliorations nécessaires identifiées en ce qui concerne l'Application sur la tablette.

En 2020 la société a déposé et suivi son dossier d'homologation FDA avec un peu de retard en raison de l'épidémie de COVID-19. Des réponses très complètes ont été fournies aux questions approfondies de la FDA reçues en juillet portant sur les risques d'interférence électromagnétiques et la sécurité informatique, des essais complémentaires ont été nécessaires et effectués en octobre et novembre 2020. Un meeting "SIR" (Submission Issue Request – Demande de clarification des questions) a eu lieu avec la FDA par téléconférence le 16 décembre 2020. La Société a finalement obtenu son agrément FDA le 10 février 2021 et prépare donc maintenant son lancement commercial limité aux Etats-Unis. Quelques modifications de produit (application) sont prévues en 2021 être prêt pour le lancement commercial non limité fin 2021.

Mesure de la qualité osseuse

En 2020 SpineGuard a relancé ce projet avec l'addition d'un consultant possédant une compétence spécifique dans le domaine des pathologies osseuses. Le comité scientifique (SAB) de SpineGuard a travaillé sur les applications possibles de la technologie et sur le plan expérimental pour validation du concept.

Brevets

DSG Robotique : Ce brevet protège l'utilisation de la technologie DSG pour piloter un robot chirurgical. En 2020, les demandes de brevet en Europe, Inde Chine et Singapour ont été publiées. Les demandes dans d'autres pays ont été poursuivies.

Brevet Ultrasons « Focus » en Chine et au Japon : décernés en juillet 2020. Ce brevet vise à compléter la technologie DSG par l'utilisation des ultrasons pour la détermination du point d'entrée du perçage, sans utilisation des rayons X.

Brevet « Real time » en Russie, à Singapour et en Chine: décision de décerner en décembre 2019, mars et octobre 2020 respectivement. Ce brevet vise à renforcer dans la durée et géographiquement la protection de la technologie DSG. La procédure se poursuit pour faire valider ce brevet dans de nombreux pays.

Veille de propriété intellectuelle (PI)

En 2020, le processus de veille stratégique a été amélioré pour un meilleur ciblage, une meilleure visibilité par le management et le conseil d'administration et une exploitation plus fluide des résultats. Cette veille systématique repose sur des critères pertinents vis-à-vis de la technologie DSG grâce à l'outil de veille « Patsnap » qui permet à l'équipe R&D de SpineGuard de réaliser de façon autonome une veille ciblée et une cartographie des forces en présence relatives aux technologies de robotique chirurgicale et en particulier de capteurs chirurgicaux. Fin 2020, ce système de veille a démontré son efficacité.

**Améliorations de la
gamme
PediGuard**

Malgré des prix de revient industriel des produits qui ont été sous tension pendant l'exercice 2020 en raison de la baisse des volumes et de l'ajustement des niveaux de stocks, SpineGuard a su optimiser certains procédés pour garder un prix de revient moyen de ses produits conforme à ses objectifs.

2.1.4 Activités cliniques

Les études rétrospectives multicentriques de l'utilisation de la vis intelligente DSG - Zavation aux Etats-Unis qui avaient abouti à trois papiers ont été acceptées pour présentation en podium et en poster aux congrès de l'IMAST et au WORLCOT. Mais en raison de la pandémie ces présentations ont été reportées à 2021. Ces études présentent les avantages cliniques (précision de placement, diminution de l'utilisation d'imagerie rayons X) et clinico-économique (gain de temps opératoire) de la vis « intelligente ». Pour contrer le retard de publication, SpineGuard va les utiliser en 2021 sous forme de "white paper" (rapport clinique en présentation de type marketing).

Par ailleurs, les travaux cliniques en 2020 se sont poursuivis avec de nouvelles études en cours :

- recherche bibliographique liées à la technique de pose de vis vertébrales en voie antérieure, en vue d'une comparaison clinique avec l'utilisation des dispositifs PediGuard pour cette application, et en vue d'un travail pour l'homologation de cette technique en 2021 ;
- collectes de données sur l'utilisation du PediGuard au Japon et aux Pays-Bas ;
- collecte de données sur l'utilisation du PediGuard en scoliose de l'enfant/ de l'adolescent, USA, Dupont-Nemours Hospital, Delaware.

2.1.5 Ressources humaines

L'effectif au 31 décembre 2020 est de 13 personnes contre 14 personnes au 31 décembre 2019.

Aux Etats-Unis, 2 personnes contre 3. On notera également que 2 consultantes viennent compléter l'équipe pour les affaires cliniques et l'administration.

Hors des Etats-Unis, l'effectif est de 11 personnes, stable par rapport au 31 décembre 2019.

2.1.6 Financement et structure du capital

Les fonds propres consolidés de la Société s'élèvent à -9 K€ au 31 décembre 2020 contre 592 K€ au 31 décembre 2019.

En 2020, la Société a procédé aux tirages suivants sur sa ligne d'obligations convertibles à programme d'intéressement (OCAPI) établie avec la société Nice & Green :

- 6 fév. 2020 : Quatorzième tirage de 10 OCA pour un montant brut de 200 K€.
- 6 avril 2020 : Quinzième tirage de 10 OCA pour un montant brut de 200 K€.
- 5 mai 2020 : Seizième et dernier tirage de 10 OCA pour un montant brut de 200 K€.

En 2020, la Société a procédé aux tirages suivants sur sa ligne de bons à souscription d'actions remboursables (BSAR) établie avec la société Nice & Green :

- 1 juillet 2020 : Premier tirage de 10 BSAR pour un montant brut de 200 K€.
- 31 août 2020 : Second tirage de 10 BSAR pour un montant brut de 200 K€.
- 7 déc. 2020 : Troisième tirage de 10 BSAR pour un montant brut de 200 K€.

2.1.7 Divers

Le Conseil d'administration du 30 janvier 2020 a constaté la déchéance de droits à hauteur de 5.700 actions gratuites attribuées le 24 janvier 2019 et constaté leur caducité.

Le Conseil d'administration du 30 janvier 2020 a constaté la déchéance de droits à hauteur de 18.000 actions gratuites attribuées le 30 janvier 2018 et constaté leur caducité.

Le 12 mai 2020, suite à l'expiration de leur période d'exercice, 20.089 bons de souscriptions d'actions dont l'exercice donnait droit à 20.089 actions ordinaires sont devenus caduques.

Le Conseil d'administration du 14 mai 2020, agissant sur délégation de l'assemblée générale du 14 mai 2020, a attribué 1.420.000 actions gratuites au profit de salariés de SpineGuard Inc. et de SpineGuard SA et de mandataires sociaux.

Le Conseil d'administration du 14 mai 2020, agissant sur délégation de l'assemblée générale du 14 mai 2020, a émis 260.000 bons de souscription d'actions ordinaires au prix de 0,02€ par bon, donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire au prix de 0,24€ par action ordinaire, au profit d'administrateurs et partenaires de la Société.

Le Conseil d'administration du 8 juillet 2020 a constaté la déchéance de droits à hauteur de 32.500 actions gratuites attribuées le 15 octobre 2019 et constaté leur caducité.

Le 10 juillet 2020, suite à l'expiration de leur période d'exercice, 14.000 bons de souscriptions d'actions dont l'exercice donnait droit à 20.089 actions ordinaires sont devenus caduques.

2.1.8 Filiales et participations

La Société détient 100% du capital de sa filiale américaine, SpineGuard Inc. qui agit comme le distributeur exclusif pour les Etats-Unis et le Canada des produits DSG.

SpineGuard Inc. a été enregistrée auprès de l'Etat du Delaware le 18 février 2009 et est localisée depuis le 1^{er} juillet 2019 au 1434 Spruce Street, Suite 100 - Boulder Colorado 80302, Etats-Unis.

Au 31 décembre 2020, elle affiche un chiffre d'affaires de 4 438 K\$ et un résultat net positif de 44 K\$.

2.1.9 Résultats des activités

2.1.9.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires réalisé en 2020 s'élève à 4 852 K€ contre 6 829 K€ en 2019, soit une baisse de 29% (-28% à taux de change constant).

Cela représente un total de 5 216 unités DSG® vendues en 2020 contre 7 670 en 2019 avec la répartition suivante par zone d'activité :

Unités vendues	2020	2019	Var. %
Europe	1 488	1 331	+12%
Amérique Latine	288	313	-8%
Asie Pacifique	87	880	-90%
Moyen-Orient, Afrique	186	534	-65%
Etats-Unis	3 167	4 612	-31%
TOTAL	5 216	7 670	-32%

2.1.9.2 Coût des ventes

Le taux de marge brute a diminué de 1,3 points passant de 84,5% à 83,2% au 31 décembre 2020 par rapport au 31 décembre 2019.

2.1.9.3 Frais de ventes, distribution et marketing

Les frais de ventes et de marketing se sont élevés à 2 578 K€ en 2020 vs 3 500 K€ en 2019.

Cette évolution s'analyse en deux temps. Le premier concerne les coûts variables très largement proportionnels au chiffre d'affaires. Ils baissent de -22,7% à 1 665K€ contre 2 154 K€ en 2019. Le second concerne les frais fixes qui baissent de -32,2% avec le fort impact de l'épidémie de Covid 19 qui a mis un frein à de nombreuses activités dès mars 2020.

2.1.9.4 Coûts administratifs

Les frais administratifs se sont élevés à 1 740 K€ vs 1 855 K€ en 2019. La diminution s'explique essentiellement par des frais juridiques moindres.

2.1.9.5 Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement se sont élevés à 865 K€ en 2020 contre 874 K€ en 2019. Ces coûts intègrent la charge d'amortissement des coûts de développement activés, dont le montant net inscrit à l'actif au 31 décembre 2020 s'élève à 281 K€ contre 258 K€ au 31 décembre 2019.

2.1.9.6 Paiements fondés sur des actions

Au cours de l'exercice, le Conseil d'administration a procédé à l'attribution de BSA et d'actions gratuites tel que présenté au paragraphe 2.3.2.2.

La charge résultant de ces attributions et de l'effet des attributions passées (étalement de la charge, réalisation des conditions de performance, départs...) est définie par application du modèle Black-Scholes selon les hypothèses développées à la note 9 des états financiers consolidés. Elle s'élève en 2020 à 274 K€ contre 33 K€ en 2019.

2.1.9.7 Charges et produits financiers

Le résultat financier net est une charge de -844 K€ contre -643 K€ en 2019.

Les charges financières correspondent essentiellement :

- a. à la charge d'intérêts liée à l'emprunt obligataire avec les sociétés Norgine Venture et Harbert European Growth Capital (dont les détails sont donnés aux notes 11.3.1 et 18 des comptes consolidés) ;
- b. à la charge d'intérêts liés à l'emprunt Bpifrance ;
- c. à la variation, sans impact sur la trésorerie, de la juste valeur du dérivé sur l'engagement d'émettre des OCA (cf. note 11.3.2 des comptes consolidés).

Les pertes et gains de change sont liées à l'évolution de la parité Euro Dollar sur l'exercice dont la majeure partie est sans incidence sur la trésorerie.

2.1.9.8 Résultat net de l'exercice

Le résultat net s'établit à -2 716 K€ au 31 décembre 2020 contre -686 K€ au 31 décembre 2019.

2.1.10 Evolution des affaires, des résultats et de la situation financière

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100-1 du Code de commerce, nous vous indiquons que les différents éléments fournis dans le présent rapport constituent notre analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires.

Dans le double contexte de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 et de l'activation volontaire des procédures de sauvegarde en France et de Chapter 11 aux Etats-Unis les 12 et 13 février 2020, la Société a poursuivi ses efforts pour rester au plus près possible de la rentabilité opérationnelle sur l'exercice 2020. Ces efforts sont illustrés, sur l'exercice complet par le niveau du résultat opérationnel courant qui ressort à -961 € contre -311 K€, pour l'exercice 2019 soit une baisse de -650K€ alors que la perte de marge brute s'est élevée à 1.731K€.

Sans surprise, la principale difficulté rencontrée en 2020 est liée à la pandémie de COVID-19 qui a dans un premier temps (mars-mai) conduit à un ralentissement brutal et massifs des chirurgies du dos. Après une reprise très progressive sur juin – septembre quoique sur une activité toujours en retrait par rapport à 2019, le quatrième trimestre a connu un nouveau ralentissement notamment aux Etats-Unis principal marché de la Société.

L'Europe a constitué un point de satisfaction avec une activité en hausse de 10% par rapport à 2019.

L'activité en Chine a été à l'arrêt en 2020. La Société et son distributeur la société XR Medical ont poursuivi leur coopération concernant l'obtention par XR Medical d'un code produit (« charge item ») afin de pouvoir inclure les PediGuard Classic dans les appels d'offres du deuxième marché mondial après les Etats-Unis. Le processus d'enregistrement des autres produits PediGuard (XS, Cannulated) suit son cours.

Le marquage CE du DSG Connect (interface de visualisation et d'enregistrement du signal DSG) a été obtenu en avril. Il va permettre l'évolution de la gamme d'instruments PediGuard avec l'ajout de la capacité de transmission sans fil du signal mesuré et de sa visualisation per-opérateur via une application sur tablette. Ce programme permettra également d'intégrer aisément la technologie DSG aux robots chirurgicaux. Bien que le déploiement en Europe n'ait pu se dérouler comme prévu, la Société a néanmoins réussi à implanter sa technologie dans 2 centres français et est prête à démarrer ses premiers essais en Allemagne dès que la situation sanitaire le permettra. Le dossier avec la FDA américaine (510k) est bien avancé et la Société a bon espoir d'une homologation au premier trimestre 2021. Là encore, la Société a dû faire face à des retards liés à l'épidémie.

De la même manière, les avancées dans le cadre du partenariat très prometteur dans l'implantologie dentaire dans le cadre de l'accord de licence exclusive avec ConfiDent ABC (Groupe Adin) ont été fortement ralenties malgré la volonté des 2 groupes de faire avancer le projet autant que possible durant l'année 2020.

En termes de recherche et développement, la société recherche activement de nouveaux partenariats dans le secteur de la chirurgie du rachis et plus généralement du squelette humain, particulièrement autour des applications en navigation et robotique chirurgicale. Le partenariat triennal conclu avec l'ISIR fin 2018 se poursuit dans d'excellentes conditions. SpineGuard a par ailleurs annoncé sa collaboration au projet FAROS (Functional Accurate RObotic Surgery) financé par l'Union Européenne dans le cadre d'Horizon 2000.

Enfin, la réalité de marché conjuguée au contexte boursier volatil et défavorable aux petites capitalisations a été extrêmement délicate pendant la quasi-totalité de l'année. Cependant, mi-décembre 2020, suite à la communication sur les chirurgies DSG Connect à l'hôpital Trousseau à Paris, le cours de bourse et les volumes échangés ont connu une hausse spectaculaire qui a vu une revalorisation du cours de 0,17€ à 1,30€ au 31/12/2020 et qui à la date du présent rapport a évolué dans une fourchette comprise entre 1,30€ et 3,15€ ; pour se situer à 2,17€ le 7 avril 2021.

Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, la Société a dégagé un flux de trésorerie opérationnel négatif de -647 K€ contre +224 K€ en 2019 en appliquant une stricte discipline sur les engagements de dépenses et en privilégiant l'innovation et les avancées sur les programmes de recherche et de développement autant que possible.

Dans le cadre protecteur des procédures volontaires de sauvegarde en France et de Chapter 11 aux Etats-Unis, avec le concours de l'administrateur judiciaire, la Société a présenté aux créanciers son plan de sauvegarde en France le 25 janvier 2021. Celui-ci comprenait, au titre de la procédure américaine de Chapter 11, un accord avec les créanciers obligataires. Consécutivement, le tribunal de commerce de Créteil, dans sa séance du 10 mars 2021, a validé le plan présenté et confirmé la sortie de la procédure dans sa notification du 24 mars 2021. Aux Etats-Unis, les mêmes démarches sont en cours et les délais judiciaires doivent permettre la sortie de la procédure de Chapter 11 pour fin mai, début juin.

En résumé, SpineGuard demeure engagée sur le chemin de la rentabilité opérationnelle et continue d'innover afin de préparer la croissance future. La technologie DSG demeure unique par sa capacité à différencier les tissus osseux en temps réel sans recourir aux rayons X, ses applications potentielles sont multiples et les dernières avancées technologiques réalisées en robotique chirurgicale sont très prometteuses. Des discussions sont en cours avec d'éventuels futurs partenaires industriels pour matérialiser ce formidable potentiel technologique et clinique.

2.1.11 Risques et incertitudes - Transactions avec les parties liées

Les risques relatifs à la Société précisés dans le chapitre 4 « Facteurs de risques » du document de base de la Société restent d'actualité.

Les relations avec les parties liées, font l'objet de la note 24 des comptes consolidés 2020.

Il n'existe aucun litige en cours ou connu au jour de l'approbation de ce rapport financier.

2.1.12 Evènements importants postérieurs à la clôture et évolution prévisible et perspectives d'avenir

2.1.12.1 Evènements importants postérieurs à la clôture

Janvier 2021 :	Le plan de sauvegarde visant à sortir de la procédure de sauvegarde en France pour la Société SpineGuard S.A a été envoyé aux créanciers. Un accord avec les créanciers obligataires au titre de la procédure de chapter 11 aux Etats-Unis pour la filiale américaine SpineGuard Inc y est inclus.
Février 2021	Annonce de la collaboration au projet européen FAROS (Functional Accurate RObotic Surgery). La contribution de SpineGuard à ce projet ambitieux est de fournir avec DSG®, une technologie clef pour le retour d'information au robot chirurgical orthopédique qui accèdera à un large éventail de capacités de détection pour maîtriser de manière autonome et contrôlée des tâches chirurgicales complexes. Quatre Universités prestigieuses participent à ce projet: l'Université Catholique de Louvain, l'Université de la Sorbonne, le King's College de Londres et l'Université de Zurich. SpineGuard est collaborateur du projet, ainsi que l'hôpital Balgrist de Zurich.
Février 2021	Obtention de l'agrément 510K #201454 de la FDA (Food and Drug Administration) américaine autorisant la commercialisation de <i>DSG Connect</i> aux États-Unis.
Mars 2021	L'audience du Tribunal de Commerce de Créteil du 10 mars 2021 a entériné la sortie de la procédure de sauvegarde en France à compter du 24 mars 2021. Aux Etats-Unis, les mêmes démarches sont en cours et les délais judiciaires doivent permettre la sortie de la procédure de Chapter 11 pour fin mai, début juin.
Avril 2021	Mise en place d'une ligne de financement flexible et sécurisée par Bons de Souscription d'Actions Remboursables (BSAR) et programme d'intéressement avec la société Nice & Green à hauteur de 10 M€ sur 36 mois.

2.1.12.2 Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Dans un environnement qui reste difficilement peu prévisible en raison de la pandémie de COVID-19 qui reste active à la date de diffusion de ce rapport financier,

SpineGuard va se concentrer sur les priorités suivantes en 2021 :

1. Sortie de la procédure de sauvegarde qui est effective comme indiqué ci-dessus,
2. Redynamiser l'activité commerciale avec le lancement de l'interface DSG-Connect,
3. Poursuivre la mise en œuvre de la technologie digitale DSG en robotique chirurgicale à travers le déploiement d'algorithmes d'intelligence artificielle, de nouvelles démonstrations scientifiques et de nouveaux brevets,
4. Intensifier la collaboration avec ConfiDent ABC sur l'application dentaire avec le co-développement d'une nouvelle génération de produits intégrant la technologie DSG,
5. Affirmer notre virage technologique et aboutir à la conclusion d'autres partenariats industriels et stratégiques notamment pour l'application robotique de DSG.

2.2 SITUATION DE LA SOCIÉTÉ SPINEGUARD AU COURS DE L'EXERCICE ECOULÉ

2.2.1 Situation de l'activité de la Société au cours de l'exercice 2020

Les faits marquants pour la Société mère du Groupe ont été présentés à la section précédente ci-dessus.

La Société n'a fait l'objet d'aucune injonction ou sanction pécuniaire pour des pratiques anti-concurrentielles.

2.2.2 Ressources humaines et informations sociales

Les changements dans l'effectif sont présentés à la section 2.1.5.

L'effectif moyen de la Société est de 11 personnes en 2020.

Au 31 décembre 2020, l'effectif de la Société était de 11 employés et stable par rapport au 31 décembre 2019. La totalité de l'effectif est en contrat à durée indéterminée. Il n'y a pas de salarié démissionnaire, en arrêt de travail ou en congé parental d'éducation au 31 décembre 2020.

L'effectif total du Groupe est de 13 personnes au 31 décembre 2020, contre 14 au 31 décembre 2019.

2.2.3 Description des principaux risques et incertitudes, gestion des risques

Nous vous invitons à vous référer aux sections 2.1.10 et 2.1.11 ci-dessus.

2.2.4 Examen des comptes sociaux de l'exercice

Les résultats de l'exercice 2020 comparés à ceux de l'exercice 2019, vous sont résumés dans le tableau ci-dessous :

	2020	2019
<i>En Euros</i>		
Chiffre d'affaires :	2 184 843	2 757 777
Total des produits d'exploitation :	2 400 745	3 169 426
Total des charges d'exploitation :	4 139 287	4 625 796
D'où un résultat d'exploitation de :	(1 738 542)	(1 456 370)
Total des produits financiers :	2 077 579	520 117
Total des charges financières :	(517 080)	(537 974)
D'où un résultat financier de :	1 560 499	(17 857)
Résultat courant avant impôt de :	(178 043)	(1 474 227)
Total des produits exceptionnels :	26 215	28 053
Total des charges exceptionnelles :	(256 738)	(44 950)
D'où un résultat exceptionnel de :	(230 523)	(16 897)
Impôt sur les sociétés :	182 477	174 163
Perte nette comptable :	(226 089)	(1 316 961)

Les capitaux propres au 31 décembre 2020, s'élèvent à 11 095 590 € contre 9 569 085 € au 31 décembre 2019.

2.2.5 Approbation des comptes, affectation du résultat et quitus aux administrateurs

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 (bilan, compte des résultats et annexes) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un chiffre d'affaires de 2 184 843 € et une perte de (226 089) €. Nous vous demandons également de bien vouloir nous donner quitus pour notre gestion au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, nous vous proposons d'affecter le résultat déficitaire, soit (226 089) €, au compte « report à nouveau ».

2.2.6 Dépenses en matière de recherche et développement

Les dépenses en matière de recherche et développement s'élèvent à 608.256 € en 2020 contre 580.545 € pour l'année 2019. Nous vous invitons également à vous référer aux sections 2.1.3, 2.1.4 et 2.1.9.5 ci-dessus.

2.2.7 Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

Conformément aux dispositions de l'article L. 441-14 du Code de commerce, nous vous indiquons, ci-après, les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients et, notamment, les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

	Article D. 441-6 I, 1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441-6 I, -° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	139					33	94					52
Montant total des factures concernées (TTC)	388 999	214 729	2 753	-	-	292 265	939 659	39 959	96 536	22 414	-	158 909
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	16 %	9 %	0 %	-	-	9 %						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)							42 %	2 %	4 %	1 %	-	7 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues	73						9					
Montant total des factures exclues (TTC)	656 018						26 738					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ Délais contractuels : ☒ Délais légaux :						☐ Délais contractuels : ☒ Délais légaux :					

2.2.8 Approbation des dépenses somptuaires

Nous vous informons, conformément à l'article 39-4 et 223 quater du Code Général des Impôts, que les dépenses somptuaires au titre de l'exercice 2020 s'élèvent à 2 530 € contre 2 530 € en 2019.

2.2.9 Information sur les dividendes

Nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois derniers exercices.

2.2.10 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
Capital en fin d'exercice					
Capital social	1 022 605	1 144 577	1 366 805	2 596 501	1 173 650
Nombre d'actions ordinaires	5 113 025	5 722 887	6 834 026	12 982 506	23 473 000
Nombre d'actions à dividende prioritaire	0	0	0	0	0
Nombre maximum d'actions à créer :					
- par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- par droit de souscription					
Opérations et résultat					
Chiffre d'affaires (H.T.)	3 596 986	3 760 544	3 282 093	2 757 777	2 184 843
Résultat av. impôts, participation, dot. aux amortissements, dépréciations et provisions	- 2 664 675	- 2 780 970	- 1 947 093	- 1 192 890	- 64 300
Impôts sur les bénéfices	- 230 292	- 205 823	- 190 950	- 174 163	- 182 477
Participation des salariés	-	-	-	-	-
Résultat après. impôts, participation, dot. aux amortissements, dépréciations et provisions	- 2 857 424	- 3 123 338	- 2 116 194	- 1 316 961	- 226 089
Résultat distribué	-	-	-	-	-
Personnel					
Effectif moyen des salariés	14	14	11	9	11
Montant de la masse salariale	1 085 250	1 300 416	645 655	916 611	831 682
Montant des sommes versées en avantages sociaux	544 499	529 811	382 034	452 167	382 690

2.2.11 Filiales et participations**2.2.11.1 Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège en France et prises de contrôle (au cours de l'exercice)**

Nous vous informons, conformément aux dispositions de l'article L. 233-6 du Code de commerce, que la Société n'a pris aucune participation et n'a pris le contrôle d'aucune société au cours de l'exercice écoulé.

Le montant brut des titres de participation de la filiale américaine est resté stable à 11 414 K€.

2.2.11.2 Aliénations d'actions intervenues pour régulariser les participations croisées

Nous vous informons que la Société n'a pas eu à procéder à des aliénations d'actions en vue de mettre fin aux participations croisées prohibées par les articles L. 233-29 et L. 233-30 du Code de commerce.

2.2.11.3 Cessions de participations

Nous vous informons, conformément aux dispositions de l'article L. 233-6 du Code de commerce, que la Société n'a cédé aucune participation au cours de l'exercice écoulé.

2.2.11.4 Activité des filiales et des sociétés contrôlées

Tel qu'indiqué à la section 2.1.8, nous vous rappelons que la société SpineGuard SA détient 100% du capital de sa filiale américaine, SpineGuard Inc. Cette dernière est le distributeur exclusif pour les Etats-Unis des produits PediGuard. SpineGuard Inc. a été enregistrée auprès de l'Etat du Delaware le 18 février 2009 et est localisée 1434 Spruce Street, Suite 100 - Boulder Colorado 80302, Etats-Unis.

Nous vous invitons à vous référer à la section 2.1.8 ci-dessus.

2.2.11.5 Succursales

Notre Société ne détient aucune succursale.

2.2.11.6 Installations classées

Notre Société ne détient aucune installation entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-102-2 du Code de commerce.

2.2.11.7 Information relative au capital de la Société

Le capital social s'élevait au 31 décembre 2020 à 1 173 650 €, divisé en 23 473 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 €.

2.2.11.8 Prêts de trésorerie interentreprises

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société n'a concédé aucun prêt de trésorerie interentreprises à moins de trois ans à des microentreprises, des PME ou à des entreprises de taille intermédiaires avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant.

2.2.12 Evènements importants postérieurs à la clôture et évolution prévisible et perspectives d'avenir

Nous vous invitons également à vous référer à la section 2.1.12. ci-dessus.

2.3 INFORMATIONS JURIDIQUES

2.3.1 Opérations sur titres effectuées par les dirigeants mandataires sociaux

En application des dispositions des articles 223-22 A et 223-26 du règlement général de l'AMF, nous vous indiquons qu'aucune transaction n'a été réalisée par les dirigeants mandataires sociaux et leurs proches sur les titres de la Société au cours de l'exercice.

2.3.2 Informations portant sur les titres de la Société

2.3.2.1 Actionnariat et autocontrôle

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales de la Société à la date du 31 décembre 2020 :

<u>Actionnaires</u>	Nombre d'actions		Nombre d'actions	
	2020	%	2019	%
Fondateurs, Personnel, administrateurs et Auto-détention	647 444	2,76%	398 772	3,07%
Omnes Capital	312 818	1,33%	312 818	2,41%
Delta Partners	826 176	3,52%	826 176	6,36%
Seventure	393 669	1,68%	393 669	3,03%
Inocap	403 565	1,72%	403 565	3,11%
Float	20 889 328	88,99%	10 647 506	82,01%
Total	23 473 000	100,00%	12 982 506	100,00%

La diminution des titres détenus par les fondateurs, personnels, administrateur et auto-détention s'explique par le départ de la Société de certains salariés actionnaires.

2.3.2.2 Actionnariat des salariés

Participation des salariés au capital social

Conformément à l'article L. 225-102 du Code du commerce, nous vous informons qu'au 31 décembre 2020, les salariés de la Société détenaient une participation dans le capital de la Société dans le cadre d'une gestion collective ou à l'issue d'une attribution gratuite ou à l'occasion d'autres dispositifs qui s'élevait à 0,47%.

Dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucun plan d'épargne entreprise n'a été mis en place au bénéfice des salariés de la Société et de sa filiale.

Opérations réalisées au titre des options d'achat ou de souscriptions d'actions et au titre de l'attribution d'actions gratuites au personnel salarié et aux dirigeants de la Société (article L. 225-197-3 du Code de commerce)

En revanche, il a été octroyé ou souscrit par des salariés ou des dirigeants de la Société des options de souscription d'actions, des actions gratuites ou des BSA dont le tableau ci-dessous résume la situation à la date de clôture de l'exercice :

	31 décembre 2020	31 décembre 2019	Remarque
Options	-	-	Cf. détail en <u>2.3.2.4</u>
Actions gratuites	1.420.000	210.870	Cf. détail en <u>2.3.2.4</u>
BSA	260.000	70.000	Cf. détail en <u>2.3.2.4</u>
TOTAL	1.680.000	280.870	

Acquisition d'actions de la Société en vue de les attribuer aux salariés

Conformément à l'article L. 225-211 alinéa 2 du Code de commerce, nous vous indiquons que la Société n'a pas procédé à l'acquisition d'actions au cours de l'exercice en vue d'une attribution aux salariés, en application de l'article L. 225-208 du Code de commerce.

2.3.2.3 Opérations effectuées par la Société sur ses propres titres

Depuis le 25 avril 2013, la Société a conclu un contrat de liquidité avec un établissement financier.

Depuis novembre 2017, il s'exécute avec la société Tradition Securities and Futures (TSAF) et se poursuit dans les mêmes conditions que précédemment.

En vertu de ce contrat, la Société détenait au 31 décembre 2020, 29 000 de ses propres actions, représentant 0,12% de son capital.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, la Société a procédé aux opérations suivantes sur ses propres titres :

Avec TSAF du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020

- Achat de 93 648 actions au cours moyen de 0,24197 Euros
- Vente de 106 648 actions au cours moyen de 0,30575 Euros

Au titre du contrat de liquidité confié à TSAF et à la date du 31 décembre 2020, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

29 000 actions et 18 812,11 € en espèces.

2.3.2.4 Titres donnant accès au capital social

Le détail des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et en cours de validité au 31 décembre 2020 figure dans les tableaux ci-après. Au total, ces valeurs mobilières donnent droit à souscrire ou à l'émission de 2 773 952 actions nouvelles soit 11,82% du capital existant au 31 décembre 2020 contre 1 267 376 (9,76%) au 31 décembre 2019 dont 1 680 000 contre 280 870 en 2019 ont été allouées ou souscrites et 80 689 contre 195 674 en 2019 sont devenues caduques durant l'exercice 2020.

Tableau synthétique des options de souscription d'actions au 31 décembre 2020.

		Evolution du nombre d'options en circulation				Nombre d'actions pouvant être souscrites	
Date d'attribution	Type	31/12/2019	Attribués	Exercés	Caducs / Annulés		31/12/2020
6 avril 2009	Options	0				0	0
2 juillet 2009	Options	0				0	0
12 mai 2010	Options	0				0	0
12 janvier 2011	Options	4 841				4 841	4 841
12 mai 2011	Options	10 000				10 000	10 000
12 juillet 2011	Options	22 450				22 450	22 450
20 septembre 2011	Options	16 000				16 000	16 000
20 septembre 2011	Options	30 000				30 000	30 000
11 janvier 2012	Options	6 979				6 979	6 979
9 janvier 2013	Options	8 217				8 217	8 217
18 septembre 2013	Options	10 000				10 000	10 000
23 mai 2017	Options	31 376				31 376	31 376
		139 863	0	0	0	139 863	139 863

Tableau synthétique des BSA au 31 décembre 2020.

Des bons de souscriptions d'actions ont été attribués aux fondateurs (BSA-C), des Conseils (BSA-A), des chirurgiens (BSA-B) et des salariés (BSA-D).

		Evolution du nombre de BSA en circulation				Nombre d'actions pouvant être souscrites	
Date d'attribution	Type	31/12/2019	Attribués	Exercés	Caducs / Annulés		31/12/2020
6 avril 2009	BSA - A	-	-	-		-	-
6 avril 2009	BSA - A	-	-	-		-	-
2 juillet 2009	BSA - A	-	-	-		-	-
12 mai 2010	BSA - A	20 089	-	-	20 089	-	-
7 juillet 2010	BSA - B	14 000	-	-	14 000	-	-
17 mars 2011	BSA - B	7 000	-	-		7 000	7 000
17 mars 2011	BSA - A	7 000	-	-		7 000	7 000
12 mai 2011	BSA - C	10 000	-	-		10 000	10 000
12 juillet 2011	BSA - B	2 500	-	-		2 500	2 500
20 septembre 2011	BSA - B	20 671	-	-		20 671	20 671
20 septembre 2011	BSA - A	6 000	-	-		6 000	6 000
20 septembre 2011	BSA - C	16 000	-	-		16 000	16 000
11 janvier 2012	BSA - A	1 000	-	-		1 000	1 000
11 janvier 2012	BSA - B	1 269	-	-		1 269	1 269
15 mars 2012	BSA - A	4 000	-	-		4 000	4 000
9 janvier 2013	BSA - A	30 000	-	-		30 000	30 000
9 janvier 2013	BSA - B	14 000	-	-		14 000	14 000
21 novembre 2013	BSA - A	50 596	-	-		50 596	50 596
21 novembre 2013	BSA - B	50 022	-	-		50 022	50 022
21 novembre 2013	BSA - C	1 148	-	-		1 148	1 148
16 octobre 2014	BSA - B	8 787	-	-		8 787	8 787
22 mars 2016	BSA - A	21 985	-	-		21 985	21 985
9 novembre 2017	BSA - A	17 500	-	-		17 500	17 500
30 janvier 2018	BSA - A	1 777	-	-		1 777	1 777
14 mars 2018	BSA - B	5 000	-	-		5 000	5 000
18 septembre 2018	BSA - A	16 250	-	-		16 250	16 250
15 novembre 2018	BSA - A	50 224	-	-		50 224	50 224
15 novembre 2018	BSA - B	14 000	-	-		14 000	14 000
15 octobre 2019	BSA - A	70 000	-	-		70 000	70 000
14 mai 2020	BSA - A	-	210 000	-	-	210 000	210 000
14 mai 2020	BSA - B	-	50 000	-	-	50 000	50 000
		460 818	260 000	-	34 089	686 729	686 729

		Evolution du nombre de bons en circulation				Nombre d'actions pouvant être souscrites	
Date d'attribution	Type	31/12/2019	Attribués	Exercés	Caducs		31/12/2020
18 décembre 2012	BSA Norgine	60 000	-	-	-	60 000	60 000
28 décembre 2015	BSA IPF Fund	3 000 000	-	-	-	3 000 000	66 876
26 septembre 2018	BSA Harbert	50	-	-	-	50	142 050
26 septembre 2018	BSA Norgine	50	-	-	-	50	142 050
		3 060 100	-	-	-	3 060 100	410 976

Note BSA :

- Pour IPF : Seules 66 876 actions sont exerçables suite au tirage des tranches A et B. La tranche C étant caduque, le solde de BSA donnant droit à 22 292 actions n'est plus exerçable.
- Pour Norgine et Harbert : Les 100 BSA donnent chacun droit à 2 841 actions, soit 284 100 actions.

Tableau synthétique des actions gratuites au 31 décembre 2020.

Date d'attribution	Type	Nombre total d'actions gratuites attribuées dans le cadre du plan	Nombre total d'actions émises par la société au 31/12/2019	Nombre total d'actions gratuites caduques au 31/12/2019	Nombre total d'actions restant à émettre à l'issue de la période d'acquisition
21 novembre 2013	Actions gratuites	59 800	51 924	7 876	-
15 juillet 2014	Actions gratuites	7 000	7 000	-	-
11 mai 2016	Actions gratuites	19 000	19 000	-	-
11 mai 2016	Actions gratuites	6 469	6 469	-	-
23 mai 2017	Actions gratuites	26 500	-	26 500	-
23 mai 2017	Actions gratuites	18 892	18 892	-	-
23 mai 2017	Actions gratuites	7 531	7 531	-	-
23 mai 2017	Actions gratuites	22 290	22 290	-	-
9 novembre 2017	Actions gratuites	20 000	20 000	-	-
30 janvier 2018	Actions gratuites	31 549	31 549	-	-
30 janvier 2018	Actions gratuites	23 000	5 000	18 000	-
15 novembre 2018	Actions gratuites	34 906	34 906	-	-
24 janvier 2019	Actions gratuites	80 870	75 170	5 700	-
15 octobre 2019	Actions gratuites	130 000	-	32 500	97 500
14 mai 2020	Actions gratuites	1 420 000			1 420 000
		1 907 807	299 731	90 576	1 517 500

Date d'attribution	Type	Nombre d'actions restant à émettre à l'issue de la période d'acquisition 31/12/2019	Evolution du nombre d'actions gratuites			Nombre d'actions restant à émettre à l'issue de la période d'acquisition 31/12/2020
			Attribuées au cours de l'exercice	Acquises et émises au cours de la période	Caduques au cours de la période	
30 janvier 2018	Actions gratuites	31 549	-	31 549	-	-
30 janvier 2018	Actions gratuites	19 000	-	5 000	14 000	-
24 janvier 2019	Actions gratuites	75 170	-	75 170	-	-
15 octobre 2019	Actions gratuites	130 000	-	-	32 500	97 500
15 mai 2020	Actions gratuites		1 420 000	-	-	1 420 000
		255 719	1 420 000	111 719	46 500	1 517 500

Tableau synthétique des bons de souscriptions d'actions remboursables au 31 décembre 2020.

Au 31 décembre 2020, les tirages suivants ont été réalisés :

Date d'émission des BSAR	BSAR	Valeur des BSAR
1 ^{er} juillet 2020	1 à 10	200 000,00 €
31 août 2020	11 à 20	200 000,00 €
7 décembre 2020	21 à 30	200 000,00 €
TOTAL EMIS	30	600 000,00 €
solde à émettre	90	1 800 000,00 €

Date d'exercice des BSAR	BSAR	Nombre d'actions émises	Prix d'exercice
17 juillet 2020	1 à 10	1 336 898	0,1496 €
31-août-20	11 à 20	1 279 590	0,1563 €
7-déc.-20	21 à 30	1 344 086	0,1487 €
TOTAL EMIS	30	3 960 574	

2.3.2.5 Suretés et nantissements

Le Conseil d'administration du 28 août 2018, en vue de garantir les engagements souscrits par la Société dans le cadre de l'Emission Obligataire, a autorisé, au profit des sociétés Norgine Venture Capital et Harbert European Growth Capital, l'octroi des sûretés.

Celles-ci ont été mises en place le 26 septembre 2018 et sont constituées comme suit :

- i. un acte de nantissement de droits de propriété industrielle intitulé « Intellectual Property Security Agreement » portant sur certaines marques et brevets américains détenus par la Société avec les sociétés Norgine Venture Fund I SCA SICAR et Harbert European Specialty Lending Company II, sarl (en qualité de Titulaire d'OBSA) et les représentants de la Masse des Titulaires d'OBSA ;

- ii. un acte de nantissement de droits de propriété industrielle intitulé « Contrat de nantissement de droits de propriété industrielle » portant sur certains brevets détenus par la Société avec les sociétés Norgine Venture Fund I SCA SICAR et Harbert European Specialty Lending Company II, sarl (en qualité de Titulaire d'OBSA) et les représentants de la Masse des Titulaires d'OBSA ;
- iii. une convention de garantie et sûreté US intitulée « Guaranty and Security Agreement », portant sur les actifs présents et futurs de la filiale US de la Société, conclue entre la Société SpineGuard Inc., filiale de la Société, avec les sociétés Norgine Venture Fund I SCA SICAR et Harbert European Specialty Lending Company II, sarl (en qualité de Titulaire d'OBSA) et les représentants de la Masse des Titulaires d'OBSA ;
- iv. un acte de nantissement de soldes de comptes bancaires intitulé « Pledge of Bank Accounts Balances Agreement » (contrat de nantissement des soldes de comptes bancaires), portant sur l'ensemble des comptes bancaires français détenus auprès de la banque de la Société avec les sociétés Norgine Venture Fund I SCA SICAR et Harbert European Specialty Lending Company II, sarl (en qualité de Titulaire d'OBSA) et les représentants de la Masse des Titulaires d'OBSA et ;
- v. un acte de nantissement de soldes de comptes bancaires américain intitulé « Deposit Account Control Agreement » (DACA), portant sur l'ensemble des comptes bancaires américains détenus auprès de la banque de la Société avec les sociétés Norgine Venture Fund I SCA SICAR et Harbert European Specialty Lending Company II, sarl (en qualité de Titulaire d'OBSA) et les représentants de la Masse des Titulaires d'OBSA ;

étant précisé que ces sûretés ont toutes été effectivement octroyées le 26 septembre 2018 et seront levées à l'échéance à bonne fin de la dernière émission obligataire.

Votre Conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le Conseil d'administration

III. Rapport sur le gouvernement d'entreprise

3.1 Rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par le Conseil d'administration

Chers Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par votre Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Nous vous demanderons également de vous prononcer sur le renouvellement du mandat des administrateurs ainsi que sur le renouvellement du mandat du commissaire aux comptes titulaire.

Vous prendrez ensuite connaissance du rapport du commissaire aux comptes sur ce rapport.

3.1.1 Conventions réglementées

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a pas été conclu de convention nouvelle donnant lieu à application de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Nous vous précisons également qu'il existe des conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Le Commissaire aux comptes a régulièrement reçu toutes les informations requises pour lui permettre d'établir son rapport spécial, sur lequel vous devrez statuer.

3.1.2 Conventions conclues entre les dirigeants ou actionnaires significatifs de la Société et ses filiales

Conformément à l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'aucune convention n'est intervenue, directement ou indirectement ou par personne interposée, entre, d'une part le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, de la Société et, d'autre part, une autre société contrôlée par la Société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

3.1.3 Administration et contrôle de la Société

3.1.3.1 Composition du Conseil d'administration

Au 31 décembre 2020, le Conseil d'administration de la Société est composé comme suit :

Nom	Mandat	Principales fonctions dans la société	Date de nomination et de dernier renouvellement *	Principales fonctions hors de la société
Stéphane BETTE	Administrateur	Directeur général Délégué	Nomination : CA du 09/11/2017 Ratification : AG du 17/05/2018	Chief executive officer de SpineGuard Inc
Maurice BOURLION	Administrateur		Nomination : AG du 18/11/2009 Renouvellement: AG du 24/05/2012 Renouvellement: AG du 25/06/2015 Renouvellement : AG du 17/05/2018	Administrateur Indépendant
Pierre JEROME	Administrateur jusqu'au 13 mars 2018 Président du Conseil d'administration depuis le 14 mars 2018	Président Directeur général	Nomination : AG du 18/11/2009 Renouvellement: AG du 24/05/2012 Renouvellement: AG du 25/06/2015 Renouvellement : AG du 17/05/2018	Administrateur Indépendant
Alexia PEROUSE	Administratrice		Nomination : CA du 19/11/2015 ratifiée par AG du 11/05/2016 Renouvellement : AG du 17/05/2018	Gérante et Directrice Générale iBionext

* Les Administrateurs sont nommés pour une durée de trois années. Le Président du Conseil d'administration est nommé pour la durée de son mandat d'Administrateur.

Tous les mandats d'administrateur arrivent à expiration à l'issue de la présente Assemblée. Nous vous proposons de les renouveler pour une durée de trois années.

La direction générale de la Société est assumée par le Directeur Général, Pierre Jérôme, qui est également Président du Conseil d'administration et par le Directeur Général Délégué, Stéphane Bette.

3.1.3.2 Liste des autres mandats et fonctions des mandataires sociaux

Conformément à l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous présentons, ci-dessous, les informations relatives aux mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux au cours de l'exercice écoulé dans toutes entités autres que la société SpineGuard.

TABLEAU RECAPITULATIF DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX AU COURS DE L'EXERCICE

Noms	Autres Fonctions
Pierre Jérôme	Administrateur du fonds de dotation Perspectives
Stéphane Bette	Chief Executive Officer SpineGuard Inc.

Noms	Autres Fonctions
Alexia Perouse Administratrice Indépendante	Gérante associée et directrice générale d'iBionext Administratrice de BrainEver SAS Administratrice de Chronolife SAS Administratrice de Tilak Healthcare Présidente et Administratrice de T-Heart SAS (anciennement Tricper SAS)
Maurice Bourlion	N/A

3.1.3.3 Commissaires aux comptes

Titulaire : Grant Thornton, Membre de la compagnie de Versailles.

29 Rue du Pont 92578 Neuilly-Sur Seine-Cedex

Représenté par Olivier Bochet

Date de 1^{ère} nomination : 16 janvier 2009

Date de renouvellement du mandat : 25 juin 2015

Durée du mandat : 6 ans

Date d'expiration du mandat : lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

Suppléant : Institut de Gestion et d'Expertise Comptable (IGEC), Membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris.

3 rue Léon Jost, 75017 Paris

Date de 1^{ère} nomination : 16 janvier 2009

Date de renouvellement du mandat : 25 juin 2015

Durée du mandat : 6 ans

Date d'expiration du mandat : lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

La Société indique qu'il n'y a eu ni démission, ni mise à l'écart du contrôleur légal des comptes durant la période couverte par les informations financières historiques.

Le mandat de Grant Thornton, Commissaire aux comptes titulaire, arrivant à échéance à l'issue de la présente Assemblée, nous vous proposons de renouveler ce mandat.

Le mandat d'Institut de Gestion et d'Expertise Comptable (IGEC), Commissaire aux comptes suppléant, arrivant également à échéance à l'issue de la présente Assemblée, nous vous proposons de prendre acte de la fin de ce mandat et de ne pas pourvoir à son remplacement, comme la loi l'y autorise.

3.1.4 Rémunération et avantages de toute nature des mandataires sociaux

L'information est établie en se référant au code de gouvernement d'entreprise et aux recommandations complémentaires en matière de communication sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées formulées par AFEP-MEDEF.

Rémunération des mandataires sociaux (en euros)	31/12/2020	31/12/2019
Rémunérations brutes fixes versées	262 741	302 233
Avantages en nature	4 369	2 185
Rémunérations en qualité d'administrateurs (anciens jetons de présence)	40 000	55 000
TOTAL hors paiements fondés sur des actions	307 111	359 417
Paiements fondés sur des actions	233 784	40 232
TOTAL	540 895	399 649

3.1.5 Délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale en matière d'augmentations de capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital et l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice écoulé :

	AG ayant consentie la délégation	Durée de validité	Plafond (valeur nominale)	Modalités de détermination du prix d'émission	Mise en œuvre au 31.12.2020
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions, de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital, réservée à une catégorie d'investisseurs avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers (L. 225-138 C.com.)	23 mai 2019 (11 ^{ème} résolution)	18 mois	1 500 000 € (1) (2)	Se référer au (3)	Conseil d'administration du 18 décembre 2019 : augmentation de capital d'un montant nominal de 746.893,40 € par émission de 3.734.467 actions nouvelles de 0,20 € de valeur nominale par exercice d'OCA au profit de Nice & Green. 6 février 2020 - émission de 10 OCA 6 avril 2020 - émission de 10 OCA 5 mai 2020 - émission de 10 OCA Conseil d'administration du 30 janvier 2020 : augmentation de capital d'un montant nominal de 479.941,20 € par émission de 2.399.706 actions nouvelles de 0,20 € de valeur nominale par exercice d'OCA au profit de Nice & Green. Conseil d'administration du 6 mai 2020 : augmentation de capital d'un montant nominal de 538.176,60 € par émission de 2.690.868 actions nouvelles de 0,20 € de valeur nominale par exercice d'OCA au profit de Nice & Green. Note : délégation expirée suite à la mise en place d'une nouvelle délégation

	AG ayant consentie la délégation	Durée de validité	Plafond (valeur nominale)	Modalités de détermination du prix d'émission	Mise en œuvre au 31.12.2020
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital, dans la limite de 20% du capital social par an, par émission d'actions, de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs au sens du paragraphe II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (placement privé) (L. 225-136 C.com.)	23 mai 2019 (12^{ème} résolution)	26 mois	1 500 000 € (1) et dans la limite de 20% du capital social par an	Se référer au (3)	<i>Délégation non encore mise en œuvre</i> Note : délégation expirée suite à la mise en place d'une nouvelle délégation
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription (L. 225-135-1 C.com)	23 mai 2019 (13^{ème} résolution)	26 mois	15% de l'émission initiale (1) (4)	Même prix que l'émission initiale	<i>Délégation non mise en œuvre</i> Note : délégation expirée suite à la mise en place d'une nouvelle délégation
Autorisation au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions (les « Options ») avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes (L. 225-177 C.com)	23 mai 2019 (14^{ème} résolution)	38 mois	40 000 € (5)	Se référer au (6)	<i>Délégation non mise en œuvre</i> Solde au 31 décembre 2019 : zéro Options / Bons / Actions Gratuites Note : délégation expirée suite à la mise en place d'une nouvelle délégation
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre et d'attribuer des bons de souscription d'actions ordinaires (les « Bons ») avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes (L. 225-138 C.com)	23 mai 2019 (15^{ème} résolution)	18 mois	40 000 € (5) (7)	Se référer au (8)	Conseil d'administration du 15 octobre 2019 : attribution de 70.000 BSA Solde au 31 décembre 2019 : zéro Options / Bons / Actions Gratuites Note : délégation expirée suite à la mise en place d'une nouvelle délégation
Autorisation au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions, existantes ou à émettre (les « AGA ») avec	23 mai 2019 (16^{ème} résolution)	38 mois	40 000 € (5) et dans la limite de 10% du capital social par an		Conseil d'administration du 15 octobre 2019 : 130.000 AGA Solde au 31 décembre 2019 : zéro Options / Bons / Actions Gratuites

	AG ayant consentie la délégation	Durée de validité	Plafond (valeur nominale)	Modalités de détermination du prix d'émission	Mise en œuvre au 31.12.2020
suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes (L. 225- 197-1 C.com)					Note : délégation expirée suite à la mise en place d'une nouvelle délégation
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions, de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre au publics	14 mai 2020 (8 ^{ème} résolution)	26 mois	1 500 000 € (1) (9)		Délégation non encore mise en œuvre
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions, de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription (L. 225-129-2 C.com.)	14 mai 2020 (9 ^{ème} résolution)	26 mois	1 500 000 € (1)		Délégation non encore mise en œuvre
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres (L. 225-130 C.com)	14 mai 2020 (10 ^{ème} résolution)	26 mois	1 500 000 € (1)		Délégation non encore mise en œuvre
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions, de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital, réservée à une catégorie d'investisseurs avec suppression du droit préférentiel de souscription au	14 mai 2020 (11 ^{ème} résolution)	18 mois	1 500 000 € (1) (2)	Se référer au (3)	Conseil d'administration du 14 mai 2020 : émission d'un maximum de 120 bons de souscription d'actions remboursables («BSAR »), au prix unitaire de souscription 18.000 € par BSAR et au prix unitaire d'exercice de 2.000 € avec suppression du droit préférentiel de souscription ; l'ensemble des BSAR pouvant donner droit par conversion à un nombre maximum d'actions déterminé dans le contrat d'émission et de souscription Conseil d'administration du 8 juillet 2020 : augmentation de capital

	AG ayant consentie la délégation	Durée de validité	Plafond (valeur nominale)	Modalités de détermination du prix d'émission	Mise en œuvre au 31.12.2020
profit de ces derniers (L. 225-138 C.com.)					d'un montant nominal de 10.000,00 € par émission de 200.000 actions nouvelles de 0,05 € de valeur nominale au profit de de M. Maurice Bourlion. Conseil d'administration du 15 septembre 2020 : augmentation de capital d'un montant nominal de 80.213,90 € par émission de 1.604.278 actions nouvelles de 0,05€ de valeur nominale par exercice d'OCA au profit de Nice & Green Conseil d'administration du 15 septembre 2020 : augmentation de capital d'un montant nominal de 66.844,90 € par émission de 1.336.898 actions nouvelles de 0,05€ de valeur nominale par exercice de BSAR au profit de Nice & Green. Conseil d'administration du 21 décembre 2020 : augmentation de capital d'un montant nominal de 131.228,95 € par émission de 2.624.579 actions nouvelles de 0,05€ de valeur nominale par exercice de BSAR au profit de Nice & Green.
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital, dans la limite de 20% du capital social par an, par émission d'actions, de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs au sens du paragraphe II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (placement privé) (L. 225-136 C.com.)	14 mai 2020 (12 ^{ème} résolution)	26 mois	1 500 000 € (1) et dans la limite de 20% du capital social par an	Se référer au (3)	Délégation non encore mise en œuvre
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas	14 mai 2020 (13 ^{ème} résolution)	26 mois	15% de l'émission initiale (1) (4)	Même prix que l'émission initiale	Délégation non encore mise en œuvre

	AG ayant consentie la délégation	Durée de validité	Plafond (valeur nominale)	Modalités de détermination du prix d'émission	Mise en œuvre au 31.12.2020
d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription (L. 225-135-1 C.com)					
Autorisation au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions (les « Options ») avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes (L. 225-177 C.com)	14 mai 2020 (14^{ème} résolution)	38 mois	10% du capital social au jour où le conseil d'administration décide la mise en œuvre (10)	Se référer au (6)	Solde au 31 décembre 2020 : 90.724 Options / Bons / Actions Gratuites
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre et d'attribuer des bons de souscription d'actions ordinaires (les « Bons ») avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes (L. 225-138 C.com)	14 mai 2020 (15^{ème} résolution)	18 mois	10% du capital social au jour où le conseil d'administration décide la mise en œuvre (10) (7)	Se référer au (8)	Conseil d'administration du 14 mai 2020 : attribution de 260.000 BSA Solde au 31 décembre 2020 : 90.724 Options / Bons / Actions Gratuites
Autorisation au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions, existantes ou à émettre (les « AGA ») avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes (L. 225-197-1 C.com)	14 mai 2020 (16^{ème} résolution)	38 mois	10% du capital social au jour où le conseil d'administration décide la mise en œuvre (10)		Conseil d'administration du 14 mai 2020 : 1.420.000 AGA Solde au 31 décembre 2020 : 90.724 Options / Bons / Actions Gratuites
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une réduction du capital social motivée par des pertes par voie de diminution de la valeur nominale des actions	14 mai 2020 (18^{ème} résolution)	12 mois	--	--	Conseil d'administration du 14 mai 2020 : réduction du capital mise en œuvre par diminution du nominal de chacune des 17.707.405 actions existantes de 0,20€ à 0,05€

- (1) Ces montants ne sont pas cumulatifs. Le plafond cumulé maximum autorisé par l'assemblée générale des augmentations de capital en valeur nominale est fixé à 1 500 000 €. Le montant nominal global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances (telles que notamment des bons de souscription d'obligations convertibles ou remboursables en actions) sur la Société donnant accès au capital de la Société ne pourra pour sa part excéder 15 000 000 €.
- (2) Le droit préférentiel de souscription des actionnaires a été supprimé au profit de personnes physiques ou morales ou d'OPCVM (ou autres véhicules d'investissement, dotés ou non de la personnalité juridique), français ou étrangers (i) investissant de manière habituelle dans des valeurs de croissance dites « small caps » cotées sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation (type Euronext Growth), en France ou à l'étranger, ou dans des « PME communautaires » au sens de l'annexe

- I au Règlement (CE) n° 651/2014 de la Commission Européenne du 17 juin 2014 et/ou salariés, administrateurs et/ou consultants de la Société, (ii) pour un montant de souscription unitaire supérieur à 20.000 € (prime d'émission comprise) pour les personnes morales, les OPCVM et autres véhicules d'investissement, et supérieur à 2.500 € (prime d'émission comprise) pour les personnes physiques.
- (3) Le prix d'émission des valeurs mobilières susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation devra être fixé dans une fourchette comprise entre 70% et 300% de la moyenne pondérée des cours des vingt (20) dernières séances de bourse précédant le jour de la fixation du prix d'émission, étant précisé que le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société lors de cette émission, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, comprise dans la fourchette indiquée ci-dessus de 70% et 300%.
 - (4) 15% ou toute autre fraction qui aurait été déterminée par décret.
 - (5) Ces montants ne sont pas cumulatifs. Le plafond cumulé maximum autorisé par l'assemblée générale des augmentations de capital en valeur nominale est fixé à 40 000 €, par émission d'un maximum de 200 000 titres.
 - (6) Le prix d'achat ou de souscription des actions sera égal au prix déterminé par le Conseil d'administration, conformément aux méthodes objectives retenues en matière d'évaluation d'actions en tenant compte, selon une pondération appropriée à chaque cas, de la situation nette comptable, de la rentabilité et des perspectives d'activité de la Société, sur une base consolidée, et à défaut, en divisant par le nombre de titres existants le montant de l'actif net réévalué, calculé d'après le bilan le plus récent, et en tout état de cause, au moins égal à 95% pour cent de la moyenne des prix de vente d'une action de la Société à la clôture du marché Euronext Growth à Paris au cours des 20 jours de bourse précédant la veille de la date du Conseil d'administration décidant de l'attribution de ladite Option (arrondi au centime d'euro supérieur en tant que de besoin).
 - (7) Le droit préférentiel de souscription des actionnaires a été supprimé au profit (i) des personnes physiques ou morales, partenaires industriels ou commerciaux ou consultants, (ii) des actionnaires, dirigeants ou salariés de ces personnes dans le cas des personnes morales, et/ou (iii) des dirigeants, mandataires sociaux, ou salariés de la Société ou de ses filiales.
 - (8) Aussi longtemps que les actions de la Société seront admises aux négociations sur le marché Euronext Growth à Paris ou sur un quelconque marché réglementé ou bourse de valeurs, le prix d'exercice sera au moins égal à 95% pour cent de la moyenne des prix de vente d'une action de la Société à la clôture du marché Euronext Growth à Paris au cours des 20 jours de bourse précédant la veille de la date du Conseil d'administration décidant de l'attribution dudit Bon (arrondi au centime d'euro supérieur en tant que de besoin).
 - (9) Le Conseil d'administration pourra décider, le cas échéant, d'augmenter le nombre d'actions nouvelles d'un montant maximal supplémentaire de 15% du nombre d'actions initialement fixé dans le cadre d'une augmentation de capital réalisée sur la base de cette résolution, aux fins de répondre aux demandes excédentaires exprimées dans le cadre d'une offre au public, au titre d'une « Clause d'Extension » conforme aux pratiques de marché.
 - (10) Ces pourcentages ne sont pas cumulatifs. Le plafond cumulé maximum autorisé par l'assemblée générale des augmentations de capital pouvant résulter de l'exercice de l'intégralité des Options, de l'exercice des Bons ou de l'émission des actions gratuitement attribuées s'élève à 10% du capital social au jour où le Conseil d'administration décidera de mettre en œuvre les autorisations.

IV. Communiqué relatif aux honoraires des contrôleurs légaux des comptes

Tableau récapitulatif des honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés en charges de l'exercice.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (Montants en €)	Exercice 2020		Exercice 2019	
	Grant Thornton		Grant Thornton	
	Montant HT	%	Montant HT	%
Mission de commissariat aux comptes				
-SPINEGUARD SA	40 000 €	70%	40 000 €	70%
-Filiale intégrée	14 000 €	23%	13 000 €	23%
Sous total	54 000 €	93%	53 000 €	93%
Services autres que la certification des comptes (SACC)				
- Fiscales	0 €	0	0 €	0
- Autres	4 000 €	7%	4 500 €	7%
Sous total	4 000 €	7%	4 500 €	7%
Total des honoraires	57 000 €	100%	57 000 €	100%

V. Comptes consolidés établis en normes IFRS pour l'exercice clos au 31 décembre 2020

ETAT DE SITUATION FINANCIERE CONSOLIDE

SPINEGUARD	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Etat de situation financière consolidé		€	€
ACTIF			
Goodwill	3.1	3 082 055	3 082 055
Immobilisations incorporelles	3.1	694 468	723 675
Immobilisations corporelles	3.2	499 510	626 182
Autres actifs financiers non courants	4	174 109	123 320
Impôts différés actifs	20	337 352	374 035
Total actifs non courants		4 787 495	4 929 267
Stocks	5	662 766	662 307
Clients et comptes rattachés	6.1	714 291	954 708
Autres créances	6.2	672 885	551 619
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7	1 222 030	1 398 892
Total actifs courants		3 271 973	3 567 527
Total Actif		8 059 468	8 496 794
PASSIF			
Capitaux propres			
Capital	8.1	1 173 650	2 596 501
Primes d'émission et d'apport		29 285 379	28 806 158
Réserve de conversion		(312 274)	(394 989)
Autres éléments du Résultat global		13 327	16 467
Réserves - part de groupe		(27 452 659)	(29 746 378)
Résultat - part du groupe		(2 716 352)	(685 728)
Capitaux propres, part du Groupe		(8 929)	592 031
Total des capitaux propres		(8 929)	592 031
Passifs non courants			
Engagements envers le personnel	12	56 671	52 154
Dettes financières non courantes	11	663 600	3 033 209
Passifs non courants		720 271	3 085 363
Passifs courants			
Dettes financières courantes	11	4 973 264	3 050 650
Dérivé passif	11	148 543	112 022
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 344 005	1 036 176
Dettes fiscales et sociales	14.1	707 488	348 535
Autres créditeurs et dettes diverses	14.2	174 826	272 017
Passifs courants		7 348 126	4 819 400
Total Passif		8 059 468	8 496 794

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

SPINEGUARD	Notes	31/12/2020	31/12/2019
		12 mois	12 mois
		€	€
Compte de résultat consolidé			
Chiffre d'affaires	16	4 851 804	6 828 918
Coûts des ventes		(815 141)	(1 060 787)
Marge brute		4 036 664	5 768 131
Ventes, distribution et marketing			
Frais de ventes, distribution et marketing	17.1	(2 577 825)	(3 499 630)
Subvention	17.1	-	-
Coûts administratifs	17.3	(1 739 665)	(1 855 463)
Recherche et développement			
Frais de recherche et développement	17.2	(864 883)	(873 608)
Subvention	17.2	184 697	149 192
Résultat opérationnel courant		(961 014)	(311 377)
Autres produits et (charges) opérationnels	18	(875 050)	(120 163)
Résultat opérationnel		(1 836 063)	(431 540)
Charges financières	19	(770 567)	(691 965)
Produits financiers		35 281	-
Gains et pertes de change, net	19	(108 319)	48 689
Résultat avant impôts		(2 679 669)	(1 074 815)
Charge d'impôts	20	(36 683)	389 088
Résultat net		(2 716 352)	(685 727)
<i>Part du Groupe</i>		<i>(2 716 352)</i>	<i>(685 727)</i>
<i>Intérêts ne conférant pas le contrôle</i>		<i>-</i>	<i>-</i>
Résultat de base par action (€/action)	23	(0,14)	(0,07)
Résultat dilué par action (€/action)	23	(0,14)	(0,07)

RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

SPINEGUARD	31/12/2020	31/12/2019
	12 mois	12 mois
	€	€
Etat du Résultat Global consolidé		
Bénéfice (perte) de la période	(2 716 352)	(685 727)
Ecart actuariels	(3 141)	(3 490)
Eléments non recyclables en résultats	(3 141)	(3 490)
Ecart de conversion de consolidation	82 715	(10 674)
Eléments recyclables en résultats	82 715	(10 674)
Autres éléments du résultat global (net d'impôts)	79 575	(14 164)
Résultat global	(2 636 777)	(699 891)

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

SPINEGUARD		Nombre d'actions	Capital	Primes liées au capital	Réserves et résultat	Ecart de conversion	Ecart actuariels	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Capitaux propres
Variation des capitaux propres consolidés	Notes		€	€	€	€	€	€	€	€
Au 31 décembre 2018		6 834 026	1 366 805	28 337 353	(29 829 361)	(384 316)	19 958	(489 561)	-	(489 561)
Résultat net 2019			-	-	(685 727)	-	-	(685 727)	-	(685 727)
Autres éléments du résultat global			-	-	-	(10 674)	(3 490)	(14 164)	-	(14 164)
Résultat global			-	-	(685 727)	(10 674)	(3 490)	(699 892)	-	(699 892)
Emission d'actions suite la conversion d'obligations convertibles	8	6 113 574	1 222 715	657 285	-	-	-	1 880 000	-	1 880 000
Augmentation de capital par incorporation de primes d'émission	8	34 906	6 981	(6 981)	-	-	-	-	-	-
Souscription de BSA			-	1 400	-	-	-	1 400	-	1 400
Contrat de liquidité			-	-	(1 914)	-	-	(1 914)	-	(1 914)
Frais d'augmentation de capital			-	(131 132)	-	-	-	(131 132)	-	(131 132)
Paievements en actions	9		-	-	33 129	-	-	33 129	-	33 129
Reclassement (1)			-	(51 767)	51 767	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2019		12 982 506	2 596 501	28 806 158	(30 432 106)	(394 989)	16 468	592 031	-	592 031
Résultat net 2020		¤	-	-	(2 716 352)	-	-	(2 716 352)	-	(2 716 352)
Autres éléments du résultat global			-	-	-	82 715	(3 141)	79 575	-	79 575
Résultat global			-	-	(2 716 352)	82 715	(3 141)	(2 636 777)	-	(2 636 777)
Emission d'actions suite la conversion d'obligations convertibles	8	6 217 298	1 002 818	197 182	-	-	-	1 200 000	-	1 200 000
Augmentation de capital par incorporation de réserves	8	111 719	22 344	-	(22 344)	-	-	-	-	-
Augmentation de capital par incorporation de créances	8	200 000	10 000	30 000	-	-	-	40 000	-	40 000
Exercice de BSAR	8	3 961 477	198 074	401 926	-	-	-	600 000	-	600 000
Attribution d'actions gratuites			-	(71 000)	71 000	-	-	-	-	-
Réduction de capital par diminution de la valeur nominale	8		(2 656 087)	-	2 656 087	-	-	-	-	-
Souscription de BSA			-	1 791	-	-	-	1 791	-	1 791
Contrat de liquidité			-	-	9 720	-	-	9 720	-	9 720
Frais d'augmentation de capital			-	(89 197)	-	-	-	(89 197)	-	(89 197)
Paievements en actions	9.4		-	-	273 501	-	-	273 501	-	273 501
Reclassement (1)			-	8 518	(8 518)	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2020		23 473 000	1 173 650	29 285 379	(30 169 011)	(312 274)	13 327	(8 929)	-	(8 929)

(1) La réserve indisponible au titre des actions gratuites à émettre a été reclassée de « Primes liées au capital » à « Réserves et résultat ».

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

SPINEGUARD	Notes	31/12/2020 12 mois €	31/12/2019 12 mois €
Tableau des flux de trésorerie consolidé			
FLUX DE TRESORERIE GENERES PAR LES ACTIVITES OPERATIONNELLES			
Résultat net		(2 716 352)	(685 727)
Elimination des amortissements des immobilisations incorporelles	3	178 055	143 294
Elimination des amortissements des immobilisations corporelles	3	173 247	152 342
Dotations provisions		1 377	415
Charges liées aux paiements fondés sur des actions	9.4	273 501	33 129
Intérêts financiers bruts versés		301 993	601 820
Variation des impôts différés		36 683	(374 035)
Variation de la juste-valeur du dérivé	11	36 521	(148 357)
Plus ou moins values sur cession d'immobilisation ou mise au rebut		-	-
Autres (désactualisation des avances, impact du coût amorti...)	11	430 808	226 822
Capacité d'autofinancement		(1 284 166)	(50 296)
Variation du besoin en fonds de roulement		637 493	274 717
Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles		(646 673)	224 421
FLUX DE TRESORERIE GENERES PAR LES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Capitalisation des frais de développement	3.1	(148 849)	(151 914)
Acquisition d'immobilisations corporelles	3.2	(48 410)	(77 148)
Flux de trésorerie générés par les activités d'investissement		(197 258)	(229 062)
FLUX DE TRESORERIE GENERES PAR LES ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Augmentation de capital nette de frais et des conversions d'obligations	8	1 750 803	1 748 868
Souscription de BSA	9	1 791	1 400
Emission d'emprunts net de frais	11	3 492	220 000
Intérêts financiers bruts versés		(301 993)	(601 820)
Remboursements d'emprunts et d'avances conditionnées	11	(786 078)	(920 387)
Diminution de la dette financière relative à l'obligation locative (IFRS 16)	11	(95 216)	(92 520)
Autres flux de financement (contrat de liquidité)		9 720	(1 914)
Flux de trésorerie générés par les activités de financement		582 519	353 627
Incidences des variations des cours de devises		84 550	(11 859)
Augmentation (Diminution de la trésorerie)		(176 862)	337 127
Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture	7	1 398 892	1 061 765
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la clôture	7	1 222 030	1 398 892
Augmentation (Diminution de la trésorerie)		(176 862)	337 127

ANALYSE DETAILLEE DE LA VARIATION DU BESOIN DE FOND DE ROULEMENT (BFR)

Détail de la variation du BFR	31/12/2020	31/12/2019
Autres actifs non courants	(50 790)	4 435
Stocks	(459)	175 769
Clients et comptes rattachés	240 417	361 320
Autres créances	(121 266)	41 443
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	307 829	(121 790)
Dettes fiscales et sociales	358 953	(149 640)
Autres créditeurs et dettes diverses	(97 191)	(36 820)
Total des variations	637 493	274 717

Les principales améliorations du BFR sont liées :

- à la diminution de l'activité ayant un impact à la fois sur les créances clients et sur les dettes fournisseurs ;
- aux dettes gelées vis-à-vis des organismes sociaux pour un montant de 201 K€ dont 19K€ au titre de la procédure de sauvegarde.

NOTE 1 : PRESENTATION DE L'ACTIVITE ET DES EVENEMENTS MAJEURS

1.1 Information relative à la Société et à son activité

Fondée en 2009 par Pierre Jérôme et Stéphane Bette, basée à Paris et à Boulder (Colorado), SpineGuard est une entreprise innovante qui déploie sa technologie digitale DSG de guidage chirurgical en temps réel pour sécuriser et simplifier le placement d'implants osseux. La société conçoit, développe et commercialise à travers le monde des dispositifs médicaux innovants utilisés dans le cadre de plus de 80.000 chirurgies à ce jour. De nombreuses études scientifiques dont 16 publiées dans des revues médicales de référence, ont établi la fiabilité et la précision de la technologie DSG et ses nombreux avantages pour les patients, les chirurgiens, le personnel hospitalier et les systèmes de santé. Forte de ces fondamentaux et de partenariats stratégiques, SpineGuard étend les applications de sa technologie DSG à des innovations telles que la vis pédiculaire « intelligente », la robotique chirurgicale et l'implantologie dentaire. DSG a été inventée par Maurice Bourlion, le Dr Ciaran Bolger et Alain Vanquaethem, la société est labellisée « entreprise innovante » par Bpifrance depuis 2009.

La Société et sa filiale sont ci-après dénommées la « Société » ou la « société SpineGuard ».

1.2 Événements majeurs

Voici les faits marquants qui ont fait l'objet, pour la plupart, de communiqués de presse en 2020 :

- 14 février 2020* Ouverture d'une procédure volontaire de sauvegarde en France (article L 620-1 du code de commerce) ainsi qu'aux États-Unis (Chapter 11) et adaptation de la gouvernance de la société : Pierre Jérôme, cofondateur et Président du Conseil d'administration, est nommé Directeur Général par le Conseil d'administration et Stéphane Bette, cofondateur et anciennement Directeur Général, conserve ses fonctions exécutives et assure désormais la fonction de Directeur Général Délégué.

	Cette double nomination s'inscrit dans la volonté du Conseil d'administration de concentrer les efforts de SpineGuard sur le déploiement de l'innovation et la mise en place de partenariats stratégiques avec les industriels du secteur tout en continuant d'améliorer la situation financière de l'entreprise.
2 avril 2020	Obtention du marquage CE de la plateforme DSG Connect.
27 avril 2020	Obtention de trois nouveaux brevets aux Etats-Unis, à Singapour et en Russie. Multi-électrodes aux Etats-Unis, « Temps Réel » en Russie et à Singapour.
4 juin 2020	Dépôt auprès de la FDA (Food and Drug Administration) d'un dossier réglementaire «510K » visant à obtenir l'autorisation de commercialiser sa plateforme DSG Connect aux Etats-Unis.
26 juin 2020	Mise en place d'une ligne de financement flexible et sécurisée par Bons de Souscription d'Actions Remboursables (BSAR) avec la société Nice & Green à hauteur de 2,4 M€ sur 12 mois.
29 juin 2020	Premières chirurgies mondiales avec la nouvelle plateforme DSG Connect, en France au CHU de Lille par le Professeur Assaker.
10 juillet 2020	Obtention de deux nouveaux brevets au Japon et en Chine. Les brevets couvrent la mise en œuvre d'une technologie par ultrasons de façon originale afin de déterminer depuis la surface de l'os, sans recourir aux rayons X, la position du point d'entrée ainsi que la trajectoire optimale d'un instrument de perçage osseux.
20 octobre 2020	Obtention d'un nouveau brevet en Chine, après l'obtention en Russie et à Singapour annoncée en avril dernier. Ce brevet présente certaines caractéristiques de la technologie DSG permettant l'optimisation de sa mise en œuvre en temps réel.
18 novembre 2020	Point, suite à l'audience d'évaluation de la période d'observation du 21 octobre 2020 au Tribunal de Commerce de Créteil, sur sa procédure volontaire de sauvegarde (article L 620-1 du code de Commerce) en France et de « Chapter 11 » aux Etats-Unis à l'égard de sa filiale américaine, initiées les 12 et 13 février 2020.
14 décembre 2020	Première chirurgie réalisée à l'hôpital Trousseau de Paris avec le nouveau système DSG Connect dans le cadre de la collaboration entre SpineGuard et l'ISIR (Institut des Systèmes Intelligents et de Robotique) de Sorbonne Université.

1.3 Événements postérieurs à la clôture

Janvier 2021 :	Le plan de sauvegarde visant à sortir de la procédure de sauvegarde en France pour la Société SpineGuard S.A a été envoyé aux créanciers. Un accord avec les créanciers obligataires au titre de la procédure de chapter 11 aux Etats-Unis pour la filiale américaine SpineGuard Inc y est inclus.
Février 2021	Annonce de la collaboration au projet européen FAROS (Functional Accurate RObotic Surgery). La contribution de SpineGuard à ce projet ambitieux est de fournir avec DSG®, une technologie clef pour le retour d'information au robot chirurgical orthopédique qui accèdera à un large éventail de capacités de détection pour maîtriser de manière autonome et contrôlée des tâches chirurgicales complexes. Quatre Universités prestigieuses participent à ce projet : l'Université Catholique de

	Louvain, l'Université de la Sorbonne, le King's College de Londres et l'Université de Zurich. SpineGuard est collaborateur du projet, ainsi que l'hôpital Balgrist de Zurich.
Février 2021	Obtention de l'agrément 510K #201454 de la FDA (Food and Drug Administration) américaine autorisant la commercialisation de DSG Connect aux États-Unis.
Mars 2021	L'audience du Tribunal de Commerce de Créteil du 10 mars 2021 a entériné la sortie de la procédure de sauvegarde en France à compter du 24 mars 2021. Aux États-Unis, les mêmes démarches sont en cours et les délais judiciaires doivent permettre la sortie de la procédure de Chapter 11 pour fin mai, début juin.
Avril 2021	Mise en place d'une ligne de financement flexible et sécurisée par Bons de Souscription d'Actions Remboursables (BSAR) et programme d'intéressement avec la société Nice & Green à hauteur de 10 M€ sur 36 mois.

NOTE 2 : METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES RETENUS POUR L'ETABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDES

Les états financiers sont présentés en euros sauf indication contraire.

2.1 Principe d'établissement des comptes

Déclaration de conformité

La société SPINEGUARD a établi ses comptes consolidés, arrêtés par le Conseil d'administration le 8 avril 2021, conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par l'Union Européenne à la date de préparation des états financiers, et ceci pour toutes les périodes présentées.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission européenne, intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (International Financial Interpretations Committee – IFRIC).

Les principes et méthodes comptables et options retenues par la Société sont décrits ci-après. Dans certains cas, les normes IFRS laissent le choix entre l'application d'un traitement de référence ou d'un autre traitement autorisé.

Principe de préparation des états financiers

Les comptes consolidés de la Société ont été établis selon le principe du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux dispositions édictées par les normes IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

Continuité d'exploitation

Bien que la Société ait généré une perte de -2 716 K€ au titre de l'exercice 2020, l'hypothèse de la continuité de l'exploitation a été retenue par le Conseil d'administration compte tenu :

- du niveau de la trésorerie consolidée et des équivalents de trésorerie au 31 décembre 2020, qui s'élève à 1 222 K€,
- de l'encaissement prévisionnel du CIR 2020 pour un montant de 182 K€,
- de la trésorerie consommée par l'activité attendue sur 2020,
- des tirages de 1 800 K€ au premier trimestre 2021 sur la ligne en fonds propres,
- de la mise en place d'une ligne de financement flexible et sécurisée par Bons de Souscription d'Actions Remboursables (BSAR) et programme d'intéressement avec la société Nice & Green à hauteur de 10 M€ sur 36 mois.
- de la recherche active de financements alternatifs, notamment par la conclusion d'accords stratégiques de partenariats avec l'industrie,
- et de la renégociation de la dette existante conclue en janvier 2021 dans le cadre de la procédure de chapter 11 octroyée le 13 février 2020 par le Tribunal de Commerce du Delaware, Etats-Unis.

Méthodes comptables

Les méthodes comptables appliquées pour les états financiers consolidés pour la période close le 31 décembre 2020 sont les mêmes que pour celles l'exercice clos le 31 décembre 2019 à l'exception des nouvelles normes, amendements de normes et interprétations dont l'application est obligatoire au 1^{er} janvier 2020 :

- Amendements aux références au Cadre Conceptuel dans les normes IFRS, publié le 29 mars 2018 par l'IASB et approuvé par l'Union Européenne le 29 Novembre 2019 ;
- Amendements à IAS 1 et IAS 8 – Modification de la définition du terme « significatif », publié le 31 octobre 2018 par l'IASB et approuvé par l'Union Européenne le 29 Novembre 2019 ;
- Amendements à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 dans le cadre de la réforme des taux d'intérêts de référence, publié le 26 septembre 2019 par l'IASB et approuvé par l'Union Européenne le 15 janvier 2020 ;
- Amendements à IFRS 3 – Regroupement d'Entreprise publiés le 22 octobre 2018 par l'IASB et approuvé par l'Union Européenne le 21 avril 2020.

Ces nouveaux textes adoptés par l'Union Européenne n'ont pas eu d'incidence significative sur les états financiers du Groupe.

Les normes, amendements de normes et interprétations adoptés par l'Union Européenne mais non encore obligatoires pour les comptes consolidés au 31 décembre 2020 sont les suivantes :

- Amendements à IFRS 4 – *Contrats d'assurance – report d'IFRS 9* publiés par l'IASB le 25 juin 2020 et approuvés par l'Union Européenne le 15 décembre 2020, dont l'application est obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

Les normes, amendements de normes et interprétations publiés par l'IASB et non encore adoptés par l'Union Européenne sont les suivantes :

- IFRS 17 *Contrats d'assurance* publié par l'IASB le 18 Mai 2017, incluant les amendements à IFRS 17 publié par l'IASB le 25 Juin 2020, dont l'application est obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2023 ;
- Amendements à IAS 1 – *Présentation des états financiers : Classification des passifs en courants ou non courants* et *Classification des passifs en courants ou non courants – report de la date d'entrée en vigueur*, publiés par l'IASB le 23 janvier 2020 et le 15 juillet 2020 respectivement, dont l'application est obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2023 ;
- Amendements à IFRS 3 *Regroupement d'entreprises*, IAS 16 *Immobilisations corporelles* et IAS 37 *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, *Cycles des améliorations annuelles des IFRS 2018-2020* publiés par l'IASB le 14 mai 2020, dont l'application est obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- Amendements à IFRS 9, IAS 39, IFRS 4, IFRS 7 et IFRS 16 – *Réforme des taux d'intérêts de référence – Phase 2* ; publiés par l'IASB le 27 août 2020, dont l'application est obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2021.

La Société n'anticipe pas d'impact significatif de ces normes, amendements de normes et interprétations sur ses états financiers à la date d'adoption.

Impact de la pandémie Covid-19 sur les comptes au 31 décembre 2020

Compte tenu des changements rapides liés au COVID-19, dès février 2020, la Société a pris les précautions nécessaires afin de protéger ses employés, ses partenaires et le déroulement des opérations.

Dès le début du confinement, la Société a demandé à ses employés en France et aux Etats-Unis de travailler de chez eux et d'organiser les réunions et les événements par video conférence dans la mesure du possible. Les voyages ont également été restreints voire annulés en fonction des impératifs professionnels. Depuis juin 2020, la Société a progressivement repris ses activités dans ses locaux tout en conservant des plages flexibles de travail à domicile. Avec le second confinement, la Société est revenue à l'organisation du mois de mars. Un dialogue hebdomadaire a lieu avec l'ensemble des collaborateurs afin de s'adapter en permanence à la situation sanitaire avec comme premier objectif la santé de nos collaborateurs et de leurs proches. A la date du présent rapport, cette organisation perdure.

L'activité de la Société a été fortement impactée depuis mi-mars en raison du report des chirurgies dites électives notamment aux Etats-Unis, principal marché de SpineGuard. L'activité quasiment à l'arrêt en avril, a repris progressivement en mai et en juin. Le troisième trimestre a vu la poursuite du redressement mais est resté en deçà de l'activité de 2019 et le dernier trimestre, avec la seconde vague de la pandémie, a également été très pénalisant en particulier aux Etats-Unis.

Toutes les zones géographiques sont impactées par la pandémie avec des décalages dans le temps. À l'image des États-Unis, l'Europe est en net rebond depuis quelques semaines alors que la situation reste très instable en Amérique Latine et en Asie.

Il est difficile à ce jour de quantifier précisément l'impact de la crise sanitaire sur les activités et les perspectives de SpineGuard. Néanmoins, la Société a retenu des hypothèses pour estimer le niveau de son activité sur 2021 et les exercices suivants dans le cadre des tests de dépréciation de son goodwill (cf. note 3) et de ses projections de trésorerie pour déterminer l'hypothèse de continuité d'exploitation adoptée par le Conseil d'administration (cf. note 2.1).

Sur l'exercice 2020, la Société estime que l'impact de la crise sanitaire sur le chiffre d'affaires 2020 est une baisse d'environ 1 700 K€.

Sur le premier semestre 2021, la Société pourrait être exposée de plusieurs façons : baisse ou reprise moindre du chiffre d'affaires. Dans l'hypothèse d'un nouveau confinement, besoin de sécurisation de certains approvisionnements critiques auprès des fournisseurs concernés en France, aux Etats-Unis et à l'étranger.

Par ailleurs, dans le cadre des dispositions prévues par l'Etat en France, la Société a pris les mesures suivantes :

- Report de ses échéances en matière de cotisations sociales pour 183 K€] (cf. note 14.1).
- Mise en place des mesures d'activité partielle pour son personnel. L'indemnisation perçue au titre du chômage partiel s'élève à 14 K€ et a été enregistrée en moins des charges de personnel.
- La Société estime que l'impact sur le résultat courant de la crise sanitaire est de l'ordre de 1.000 K€ sur l'exercice 2020.

Des perturbations continues et prolongées causées par la pandémie du COVID-19 pourraient entraîner d'autres difficultés ou retards dans le lancement des produits, le recrutement, la programmation des chirurgies. Cette situation pourrait entraîner des coûts imprévus supplémentaires et avoir un impact sur notre performance commerciale et financière.

2.2 Utilisation de jugements et d'estimations

Pour préparer les états financiers conformément aux IFRS, des estimations, des jugements et des hypothèses ont été faites par la Direction de la Société ; elles ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les estimations peuvent être révisées, si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent, ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations ou jugements significatifs faits par la direction de la Société portent notamment sur les éléments suivants :

- Attribution d'options de souscriptions ou de bons de souscriptions d'actions aux salariés, dirigeants et aux prestataires extérieurs (note 9) ;
- Reconnaissance des frais de développement à l'actif (note 3.1) ;
- Test d'impairment du goodwill (notes 3.3) ;
- Valorisation des BSA émis dans le cadre de la mise en place de l'emprunt obligataire Norgine & Harbert (note 11.3.1) ;
- Valorisation du dérivé passif au titre des engagements à émettre pour les obligations convertible en actions Nice & Green (note 11.3.2 et 11.5) ;
- Reconnaissance des impôts différés (note 20).

2.3 Changement de méthode comptable

SpineGuard n'a pas procédé à des changements de méthodes comptables au cours de l'exercice 2020.

2.4 Périmètre et méthodes de consolidation

Filiales

Les filiales sont toutes les entités pour lesquelles la Société a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle la Société en acquiert le contrôle. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Les transactions et les soldes intragroupes sont éliminés. Les états financiers de la filiale sont préparés sur la même période de référence que ceux de la Société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

A la date de publication de ces états financiers, la Société ne détient qu'une filiale à 100%, SpineGuard Inc. créée le 18 février 2009.

2.5 Monnaie fonctionnelle de présentation

Les états financiers consolidés de la Société sont établis en euro qui est la monnaie de présentation et la monnaie fonctionnelle de la société mère.

2.6 Monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans les monnaies fonctionnelles respectives des entités de la Société en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change à cette date.

Les gains et pertes de change résultant de la conversion d'éléments monétaires correspondent à la différence entre le coût amorti libellé dans la monnaie fonctionnelle à l'ouverture de la période, ajusté de l'impact du taux d'intérêt effectif et des paiements sur la période, et le coût amorti libellé dans la monnaie étrangère converti au cours de change à la date de clôture.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les écarts de change résultant de ces conversions sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts résultant de la conversion des instruments de capitaux propres disponibles à la vente, d'un passif financier désigné comme couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger, ou d'instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie, qui sont comptabilisés directement en capitaux propres.

Les écarts de conversion sur les opérations de financement intragroupe à long terme pouvant être considérées comme faisant partie de l'investissement net dans une filiale étrangère sont comptabilisés directement parmi les autres éléments du résultat global en « Ecart de conversion » jusqu'à la sortie de l'investissement net.

NOTE 3 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

3.1 Immobilisations incorporelles et goodwill

Principes comptables

Frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont systématiquement comptabilisés en charges.

Selon IAS 38, les frais de développement, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants sont satisfaits :

- a) faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- b) intention de la Société d'achever le projet,
- c) capacité de celui-ci à utiliser cet actif incorporel,
- d) démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- e) disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet et,
- f) évaluation fiable des dépenses de développement.

Sont activables les coûts qui sont directement attribuables à la production de l'immobilisation, qui incluent :

- les coûts des services utilisés ou consommés pour générer l'immobilisation incorporelle,
- les salaires et charges du personnel engagé pour générer l'actif.

Les dépenses ne sont activées qu'à partir de la date à laquelle les conditions d'activation de l'immobilisation incorporelle sont remplies notamment lorsque la société dispose d'une assurance raisonnable de la prochaine commercialisation d'un produit à l'issue des tests de validation ayant suivi le « marquage CE ».

Les dépenses cessent d'être inscrites à l'actif lorsque l'immobilisation incorporelle est prête à être utilisée.

Brevets

Les coûts engagés par la Société préalablement au dépôt des droits attachés aux brevets sont comptabilisés en charges.

Logiciels

Les coûts liés à l'acquisition des licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés.

Autres immobilisations incorporelles

En application des critères de la norme IAS 38, les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

Durée et charge d'amortissement

Lorsqu'elles ont une durée d'utilité finie, l'amortissement est calculé de façon linéaire afin de ventiler le coût sur leur durée d'utilité estimée, soit :

Éléments	Durées d'amortissement
Frais de développement	5 ans
Brevets	20 ans
Logiciels	1 à 3 ans
Progiciel comptable	3 ans

La charge d'amortissement des immobilisations incorporelles est comptabilisée en résultat dans la catégorie :

- des coûts administratifs pour les logiciels et progiciel comptable,
- des coûts de recherche et développement pour l'amortissement des frais de développement capitalisés et des brevets.

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Montants en euros)	Goodwill	Brevets	Logiciels	Frais de développement	Total
Etat de la situation financière au 31 décembre 2018	3 082 055	1 000 000	31 510	1 095 232	5 208 797
Capitalisation de frais de développement	-	-	-	151 914	151 914
Etat de la situation financière au 31 décembre 2019	3 082 055	1 000 000	31 510	1 247 146	5 360 711
Capitalisation de frais de développement	-	-	-	148 849	148 849
Etat de la situation financière au 31 décembre 2020	3 082 055	1 000 000	31 510	1 395 994	5 509 560

AMORTISSEMENTS	Goodwill	Brevets	Logiciels	Frais de développement	Total
Etat de la situation financière au 31 décembre 2018	-	486 806	26 410	898 471	1 411 687
Augmentation	-	50 000	2 550	90 744	143 294
Etat de la situation financière au 31 décembre 2019	-	536 806	28 960	989 215	1 554 981
Augmentation	-	50 000	2 550	125 505	178 055
Etat de la situation financière au 31 décembre 2020	-	586 806	31 510	1 114 720	1 733 036

VALEURS NETTES COMPTABLES	Goodwill	Brevets	Logiciels	Frais de développement	Total
Etat de la situation financière au 31 décembre 2018	3 082 055	513 194	5 100	196 761	3 797 110
Etat de la situation financière au 31 décembre 2019	3 082 055	463 194	2 550	257 930	3 805 730
Etat de la situation financière au 31 décembre 2020	3 082 055	413 194	-	281 274	3 776 523

Le goodwill de 3 082 055 € et les brevets de 1 000 000 € ont pour origine la reprise du fonds de commerce affecté aux produits PediGuard de la société SPINEVISION SAS le 6 avril 2009. Les immobilisations en-cours sont constitués des coûts de développement capitalisés relatifs au projet DSG connect.

Compte tenu de l'impact de la crise sanitaire sur l'activité de l'exercice 2020, le goodwill (valeur au 31 décembre 2020 : 3 082 055 €) a fait l'objet d'un test de dépréciation selon les hypothèses décrites en note 3.3.

3.2 Immobilisations corporelles

Principes comptables

Les immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition ou de revient à l'origine. Elles sont ensuite évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est inclus dans le compte de résultat l'année de la décomptabilisation de l'actif.

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus, et modifiés si nécessaire, à chaque clôture annuelle.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilisation estimées des immobilisations, et en tenant compte, le cas échéant des valeurs résiduelles :

Éléments	Durées d'amortissement
Sets réutilisables	2 ans
Outillages	2 ans
Installation Agencement et Aménagements Divers	3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans
Mobilier	1 à 5 ans

La charge d'amortissement des immobilisations corporelles est comptabilisée en résultat dans la catégorie :

- des coûts administratifs pour l'amortissement des installations, agencements et aménagements divers ; le matériel de bureau et informatique ; le mobilier ;
- du coût des ventes pour l'amortissement des outillages et des sets réutilisables.

Droit d'utilisation

Les biens financés par des contrats de location au sens de la norme IFRS 16 sont comptabilisés à l'actif du bilan. La dette correspondante est inscrite au passif dans les « Dettes financières » (voir note 11.4)

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Montants en euros)	Construction (droit d'utilisation)	Sets réutilisables	Outillage	Installations, agencements	Matériel de bureau, informatique	Matériel de bureau, informatique (droit d'utilisation)	Mobilier	Transport (droit d'utilisation)	Immobilisations en-cours	Total	dont droit d'utilisation
Etat de la situation financière au 31 décembre 2018		58 410	230 428	90 323	174 047		36 032		27 791	617 032	
Première année d'application d'IFRS 16	553 176	-	-	-	-	7 593	-	15 899	-	576 668	576 668
Acquisition	-	9 008	30 243	-	1 451	-	-	-	36 445	77 148	-
Cession	-	-	-	-	(2 857)	-	-	-	-	(2 857)	-
Transfert	-	-	64 236	-	-	-	-	-	(64 236)	-	-
Effet Change	-	2 109	-	-	5 090	-	-	-	-	7 199	-
Etat de la situation financière au 31 décembre 2019	553 176	69 528	324 907	90 323	177 732	7 593	36 032	15 899	0	1 275 189	576 668
Acquisition	3 491	4 009	12 149	-	28 760	-	-	-	-	48 410	3 491
Cession	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transfert	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet change	-	(7 026)	-	-	(13 669)	-	-	-	-	(20 695)	-
Etat de la situation financière au 31 décembre 2020	556 667	66 511	337 057	90 323	192 823	7 593	36 032	15 899	-	1 302 904	580 159
AMORTISSEMENTS	Construction (droit d'utilisation)	Sets réutilisables	Outillage	Installations, agencements	Matériel de bureau, informatique	Matériel de bureau, informatique (droit d'utilisation)	Mobilier	Transport (droit d'utilisation)	Immobilisations en-cours	Total	dont droit d'utilisation
Etat de la situation financière au 31 décembre 2018	-	41 438	227 344	34 248	163 163	-	27 315	-	-	493 507	-
Augmentation	92 196	11 000	20 246	9 032	7 353	1 599	7 206	3 709	-	152 342	97 504
Diminution	-	-	-	-	(2 857)	-	-	-	-	-2 857	-
Effet Change	-	1 496	-	-	4 519	-	-	-	-	6 015	-
Etat de la situation financière au 31 décembre 2019	92 196	53 934	247 590	43 280	172 177	1 599	34 521	3 709	-	649 006	97 504
Augmentation	92 894	6 867	52 530	9 032	5 105	1 599	1 511	3 709	-	173 247	98 202
Diminution	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet Change	-	(5 362)	-	-	(13 497)	-	-	-	-	(18 860)	-
Etat de la situation financière au 31 décembre 2020	185 090	55 438	300 120	52 312	163 785	3 198	36 032	7 418	-	803 394	195 706
VALEURS NETTES COMPTABLES	Construction (droit d'utilisation)	Sets réutilisables	Outillage	Installations, agencements	Matériel de bureau, informatique	Matériel de bureau, informatique (droit d'utilisation)	Mobilier	Transport (droit d'utilisation)	Immobilisations en-cours	Total	dont droit d'utilisation
Etat de la situation financière au 31 décembre 2018	-	16 973	3 084	56 075	10 885	-	8 717	-	27 791	123 525	-
Etat de la situation financière au 31 décembre 2019	460 980	15 594	77 318	47 043	5 554	5 994	1 511	12 190	-	626 183	479 164
Etat de la situation financière au 31 décembre 2020	371 577	11 073	36 937	38 011	29 037	4 395	-	8 480	-	499 510	384 452

Il n'y a pas eu de constatation de pertes de valeur en application de la norme IAS 36.

3.3 Perte de valeur des immobilisations incorporelles, corporelles et du goodwill

Principes comptables

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation.

Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe un indice interne ou externe montrant qu'un actif a pu perdre de sa valeur.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif testé à sa valeur recouvrable. Le test est réalisé au niveau de l'Unité Génératrice de Trésorerie (« UGT ») qui est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif et dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie.

La Société a mis en œuvre une approche multicritères pour déterminer la valeur recouvrable du goodwill :

- La méthode des flux de trésorerie actualisés ;
- La méthode des comparables boursiers qui consiste à déterminer la valeur de la Société par application de multiples observés sur un échantillon d'autres sociétés cotées du même secteur d'activité, au chiffre d'affaires ;
- La méthode des transactions comparables qui repose sur l'analyse de multiples extériorisés lors d'opérations de rachat total ou partiel d'entreprises intervenues dans le secteur des Medtechs et appliqués au chiffre d'affaires ;
- L'analyse du cours de bourse.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée à partir des flux de trésorerie estimés sur la base des plans ou budgets établis sur cinq ans, les flux étant au-delà extrapolés par application d'un taux de croissance constant ou décroissant, et actualisés en retenant des taux du marché à long terme après impôt qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs. La valeur terminale est déterminée à partir de l'actualisation à l'infini du dernier flux de trésorerie du test.

Test de dépréciation annuel du goodwill

Le goodwill (valeur au 31 décembre 2020 : 3 082 055 €) a fait l'objet d'un test de dépréciation annuel selon une approche multicritères.

Les hypothèses retenues par la Société dans le cadre de la méthode des flux de trésorerie actualisés au 31 décembre 2020, identiques à celle de 2019, sont :

- Taux d'actualisation : 13 %
- Taux de croissance à l'infini : 2 %

Une hausse du taux d'actualisation de 2 points n'engendrerait pas un risque de perte de valeur.

Une baisse du taux de croissance à l'infini de 1 point n'engendrerait pas un risque de perte de valeur. La combinaison de ces deux scénarios n'engendrerait pas un risque de perte de valeur.

A partir de données de marchés disponibles et au regard de la croissance réalisée au cours des exercices présentés, des estimations de ventes et de pénétration du marché par la plateforme PediGuard ont été réalisées pour les Etats-Unis et le reste du monde.

Elles prennent également en compte le co-développement et la commercialisation de la vis intelligente («DSG® Screw») et des PediGuard Threaded (taraud) dotée de la technologie DSG® de guidage chirurgical dynamique.

Des jugements ont également été apportés par la Société pour tenir compte de facteurs de risque dérivés des projections et retenir des hypothèses relatives à la probabilité de succès de ses projets de recherche et développement en cours. L'impact de Covid 19 a été intégré sur l'exercice 2020.

Ces analyses ont permis à la Société d'élaborer des projections de flux de trésorerie sur cinq ans en corrélation avec le stade de développement de la Société, son business model et sa structure de financement.

La mise en œuvre des autres méthodes d'évaluation (méthode des comparables boursiers, méthode des transactions comparables et l'analyse de l'évolution du cours) dans le cadre de la détermination de la valeur recouvrable ont permis de corroborer l'absence de pertes de valeur sur le goodwill.

NOTE 4 : AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Principes comptables

Les actifs financiers de la Société sont classés en deux catégories :

- le coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dépôts de garantie sont des actifs financiers non-dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif.
- les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat. Ils représentent les actifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les actifs acquis par l'entreprise dans l'objectif de les céder à court terme. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Certains actifs peuvent également faire l'objet d'un classement volontaire dans cette catégorie.

Les actifs financiers avec une échéance à plus d'un an sont classés en « autres actifs financiers non courants » conformément à la norme IAS 1.

Les actifs financiers non courants sont constitués principalement des éléments suivants :

- Des dépôts de garantie versés dans le cadre de contrats de location simple des locaux français et américain.
- De la partie trésorerie du contrat de liquidité (cf. paragraphe « Gestion du capital » note 8.3).
- De la retenue de garantie de 75 K€ dans le cadre de la mise en place du prêt innovation avec Bpifrance d'un montant de 1 500 K€ le 7 mars 2016 (cf. note 11.2).

NOTE 5 : STOCKS

Principes comptables

Les stocks sont évalués à la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Les stocks sont comptabilisés à leur coût d'achat ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. Dans ce dernier cas, la perte de valeur est enregistrée en résultat.

STOCKS (Montants en euros)	31/12/2020	31/12/2019
Stocks de produits finis	507 191	446 690
Stocks de matières premières	176 545	219 024
Total brut des stocks	683 736	665 714
Dépréciation des stocks de produits finis	(20 970)	(3 407)
Total dépréciation des stocks	(20 970)	(3 407)
Total net des stocks	662 766	662 307

NOTE 6 : CREANCES CLIENTS ET AUTRES CREANCES

Principes comptables

Les créances sont évaluées à la juste valeur, qui correspond à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées au cas par cas par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Provisions

Une provision pour dépréciation est établie au cas par cas.

6.1 Créances clients

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES (Montants en euros)	31/12/2020	31/12/2019
Clients et comptes rattachés	746 620	990 538
Dépréciation des clients et comptes rattachés	(32 329)	(35 830)
Total net des clients et comptes rattachés	714 291	954 708

Toutes les créances clients sont à échéance à moins d'un an.

Les produits de la Société sont vendus à des hôpitaux publics et privés, et à des distributeurs.

Le risque de défaillance a été évalué comme faible.

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES (Montants en euros)	31/12/2020	31/12/2019
Part non échu	522 990	610 617
Echu à moins de 90 jours	190 496	290 737
Echu entre 90 jours et six mois	-	82 081
Echu entre six mois et douze mois	1 610	-
Echu au-delà de douze mois	31 524	7 103
Total brut des clients et comptes rattachés	746 620	990 538

6.2 Autres créances

Principes comptables

Crédit d'Impôt Recherche

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'État français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui, justifient de dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1^{er} janvier 2005, au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative), bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

Le crédit d'impôt recherche est enregistré à l'actif sur l'exercice d'acquisition correspondant à l'exercice au cours duquel des dépenses éligibles donnant naissance au crédit d'impôt ont été engagées.

Le crédit d'impôt recherche est enregistré au compte de résultat en subvention au niveau des coûts de recherche et développement.

AUTRES CREANCES (Montants en euros)	31/12/2020	31/12/2019
Crédit d'impôt recherche (1)	182 477	174 163
Créances de TVA (2)	175 504	102 981
Charges constatées d'avance (3)	314 905	274 475
Total autres créances	672 885	551 619

(1) Crédit d'impôt recherche (« CIR »)

Le crédit d'impôt recherche de 2019 a été remboursé en mai 2020 pour un montant de 191 K€. Le remboursement du CIR 2020 est attendu au cours du 2^{ème} semestre 2021.

(2) Les créances de TVA sont relatives principalement à la TVA déductible ainsi qu'au remboursement de TVA demandé.

(3) Les charges constatées d'avance comprennent notamment 118 K€ (141K\$) de frais d'avocats payés par avance dans le cadre de la procédure Chapter 1.

NOTE 7 : TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Principes comptables

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comptabilisés au bilan comprennent les disponibilités bancaires, les disponibilités en caisse et les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois.

Les équivalents de trésorerie sont détenus à des fins de transaction, facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées en résultat financier.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie nette comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus.

TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE (Montants en euros)	31/12/2020	31/12/2019
Comptes bancaires	1 222 030	1 398 892
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	1 222 030	1 398 892

NOTE 8 : CAPITAL

8.1 Capital émis

Principes comptables

Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, nets d'impôts.

CAPITAL	31/12/2020	31/12/2019
Capital	1 173 650 €	2 596 501 €
Nombre d'actions	23 473 000	12 982 506
Actions ordinaires	23 473 000	12 982 506
Valeur nominale	0,05 €	0,20 €

Le capital social est fixé à la somme de 1 173 650 €. Il est divisé en 23 473 000 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,05 €.

Ce nombre s'entend hors Bons de Souscription d'Actions ("BSA"), actions gratuites et options de souscription octroyés à certains investisseurs et personnes physiques, salariées ou non de la Société et non encore exercés.

8.2 Tableau d'évolution du capital social

Nature des opérations	Capital en €	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions composant le capital	Valeur nominale en €	Capital social en €
Au 31 décembre 2018	1 366 805		6 834 026		
Augmentation de capital suite à la conversion d'OC	1 222 715	6 113 574	12 947 600	0,20	2 589 520
Attribution définitive d'actions gratuites - incorporation de réserves	6 981	34 906	12 982 506	0,20	2 596 501
Au 31 décembre 2019	2 596 501		12 982 506		
Augmentation de capital suite à la conversion d'OC	1 002 818	6 217 298	19 199 804	0,20	3 839 961
Attribution définitive d'actions gratuites - incorporation de réserves	22 344	111 719	19 311 523	0,20	3 862 305
Réduction de capital par diminution de la valeur nominale	(2 656 087)		19 311 523	0,05	965 576
Augmentation de capital par incorporation de créance	10 000	200 000	19 511 523	0,05	975 576
Réduction de capital suite à l'exercice des BSAR	198 074	3 961 477	23 473 000	0,05	1 173 650
Au 31 décembre 2020	1 173 650		23 473 000	0,05	

8.3 Gestion du capital

La politique de la Société consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et de soutenir le développement futur de l'activité.

8.4 Contrat de liquidité

Depuis son introduction en bourse sur le marché Euronext Growth (ancien Alternext d'Euronext), la Société a conclu un contrat de liquidité avec un établissement financier afin de limiter la volatilité « intra day » de l'action SpineGuard. Dans ce cadre, la Société a confié 170 000 euros à cet établissement afin que ce dernier prenne des positions à l'achat comme à la vente sur les actions de la Société.

Au 31 décembre 2020, la Société détenait 29 000 actions propres.

Le contrat de liquidité est actuellement géré par la société Tradition Securities And Futures (TSAF).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, la Société a procédé aux opérations suivantes sur ses propres titres :

- Achat de 93 648 actions au cours moyen de 0,24197 Euros
- Vente de 106 648 actions au cours moyen de 0,30575 Euros

Au 31 décembre 2020, au titre de ce contrat, 29 000 actions propres ont été comptabilisées en déduction des capitaux propres et 18 812,11 euros d'espèces figuraient en actifs financiers long terme.

Contrat de liquidité

La part du contrat qui est investi en actions propres de la Société est comptabilisée en moins des capitaux propres de la Société pour leurs coûts d'acquisition.

Le résultat de cession de ces actions propres est enregistré également directement dans les capitaux propres. La réserve de trésorerie liée au contrat de liquidité est présentée en « autres actifs financiers non courants ».

8.5 Bons de souscription d'actions remboursables

Le 26 juin 2020, la Société a signé un contrat de financement avec Nice & Green au travers de l'émission de 120 bons de souscription d'actions remboursables (BSAR) répartis en 12 tranches mensuelles égales pour un montant total de 2,4 M€.

Au 31 décembre 2020, les émissions suivantes ont été réalisées :

Date	# de BSAR	Montant	BSAR exercés à la clôture
17 juillet 2020	1 à 10	200 000 €	1 à 10
5 Octobre 2020	11 à 20	200 000 €	11 à 20
15 décembre 2020	21 à 30	200 000 €	21 à 30
	Total	600 000 €	

Le solde des BSAR à émettre au 31 décembre 2020 s'élève à 1 800 000 €.

Caractéristiques des BSAR

- Les BSAR ne seront pas cotés ;
- Les exercices des BSAR et la cession des actions issues de l'exercice interviendront au fil de l'eau sur décision de Nice & Green sans calendrier préétabli ;

- La société Nice & Green s'engage à souscrire ces 120 BSAR selon un calendrier prédéfini pour un montant total (prix de souscription et prix d'exercice) de 2,4 M€ (soit 12 tranches de 10 BSAR d'une valeur unitaire de 20 000 € (répartie entre le prix de souscription et le prix d'exercice) correspondant à la souscription de la totalité des BSAR par Nice & Green.
- La période d'exercice des BSAR est fixée à 45 jours.
- Prix de souscription unitaire de chaque BSAR : 18 000 €
- Prix d'exercice unitaire de chaque BSAR : 2 000 €
- Prix d'émission : 92% du cours moyen pondéré par les volumes de référence le plus faible sur les 10 dernières séances précédant l'exercice.
- Le nombre d'Actions émises sur exercice de chaque BSAR sera déterminé selon la formule suivante :

$$N = (PS + PEx) / PE$$

Où :

N : désigne le nombre d'actions à émettre

PS : désigne le Prix de Souscription

PEx : désigne le Prix d'Exercice

PE : désigne le Prix d'Émission

- En cas résiliation pour cas de défauts ou manque de liquidité pendant au minimum 3 mois successifs, Nice & Green est autorisé, à sa seule discrétion, à résilier le contrat. Les BSAR non exercés deviendront immédiatement remboursables selon les modalités suivantes :

$$PR = PS / 0,97$$

Où :

PR : désigne le Prix de Remboursement

PS : désigne le Prix de Souscription

Frais

- Prestation de structuration et d'accompagnement : engagement de verser une rémunération égale à 6% de l'engagement total et payable au prorata de la valeur de chaque tranche.
- Frais d'avocats de 8 K€ payables à la signature du contrat.

L'engagement d'émettre et de souscrire le solde non émis des BSAR a été considéré comme étant un « forward » (contrat à terme) au sens d'IFRS 9 et a été comptabilisé à la juste valeur par compte de résultat. La société a ainsi enregistré un dérivé passif courant s'élevant à 148 K€ au 31 décembre 2020.

NOTE 9 : BONS, OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS ET ACTIONS GRATUITES

Principes comptables

Depuis sa création, la Société a mis en place plusieurs plans de rémunération dénoués en instruments de capitaux propres sous la forme de bons de souscriptions d'actions, d'actions gratuites ou de *stock-options* (« SO ») attribués à des salariés, dirigeants, chirurgiens et membres du Conseil d'administration.

En application de la norme IFRS 2, le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres est comptabilisé en charge sur la période au cours de laquelle les droits à bénéficier des instruments de capitaux propres sont acquis, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

La Société a appliqué la norme IFRS 2 à l'ensemble des instruments de capitaux propres octroyés, depuis l'origine de la Société, à des employés, membres du Conseil d'administration ou à des personnes physiques lui fournissant des services, tels que des consultants ou des chirurgiens.

La juste valeur des options de souscription d'actions octroyées aux employés est déterminée par application du modèle Black-Scholes de valorisation d'options. Il en est de même pour les options octroyées à d'autres personnes physiques fournissant des services similaires.

Les modalités d'évaluation retenues pour estimer la juste valeur des options sont précisées ci-après :

- Le prix de l'action retenu est égal au prix de souscription des investisseurs ou par référence à des valorisations internes ;
- Pour les plans émis postérieurement à l'introduction en bourse, le prix de l'action est le cours de bourse à la date d'émission ;
- Le taux sans risque est déterminé à partir de la durée de vie moyenne des instruments estimé à 6 ans ;
- La volatilité a été déterminée sur la base d'un échantillon de sociétés cotées du secteur du rachis, à la date de souscription des instruments et sur une période équivalente à la durée de vie de l'option ;
- Aucune prévision de versement de dividende futur n'a été prise en compte ;
- Pour les plans d'attribution gratuite d'actions, la juste valeur de l'avantage octroyé sur la base du cours de l'action à la date d'attribution ajusté de toutes les conditions spécifiques susceptibles d'avoir une incidence sur la juste valeur (exemple : dividendes). Comme précisé ci-dessus aucun dividende n'a été pris en compte lors de l'évaluation.

9.1 Bons de souscriptions d'actions (« BSA »)

Des bons de souscriptions d'actions ont été attribués aux fondateurs (BSA-C), des Conseils (BSA-A), des chirurgiens (BSA-B) et des salariés (BSA-D).

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans de BSA émis ainsi que les hypothèses retenues pour la valorisation selon IFRS2 :

Date d'attribution	Type	Caractéristiques des plans			Hypothèses retenues	
		Nombre total de bons attribués	Durée d'exercice	Prix d'exercice	Volatilité	Taux sans risque
6 avril 2009	BSA - A	7 589	10 ans	5,00 €	62,95%	3,65%
6 avril 2009	BSA - A	50 000	10 ans	5,00 €	62,95%	3,65%
2 juillet 2009	BSA - A	42 635	10 ans	5,00 €	62,95%	3,67%
12 mai 2010	BSA - A	20 089	10 ans	5,00 €	67,03%	3,09%
7 juillet 2010	BSA - B	14 000	10 ans	5,00 €	67,03%	3,00%
17 mars 2011	BSA - B	7 000	10 ans	5,00 €	65,71%	3,61%
17 mars 2011	BSA - A	7 000	10 ans	5,00 €	65,71%	3,61%
12 mai 2011	BSA - C	10 000	10 ans	5,00 €	65,71%	3,50%
12 juillet 2011	BSA - B	2 500	10 ans	5,00 €	65,71%	3,34%
20 septembre 2011	BSA - B	23 000	10 ans	5,00 €	65,71%	2,62%
20 septembre 2011	BSA - A	6 000	10 ans	5,00 €	65,71%	2,62%
20 septembre 2011	BSA - C	16 000	10 ans	5,00 €	65,71%	2,62%
11 janvier 2012	BSA - A	1 000	10 ans	5,00 €	65,03%	3,18%
11 janvier 2012	BSA - B	2 500	10 ans	5,00 €	65,03%	3,18%
15 mars 2012	BSA - A	4 000	10 ans	5,00 €	65,03%	2,83%
9 janvier 2013	BSA - A	30 000	10 ans	5,00 €	63,72%	2,15%
9 janvier 2013	BSA - B	14 000	10 ans	5,00 €	63,72%	2,15%
21 novembre 2013	BSA - A	50 596	10 ans	7,49 €	62,22%	2,27%
21 novembre 2013	BSA - B	72 500	10 ans	7,49 €	62,22%	2,27%
21 novembre 2013	BSA - C	31 596	10 ans	7,49 €	62,22%	2,27%
21 novembre 2013	BSA - D	41 095	10 ans	7,49 €	62,22%	2,27%
16 octobre 2014	BSA - B	17 500	10 ans	6,73 €	63,70%	0,36%
22 mars 2016	BSA - A	21 985	10 ans	4,84 €	65,84%	-0,15%
9 novembre 2017	BSA - A	17 500	10 ans	3,77 €	58,97%	-0,15%
30 janvier 2018	BSA - A	1 777	10 ans	3,18 €	57,55%	0,23%
14 mars 2018	BSA - B	5 000	10 ans	2,81 €	57,55%	0,16%
18 septembre 2018	BSA - A	20 000	10 ans	1,68 €	56,99%	0,04%
15 novembre 2018	BSA - A	50 224	10 ans	1,01 €	54,94%	-0,05%
15 novembre 2018	BSA - B	14 000	10 ans	1,01 €	54,94%	-0,05%
15 octobre 2019	BSA - A	70 000	10 ans	0,22 €	56,32%	-0,63%
14 mai 2020	BSA - B	50 000	10 ans	0,24 €	60,29%	-0,67%
14 mai 2020	BSA - A	210 000	10 ans	0,23 €	60,29%	-0,67%

Les droits à exercice pour les BSA-A et BSA-C attribués avant 2016 sont acquis par quart sur une période de quatre ans sous condition de présence selon les modalités suivantes :

- le premier quart des BSA est attribué au bénéficiaire, sous condition suspensive de la présence du bénéficiaire à la fin du douzième (12^{ème}) mois suivant la date d'attribution par le Conseil d'administration ;
- le solde des BSA est attribué progressivement au bénéficiaire, sous condition suspensive de la présence du bénéficiaire à la fin de chaque mois pendant une période glissante de trente-six mois débutant à compter du treizième mois suivant la date d'attribution par le Conseil d'administration.

Pour les BSA A émis en 2018 et 2019, ils ont été émis sans conditions de présence.

Pour les BSA-B, le nombre de BSA définitivement acquis à l'issue de la période d'acquisition de 4 ans est variable selon un nombre d'heures à réaliser.

Evolution du nombre de bons en circulation

Date d'attribution	Type	Evolution du nombre de BSA en circulation					Nombre d'actions pouvant être souscrites
		31/12/2019	Attribués	Exercés	Caducs / Annulés	31/12/2020	
12 mai 2010	BSA - A	20 089	-	-	20 089	-	-
7 juillet 2010	BSA - B	14 000	-	-	14 000	-	-
17 mars 2011	BSA - B	7 000	-	-	-	7 000	7 000
17 mars 2011	BSA - A	7 000	-	-	-	7 000	7 000
12 mai 2011	BSA - C	10 000	-	-	-	10 000	10 000
12 juillet 2011	BSA - B	2 500	-	-	-	2 500	2 500
20 septembre 2011	BSA - B	20 671	-	-	-	20 671	20 671
20 septembre 2011	BSA - A	6 000	-	-	-	6 000	6 000
20 septembre 2011	BSA - C	16 000	-	-	-	16 000	16 000
11 janvier 2012	BSA - A	1 000	-	-	-	1 000	1 000
11 janvier 2012	BSA - B	1 269	-	-	-	1 269	1 269
15 mars 2012	BSA - A	4 000	-	-	-	4 000	4 000
9 janvier 2013	BSA - A	30 000	-	-	-	30 000	30 000
9 janvier 2013	BSA - B	14 000	-	-	-	14 000	14 000
21 novembre 2013	BSA - A	50 596	-	-	-	50 596	50 596
21 novembre 2013	BSA - B	50 022	-	-	-	50 022	50 022
21 novembre 2013	BSA - C	1 148	-	-	-	1 148	1 148
16 octobre 2014	BSA - B	8 787	-	-	-	8 787	8 787
22 mars 2016	BSA - A	21 985	-	-	-	21 985	21 985
9 novembre 2017	BSA - A	17 500	-	-	-	17 500	17 500
30 janvier 2018	BSA - A	1 777	-	-	-	1 777	1 777
14 mars 2018	BSA - B	5 000	-	-	-	5 000	5 000
18 septembre 2018	BSA - A	16 250	-	-	-	16 250	16 250
15 novembre 2018	BSA - A	50 224	-	-	-	50 224	50 224
15 novembre 2018	BSA - B	14 000	-	-	-	14 000	14 000
15 octobre 2019	BSA - A	70 000	-	-	-	70 000	70 000
14 mai 2020	BSA - B	-	50 000	-	-	50 000	50 000
14 mai 2020	BSA - A	-	210 000	-	-	210 000	210 000
		460 818	260 000	-	34 089	686 729	686 729

Au cours de l'exercice 2019, le solde des BSA attribués le 6 avril 2009 et le 2 juillet 2019 sont devenus caducs, n'ayant pas été exercés au cours de la période d'exercice de 10 ans.

Au cours de l'exercice 2020, le solde des BSA attribués le 12 mai 2010 et le 7 juillet 2020 sont devenus caducs, n'ayant pas été exercés au cours de la période d'exercice de 10 ans.

Autres BSA :

		Evolution du nombre de bons en circulation				Nombre d'actions pouvant être souscrites	
Date d'attribution	Type	31/12/2019	Attribués	Exercés	Caducs		31/12/2020
18 décembre 2012	BSA Norgine	60 000	-	-	-	60 000	60 000
28 décembre 2015	BSA IPF Fund	3 000 000	-	-	-	3 000 000	66 876
26 septembre 2018	BSA Harbert	50	-	-	-	50	142 050
26 septembre 2018	BSA Norgine	50	-	-	-	50	142 050
		3 060 100	-	-	-	3 060 100	410 976

Pour IPF : Seules 66 876 actions sont exerçables suite au tirage des tranches A et B.

La tranche C étant caduque, le solde de BSA donnant droit à 22 292 actions n'est plus exerçable.

Pour Norgine et Harbert : Les 100 BSA donnent chacun droit à 2 841 actions, soit 284 100 actions.

9.2 Options de souscription d'actions

Des options de souscriptions d'actions ont été attribuées aux dirigeants et à certains salariés.

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans d'options émis ainsi que les hypothèses retenues pour la valorisation selon IFRS2 :

Date d'attribution	Type	Caractéristiques des plans			Hypothèses retenues	
		Nombre total de bons attribués	Durée d'exercice	Prix d'exercice	Volatilité	Taux sans risque
6 avril 2009	Options	91 074	10 ans	5,00 €	62,95%	3,65%
2 juillet 2009	Options	49 550	10 ans	5,00 €	62,95%	3,67%
12 mai 2010	Options	5 022	10 ans	5,00 €	67,03%	3,09%
12 janvier 2011	Options	5 000	10 ans	5,00 €	65,71%	3,43%
12 mai 2011	Options	10 000	10 ans	5,00 €	65,71%	3,50%
12 juillet 2011	Options	23 000	10 ans	5,00 €	65,71%	3,34%
20 septembre 2011	Options	16 000	10 ans	5,00 €	65,71%	2,62%
20 septembre 2011	Options	75 182	10 ans	5,00 €	65,71%	2,62%
11 janvier 2012	Options	10 000	10 ans	5,00 €	65,03%	3,18%
9 janvier 2013	Options	14 500	10 ans	5,00 €	63,72%	2,15%
18 septembre 2013	Options	10 000	10 ans	6,00 €	62,22%	2,27%
23 mai 2017	Options	31 376	10 ans	3,49 €	62,49%	-0,13%

A l'exception du plan de 75 182 options du 20 septembre 2011, l'ensemble des options est soumis à des conditions de présence au sein de la Société :

- le premier quart des options est attribué au bénéficiaire, sous condition suspensive de la présence du bénéficiaire à la fin du douzième (12^{ème}) mois suivant la date d'attribution par le Conseil d'administration ;
- le solde des options est attribué progressivement au bénéficiaire, sous condition suspensive de la présence du bénéficiaire à la fin de chaque mois pendant une période glissante de trente-six mois débutant à compter du treizième mois suivant la date d'attribution par le Conseil d'administration.

Pour le plan de 75 182 options du 20 septembre 2011 attribuées aux fondateurs, les options ont été définitivement attribuées par le Conseil d'administration. A la date de réalisation de l'introduction en bourse, 40 000 options sont devenues exerçables et 35 182 options sont devenues caduques.

Evolution du nombre d'options en circulation

		Evolution du nombre d'options en circulation				Nombre d'actions pouvant être souscrites	
Date d'attribution	Type	31/12/2019	Attribués	Exercés	Caducs / Annulés		31/12/2020
6 avril 2009	Options	-	-	-	-	-	-
2 juillet 2009	Options	-	-	-	-	-	-
12 janvier 2011	Options	4 841	-	-	-	4 841	4 841
12 mai 2011	Options	10 000	-	-	-	10 000	10 000
12 juillet 2011	Options	22 450	-	-	-	22 450	22 450
20 septembre 2011	Options	16 000	-	-	-	16 000	16 000
20 septembre 2011	Options	30 000	-	-	-	30 000	30 000
11 janvier 2012	Options	6 979	-	-	-	6 979	6 979
9 janvier 2013	Options	8 217	-	-	-	8 217	8 217
18 septembre 2013	Options	10 000	-	-	-	10 000	10 000
23 mai 2017	Options	31 376	-	-	-	31 376	31 376
		139 863	-	-	-	139 863	139 863

Au cours de l'exercice 2019, le solde des options attribués le 6 avril 2009 et le 2 juillet 2009 sont devenus caducs, n'ayant pas été exercés au cours de la période d'exercice de 10 ans.

9.3 Actions gratuites

Des actions gratuites ont été attribuées aux dirigeants et à certains salariés.

Les tableaux ci-dessous récapitulent les données relatives aux plans d'options émis :

Date d'attribution	Type	Nombre total d'actions gratuites attribuées dans le cadre du plan	Nombre total d'actions émises par la société au 31/12/2020	Nombre total d'actions gratuites caduques au 31/12/2020	Nombre total d'actions restant à émettre à l'issue de la période d'acquisition
21 novembre 2013	Actions gratuites	59 800	51 924	7 876	-
15 juillet 2014	Actions gratuites	7 000	7 000	-	-
11 mai 2016	Actions gratuites	19 000	19 000	-	-
11 mai 2016	Actions gratuites	6 469	6 469	-	-
23 mai 2017	Actions gratuites	26 500		26 500	-
23 mai 2017	Actions gratuites	18 892	18 892	-	-
23 mai 2017	Actions gratuites	7 531	7 531	-	-
23 mai 2017	Actions gratuites	22 290	22 290	-	-
9 novembre 2017	Actions gratuites	20 000	20 000	-	-
30 janvier 2018	Actions gratuites	31 549	31 549	-	-
30 janvier 2018	Actions gratuites	23 000	5 000	18 000	-
15 novembre 2018	Actions gratuites	34 906	34 906	-	-
24 janvier 2019	Actions gratuites	80 870	75 170	5 700	-
15 octobre 2019	Actions gratuites	130 000	-	32 500	97 500
15 mai 2020	Actions gratuites	1 420 000	-	-	1 420 000
		1 907 807	299 731	90 576	1 517 500

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans d'actions gratuites émises :

Date d'attribution	Type	Nombre d'actions restant à émettre à l'issue de la période d'acquisition 31/12/2019	Evolution du nombre d'actions gratuites			Nombre d'actions restant à émettre à l'issue de la période d'acquisition 31/12/2020
			Attribuées au cours de l'exercice	Acquises et émises au cours de la période	Caduques au cours de la période	
23 mai 2017	Actions gratuites	-	-	-	-	-
30 janvier 2018	Actions gratuites	31 549	-	31 549	-	-
30 janvier 2018	Actions gratuites	19 000	-	5 000	14 000	-
15 novembre 2018	Actions gratuites	-	-	-	-	-
24 janvier 2019	Actions gratuites	75 170	-	75 170	-	-
15 octobre 2019	Actions gratuites	130 000	-	-	32 500	97 500
15 mai 2020	Actions gratuites	-	1 420 000	-	-	1 420 000
		255 719	1 420 000	111 719	46 500	1 517 500

9.4 Détail de la charge comptabilisée au titre des périodes présentées

Date d'attribution	Type	31/12/2019			31/12/2020		
		Coût probabilisé du plan à date	Charge de la période	Charge cumulée à date	Coût probabilisé du plan à date	Charge de la période	Charge cumulée à date
6 avril 2009	Options	264 748 €	-	264 748 €	264 748 €	-	264 748 €
2 juillet 2009	Options	139 618 €	-	139 618 €	139 618 €	-	139 618 €
12 mai 2010	Options	2 856 €	-	2 856 €	2 856 €	-	2 856 €
12 janvier 2011	Options	10 945 €	-	10 945 €	10 945 €	-	10 945 €
12 mai 2011	Options	22 631 €	-	22 631 €	22 631 €	-	22 631 €
12 juillet 2011	Options	50 743 €	-	50 743 €	50 743 €	-	50 743 €
20 septembre 2011	Options	48 901 €	-	48 901 €	48 901 €	-	48 901 €
20 septembre 2011	Options	114 976 €	-	114 976 €	114 976 €	-	114 976 €
11 janvier 2012	Options	22 696 €	-	22 696 €	22 696 €	-	22 696 €
9 janvier 2013	Options	29 554 €	-	29 554 €	29 554 €	-	29 554 €
18 septembre 2013	Options	47 587 €	-	47 587 €	47 587 €	-	47 587 €
23 mai 2017	Options	28 484 €	-	28 484 €	28 484 €	-	28 484 €
		783 740 €	-	783 740 €	783 740 €	-	783 740 €

Date d'attribution	Type	31/12/2019			31/12/2020		
		Coût probabilisé du plan à date	Charge de la période	Charge cumulée à date	Coût probabilisé du plan à date	Charge de la période	Charge cumulée à date
6 avril 2009	BSA - A	21 595 €	-	21 595 €	21 595 €	-	21 595 €
6 avril 2009	BSA - A	142 278 €	-	142 278 €	142 278 €	-	142 278 €
2 juillet 2009	BSA - A	125 109 €	-	125 109 €	125 109 €	-	125 109 €
12 mai 2010	BSA - A	43 810 €	-	43 810 €	43 810 €	-	43 810 €
7 juillet 2010	BSA - B	28 122 €	-	28 122 €	28 122 €	-	28 122 €
17 mars 2011	BSA - B	13 160 €	-	13 160 €	13 160 €	-	13 160 €
17 mars 2011	BSA - A	15 134 €	-	15 134 €	15 134 €	-	15 134 €
12 mai 2011	BSA - C	22 631 €	-	22 631 €	22 631 €	-	22 631 €
12 juillet 2011	BSA - B	4 700 €	-	4 700 €	4 700 €	-	4 700 €
20 septembre 2011	BSA - B	36 276 €	(5 124 €)	36 276 €	36 276 €	-	36 276 €
20 septembre 2011	BSA - A	18 352 €	-	18 352 €	18 352 €	-	18 352 €
20 septembre 2011	BSA - C	48 901 €	-	48 901 €	48 901 €	-	48 901 €
11 janvier 2012	BSA - A	2 591 €	-	2 591 €	2 591 €	-	2 591 €
11 janvier 2012	BSA - B	1 792 €	(2 708 €)	1 792 €	1 792 €	-	1 792 €
15 mars 2012	BSA - A	12 162 €	-	12 162 €	12 162 €	-	12 162 €
9 janvier 2013	BSA - A	87 369 €	-	87 369 €	87 369 €	-	87 369 €
9 janvier 2013	BSA - B	25 200 €	-	25 200 €	25 200 €	-	25 200 €
21 novembre 2013	BSA - A	194 982 €	-	194 981 €	194 982 €	-	194 981 €
21 novembre 2013	BSA - B	202 416 €	(76 994) €	202 416 €	202 416 €	-	202 416 €
21 novembre 2013	BSA - C	109 055 €	-	109 055 €	109 055 €	-	109 055 €
21 novembre 2013	BSA - D	158 354 €	-	158 354 €	158 354 €	-	158 354 €
16 octobre 2014	BSA - B	32 040 €	(31 770) €	32 040 €	32 040 €	-	32 040 €
22 mars 2016	BSA - A	55 493 €	-	55 493 €	55 493 €	-	55 493 €
9 novembre 2017	BSA - A	29 565 €	-	29 565 €	29 565 €	-	29 565 €
30 janvier 2018	BSA - A	3 392 €	-	3 392 €	3 392 €	-	3 392 €
14 mars 2018	BSA - B	6 738 €	3 364 €	6 056 €	6 738 €	682 €	6 738 €
18 septembre 2018	BSA - A	15 785 €	-	15 785 €	15 785 €	-	15 785 €
15 novembre 2018	BSA - A	21 252 €	-	21 252 €	21 252 €	-	21 252 €
15 novembre 2018	BSA - B	5 913 €	4 060 €	4 619 €	5 913 €	1 294 €	5 913 €
15 octobre 2019	BSA - A	8 119 €	8 119 €	8 119 €	8 119 €	-	8 119 €
14 mai 2020	BSA - B	-	-	-	5 748 €	3 638 €	3 638 €
14 mai 2020	BSA - A	-	-	-	24 654 €	15 603 €	15 603 €
		1 492 285 €	(101 053) €	1 482 190 €	1 522 687 €	21 217 €	1 511 526 €

Au cours de la période, la Société a repris la charge IFRS 2 comptabilisée sur certains plans en raison de la non réalisation des conditions de performance par les détenteurs de BSA.

Date d'attribution	Type	31/12/2019			31/12/2020		
		Coût probabilisé du plan à date	Charge de la période	Charge cumulée à date	Coût probabilisé du plan à date	Charge de la période	Charge cumulée à date
21 novembre 2013	Actions gratuites	382 694 €	-	382 694 €	382 694 €	-	382 694 €
15 juillet 2014	Actions gratuites	31 149 €	-	31 149 €	31 149 €	-	31 149 €
11 mai 2016	Actions gratuites	113 352 €	-	113 352 €	113 352 €	-	113 352 €
11 mai 2016	Actions gratuites	14 503 €	-	14 503 €	14 503 €	-	14 503 €
23 mai 2017	Actions gratuites	-	-	-	-	-	-
23 mai 2017	Actions gratuites	55 465 €	15 018 €	45 948 €	55 465 €	6 909 €	52 857 €
23 mai 2017	Actions gratuites	-	-	-	-	-	-
23 mai 2017	Actions gratuites	40 948 €	-	40 948 €	40 948 €	-	40 948 €
9 novembre 2017	Actions gratuites	40 086 €	-	40 086 €	40 086 €	-	40 086 €
30 janvier 2018	Actions gratuites	109 317 €	-	109 317 €	109 317 €	-	109 317 €
30 janvier 2018	Actions gratuites	79 980 €	25 797 €	60 436 €	79 980 €	5 704 €	66 140 €
15 novembre 2018	Actions gratuites	35 255 €	31 256 €	35 255 €	35 255 €	- €	35 255 €
24 janvier 2019	Actions gratuites	73 592 €	59 120 €	59 120 €	73 592 €	9 285 €	68 405 €
15 octobre 2019	Actions gratuites	29 900 €	2 992 €	2 992 €	29 900 €	10 145 €	13 137 €
15 mai 2020	Actions gratuites	-	-	-	355 000 €	220 241 €	220 241 €
		1 006 240 €	134 182 €	935 798 €	1 361 240 €	252 284 €	1 188 083 €
	TOTAL	3 282 265 €	33 130 €	3 209 847 €	3 667 667 €	273 501 €	3 483 349 €

NOTE 10 : PROVISIONS

Principes comptables

Les provisions correspondent aux engagements résultant de litiges et risques divers, dont l'échéance et le montant sont incertains, auxquels la Société peut être confrontée dans le cadre de ses activités.

Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation envers un tiers résultant d'un événement passé dont il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, et que les sorties futures de liquidités peuvent être estimées de manière fiable. Le montant comptabilisé en provision est l'estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, actualisée si nécessaire à la date de clôture.

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

Principes comptables

Sauf indication contraire, les emprunts et dettes financières sont comptabilisées au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif conformément à la norme IFRS 9.

La fraction à plus d'un an des dettes financières est présentée en « Dettes financières non courantes » tandis que la part à moins d'un an des dettes financières est présentée en « dettes financières courantes ».

Evolution des dettes financières

DETTE FINANCIERES (Montants en euros)	31/12/2019	Encaissement	Remboursement	Intérêts courus	Actualisation des avances	Frais d'émission	Impact du taux d'intérêts effectif	Conversion en actions	Variation de la Juste Valeur	Transfert en dettes financières courantes	31/12/2020
Avances Coface - Japon	107 929				3 416					(111 345)	-
Avances Coface - Russie	64 437				1 823					(66 260)	-
Avances Coface - Chine	46 454				999					(6 022)	41 432
Emprunt Bpifrance	675 000									(300 000)	375 000
Emprunt obligataire Norgine & Harbert	1 749 906						97 475			(1 847 381)	-
Dettes obligations locatives (IFRS 16)	389 482	2 821								(145 135)	247 168
Total dettes financières non courantes	3 033 209	2 821	-	-	6 238		97 475	-	-	(2 476 143)	663 600
Avances Coface - Japon	3 751									111 345	115 096
Avances Coface - Russie	3 753		(816)							66 260	69 197
Avances Coface - Chine	10 265		(5 250)							6 022	11 037
Emprunt Bpifrance	300 000			36 197						300 000	636 197
Obligations convertibles en actions Nice&Green	600 000	600 000						(1 200 000)			-
Emprunt obligataire Norgine & Harbert	2 038 334		(180 012)	177 695			113 203			1 847 381	3 996 601
Dettes obligations locatives (IFRS 16)	94 545	671	(95 216)							145 135	145 135
Total dettes financières courantes	3 050 649	600 671	(281 294)	213 892	-		113 203	(1 200 000)	-	2 476 143	4 973 264
Dérivé passif	112 022								36 521		148 543
Total dérivé passif courant	112 022	-	-	-	-		-	-	36 521	-	148 543
TOTAL DETTES	6 195 880	603 492	(281 294)	213 892	6 238		210 678	(1 200 000)	36 521	-	5 785 407

Maturité des dettes financières

MATURITE DES DETTES FINANCIERES COURANTES ET NON COURANTES (Montants en euros)	Au 31 décembre 2020			
	Montant brut	A moins d'un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans
Dérivé passif	148 543	148 543	-	-
Obligations convertibles en actions	0	0	-	-
Emprunts obligataires	3 996 602	3 996 602	-	-
Emprunt Bpifrance	1 011 197	636 197	375 000	-
Avances COFACE	236 762	195 330	41 431	-
Dettes obligations locatives (IFRS 16)	392 304	145 135	247 168	-
Total dettes financières	5 785 407	5 121 807	663 600	-
<i>Dérivé passif courant</i>	<i>148 543</i>			
<i>Dettes financières courantes</i>	<i>4 973 264</i>			
<i>Dettes financières non courantes</i>	<i>663 600</i>			

MATURITE DES DETTES FINANCIERES COURANTES ET NON COURANTES (Montants en euros)	Au 31 décembre 2019			
	Montant brut	A moins d'un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans
Dérivé passif	112 022	112 022	-	-
Obligations convertibles en actions	600 000	600 000	-	-
Emprunts obligataires	3 788 240	2 038 334	1 749 906	-
Emprunt Bpifrance	975 000	300 000	675 000	-
Avances COFACE	236 590	17 769	218 820	-
Dettes obligations locatives (IFRS 16)	484 028	94 545	389 482	-
Total dettes financières	6 195 880	3 162 671	3 033 209	-
<i>Dérivé passif courant</i>	<i>112 022</i>			
<i>Dettes financières courantes</i>	<i>3 050 649</i>			
<i>Dettes financières non courantes</i>	<i>3 033 209</i>			

11.1 Avances remboursables

Principes comptables

La Société bénéficie d'un certain nombre d'aides publiques, sous forme de subventions ou d'avances conditionnées.

Elles ont été comptabilisées conformément à IAS 20. S'agissant d'avances financières, consenties à des taux d'intérêts inférieurs au taux du marché, ces avances sont évaluées selon IFRS 9 au coût amorti, si les impacts sont significatifs.

- Le montant résultant de l'avantage de taux obtenu lors de l'octroi d'avances remboursables ne portant pas intérêt est considéré comme une subvention. Cet avantage est déterminé en appliquant un taux d'actualisation correspondant à un taux de marché à la date d'octroi. Ces subventions sont enregistrées au niveau de la catégorie :
 - « Recherche et développement » pour celles relatives aux aides à l'innovation,
 - « Ventes, distribution et marketing » pour celles relatives à la prospection de nouvelles zones géographiques.
- Le coût financier des avances remboursables calculé au taux de marché est enregistré ensuite en charges financières.

En cas de constat d'échec prononcé, l'abandon de créance consenti est enregistré en subvention.

EVOLUTION DES AVANCES REMBOURSABLES (Montant en euros)	COFACE Russie	COFACE Japon	COFACE Chine	Total
Etat de la situation financière au 31 décembre 2018	67 240	108 307	61 714	237 261
(-) Remboursement	(917)	(575)	(6 017)	(7 509)
(+/-) Autres mouvements	1 867	3 948	1 022	6 838
Etat de la situation financière au 31 décembre 2019	68 190	111 680	56 720	236 590
(-) Remboursement	(816)	(623)	(5 250)	(6 689)
(+/-) Autres mouvements	1 823	4 039	999	6 861
Etat de la situation financière au 31 décembre 2020	69 197	115 096	52 469	236 762

Les variations « Autres mouvements » sont principalement relatives à l'actualisation des avances conditionnées.

SPINEGUARD a obtenu des avances remboursables de la COFACE au titre de trois contrats dits « d'assurance prospection », couvrant les zones géographiques « RUSSIE », « JAPON » et « CHINE ». SPINEGUARD bénéficie, pour chaque contrat, d'une période de couverture respectivement de 3 ans, 4 ans et 3 ans pendant laquelle ses dépenses de prospection lui sont garanties dans la limite d'un budget défini. Au terme de cette phase, débute une phase d'amortissement respectivement de 4 ans, 6 ans et 5 ans pendant laquelle SPINEGUARD rembourse l'avance obtenue sur la base d'un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé dans les zones concernées. Les modalités de chacun des contrats sont les suivantes :

11.1.1 Assurance prospection - Russie

Le montant des dépenses prospection couvertes par le contrat pour l'ensemble de la période de garantie (1^{er} mai 2012 au 30 avril 2015) est de 100 000 € avant application d'une quotité garantie de 75%.

La société s'acquitte de prime représentant 2% du budget couvert.

La période d'amortissement court du 1^{er} mai 2015 au 30 avril 2021.

SPINEGUARD a reçu au titre de cette avance prospection Russie :

- 34 471 € le 31 juillet 2013 au titre du 1^{er} exercice de couverture des dépenses,
- 28 062 € le 19 juillet 2014 au titre du 2^e exercice de couverture des dépenses,
- 12 496 € le 9 juin 2015 au titre du 3^e exercice de couverture des dépenses.

Le remboursement s'effectuera au moyen de versements, estimés en fonction des prévisions de chiffre d'affaires de l'exploitation des produits ou services issus du projet dans les limites suivantes :

- 14% du chiffre d'affaires lié à des prestations de services
- 7% du chiffre d'affaires dans le cas de ventes de biens

En cas de chiffre d'affaires insuffisant par rapport aux remboursements attendus, il ne sera fait aucun remboursement complémentaire à la COFACE.

L'échéancier des remboursements, estimé en fonction des dernières prévisions commerciales, est le suivant :

- Au plus tard le 30 avril 2016 : 933 € (remboursement effectif)
- Au plus tard le 30 avril 2017 : 1 985 € (remboursement effectif)
- Au plus tard le 30 avril 2018 : 558 € (remboursement effectif)
- Au plus tard le 30 avril 2019 : 917 € (remboursement effectif)
- Au plus tard le 30 avril 2020 : 816 € (remboursement effectif)
- Au plus tard le 30 avril 2021 : 69 820 €

La juste valeur de cette avance a été déterminée sur la base d'un taux d'intérêt estimé de 2,74 % par an.

11.1.2 Assurance prospection - Japon

Le montant des dépenses prospection couvertes par le contrat pour l'ensemble de la période de garantie (1^{er} septembre 2011 au 31 août 2015) est de 320 000 € avant application d'une quotité garantie de 80%.

La société s'acquitte de prime représentant 2% du budget couvert.

La période d'amortissement court du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2021.

SPINEGUARD a reçu au titre de cette avance prospection Japon :

- 34 691 € le 28 novembre 2012 au titre du 1^{er} exercice de couverture des dépenses,
- 21 341 € le 21 novembre 2013 au titre du 2^e exercice de couverture des dépenses,
- 52 375 € le 3 octobre 2014 au titre du 3^e exercice de couverture des dépenses,
- 20 501 € le 1 octobre 2015 au titre du 4^e exercice de couverture des dépenses.

Le remboursement s'effectuera au moyen de versements, estimés en fonction des prévisions de chiffre d'affaires de l'exploitation des produits ou services issus du projet dans les limites suivantes :

- 14% du chiffre d'affaires lié à des prestations de services
- 7% du chiffre d'affaires dans le cas de ventes de biens

En cas de chiffre d'affaires insuffisant par rapport aux remboursements attendus, il ne sera fait aucun remboursement complémentaire à la COFACE.

L'échéancier des remboursements, estimé en fonction des dernières prévisions commerciales, est le suivant :

- Au plus tard le 31 août 2016 : 5 418 € (remboursement effectif)
- Au plus tard le 31 août 2017 : 2 860 € (remboursement effectif)
- Au plus tard le 31 août 2018 : 1 535 € (remboursement effectif)
- Au plus tard le 31 août 2019 : 575 € (remboursement effectif)
- Au plus tard le 31 août 2020 : 623 € (remboursement effectif)
- Au plus tard le 31 août 2021 : 117 898 €

La juste valeur de cette avance a été déterminée sur la base d'un taux d'intérêt estimé de 3,66% par an.

11.1.3 Assurance prospection - Chine

Le montant des dépenses de prospection couverte par le contrat pour l'ensemble de la période de garantie (1^{er} avril 2014 au 31 mars 2019) est de 125 000 euros avant application d'une quotité garantie de 75 %.

La société s'acquitte de prime représentant 2 % du budget couvert.

La période d'amortissement court du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2024.

SPINEGUARD a reçu au titre de cette avance prospection Chine :

- 27 550 € le 30 avril 2015 au titre du 1^{er} exercice de couverture des dépenses.
- 19 500 € le 5 mai 2016 au titre du 2^{ème} exercice de couverture des dépenses.
- 16 250 € le 5 juin 2017 au titre du 3^{ème} exercice de couverture des dépenses.
- 3 540 € le 11 juillet 2018 au titre du 4^{ème} exercice de couverture des dépenses.

Le remboursement s'effectuera au moyen de versements, estimés en fonction des prévisions de chiffre d'affaires de l'exploitation des produits ou services issus du projet dans les limites suivantes :

- 14% du chiffre d'affaires lié à des prestations de services
- 7% du chiffre d'affaires dans le cas de ventes de biens

En cas de chiffre d'affaires insuffisant par rapport aux remboursements attendus, il ne sera fait aucun remboursement complémentaire à la COFACE.

L'échéancier des remboursements, estimé en fonction des dernières prévisions commerciales, est le suivant :

- Au plus tard le 30 avril 2019 : 6 017 € (remboursement effectif)
- Au plus tard le 30 avril 2020 : 5 250 € (remboursement effectif)
- Au plus tard le 30 avril 2021 : 12 250 €
- Au plus tard le 30 avril 2022 : 13 340 €
- Au plus tard le 30 avril 2023 : 14 007 €
- Au plus tard le 30 avril 2024 : 15 976 €

La juste valeur de cette avance a été déterminée sur la base d'un taux d'intérêt estimé de 2,81% par an.

11.2 Prêt innovation Bpifrance

Le 7 mars 2016, la société a signé un prêt innovation avec Bpifrance pour un montant de 1 500 K€.

Cet emprunt a les caractéristiques suivantes :

- Retenue de garantie de 75 K€ en tant que gage espèces,
- Taux d'intérêts : TME (taux moyen mensuel de rendement des emprunts de l'Etat à long terme) majoré de 4,3%.
- Echancier de remboursement :
 - 8 trimestres de différé d'amortissement de capital jusqu'au 31 mars 2018,
 - 20 trimestres d'amortissement du capital de 75 K€ entre le 30 juin 2018 et le 31 mars 2023.

Ce financement bénéficie :

- D'une garantie au titre du Fonds National de Garantie Prêt Pour l'Innovation à hauteur de 30% de l'encours du crédit ;
- D'une garantie du Fonds Européen d'Investissement (FEI) à hauteur de 50% de l'encours du crédit.

Dans le cadre de la procédure de sauvegarde, l'amortissement du capital a été stoppé depuis le 12 février 2020, le solde dû en capital au 31 décembre 2020 s'élève à 975 K€.

Les intérêts courus et provisionnés sur l'exercice 2020 s'élèvent à 36 K€.

11.3 Emprunts obligataires

Principes comptables

Les instruments financiers (BSA et options de conversion des emprunts obligataires) font l'objet d'une analyse spécifique.

Lorsque ces instruments financiers prévoient l'échange d'un nombre fixe d'actions contre un montant fixe de trésorerie, ils sont qualifiés d'instruments de capitaux propres au regard de la norme IAS 32.

Lorsque l'analyse menée conclut à l'impossibilité de qualifier ces instruments en instruments de capitaux propres et que la variable est financière, ceux-ci sont alors qualifiés de dérivés passifs entrant dans le scope de la norme IFRS 9. Ils sont alors comptabilisés en dérivé passif pour leur juste valeur à la date d'émission, la juste valeur étant déterminée par l'application du modèle de valorisation Black & Scholes. Les variations de cette juste valeur sont enregistrées en résultat financier. Ces passifs relèvent de la catégorie 3 définie par la norme IFRS 7.

11.3.1 Emprunt obligataire au profit de Norgine Venture Capital et Harbert European Growth Capital

Le 26 septembre 2018, la Société a signé un contrat d'obligations non convertibles avec Norgine Venture Capital et Harbert European Growth Capital permettant une levée de fonds potentielle d'un montant maximum de 6 M€, à la discrétion de la Société.

Cet emprunt, assorti de l'émission de BSA, est composé de deux tranches :

- Une première tranche (tranche A) de 100 obligations d'un montant nominal de 4,5 M€ (au 10 septembre 2018) assortie de l'émission de 100 BSA A qui permettent en cas d'exercice l'émission de 284 092 actions à compter du tirage de la tranche (*cf. caractéristiques des BSA*).

- A la discrétion de la Société, une deuxième tranche (tranche B) de 100 obligations d'un montant nominal de 1,5 M€ (entre avril et septembre 2019) assortie de l'émission de 20 BSA B. Cette deuxième tranche n'a pas été tirée et est désormais caduque.

Les obligations ont les caractéristiques suivantes :

- Valeur nominale : 45 000 € pour la tranche A, 15 000 € pour la tranche B
- Souscription au pair
- Maturité : 36 mois à compter de l'émission
- Différé de remboursement de 12 mois (pour la tranche A, possibilité de demander une extension du différé de 6 mois supplémentaires)
- Taux d'intérêts : 9,95 % ou Taux d'intérêt EUR SWAP 3 ans (14 jours précédant l'émission) + 995 points de base si supérieur

Les BSA ont les caractéristiques suivantes :

- Nombre d'actions pouvant être souscrites par BSA : 5 000 / prix d'exercice
- Prix d'exercice :
 - Tranche A : 1,76 €
 - Tranche B : plus bas entre le cours de bourse moyen pondéré des 3 mois précédant l'émission et le prix d'exercice des BSA Tranche A (1,76 €)
- Maturité : 10 ans à compter de l'émission

Evaluation et valorisation

La dette est évaluée selon la méthode du coût amorti conformément à la norme IFRS 9. Celui-ci prend en compte les frais encourus pour la mise en place du contrat (251 393 €) ainsi que la décote liée aux BSA exerçables. Le taux d'intérêt effectif de l'emprunt ressort à 15,91%.

Suite à une analyse réalisée conformément à IAS 32, les BSA ont été comptabilisés en instruments de capitaux propres et ont été évalués par application du modèle de valorisation Black & Scholes.

	Tranche A
Nombre de BSA	284 092
Terme attendu	6 ans
Volatilité	56,94%
Taux sans risque	0,11%
Valeur de l'instrument de capitaux propres	214 650 €

Procédure de sauvegarde

Dans le cadre de la procédure de sauvegarde, les échéances à compter du 12 février 2020 ont été stoppées. Le montant des échéances échues depuis cette date s'élève à 2 018 K€ et ont été positionnés en dettes financières courantes. 178 K€ d'intérêts courus ont été enregistrés au 31 décembre 2020.

Compte tenu d'une maturité au 26 septembre 2021, l'ensemble de la dette a été positionnée en dettes financières courantes.

11.3.2 Ligne de financement obligataire avec programme d'intéressement (OCAPI)

Ce financement assuré par Nice & Green, société spécialisée dans la fourniture de solutions de financements adaptés aux sociétés cotées, a été mis en place le 10 septembre 2018 permettant une levée de fond totale de 3 M€ sur 15 mois.

Contrat du 10 septembre 2018

Au 31 décembre 2020, les tirages suivants ont été réalisés :

Date	# d'OCA	Montant	Tranches converties à la clôture
Lundi 5 novembre 2018	1 à 10	200 000 €	1 à 10
Lundi 7 janvier 2019	11 à 20	200 000 €	11 à 20
Mardi 5 février 2019	21 à 30	200 000 €	21 à 30
Mercredi 6 mars 2019	31 à 40	200 000 €	31 à 37
Jeudi 4 avril 2019	41 à 50	200 000 €	41 à 50
Vendredi 10 mai 2019	51 à 55	100 000 €	51 à 55
Mercredi 12 juin 2019	56 à 60	100 000 €	55 à 60
mardi 9 juillet 2019	61 à 70	200 000 €	61 à 70
mercredi 7 août 2019	71 à 80	200 000 €	71 à 80
vendredi 6 septembre 2019	81 à 85	100 000 €	81 à 85
lundi 7 octobre 2019	86 à 95	200 000 €	86 à 95
mercredi 6 novembre 2019	96 à 105	200 000 €	96 à 105
vendredi 6 décembre 2019	106 à 115	200 000 €	106 à 115
jeudi 6 février 2020	116 à 125	200 000 €	116 à 125
lundi 6 avril 2020	126 à 135	200 000 €	126 à 135
mardi 5 mai 2020	136 à 145	200 000 €	136 à 145
Total		2 900 000 €	

Au 31 décembre 2020, la Société en accord avec Nice & Green a cloturé cette ligne de financement.

Caractéristiques des OCA :

Les OCA ont les caractéristiques suivantes :

- Valeur nominale : 20 000 €
- Souscription au pair
- Maturité : 12 mois (sauf survenance d'un cas de défaut)
- Absence d'intérêt
- Les OCA pourront être converties en actions SpineGuard à la demande de leur porteur, à tout moment, selon la parité de conversion déterminée par la formule ci-après :

$$N = V_n / [92\% \times \text{Min} [\text{VWAP}_{Q/10\text{jrs}}]] \text{ où}$$

- « N » : nombre d'actions ordinaires nouvelles de SpineGuard à émettre sur conversion d'une OCA
- « V_n » : valeur nominale d'une OCA
- « Min [VWAP_{Q/10jrs}] » : VWAP Quotidien le plus bas des dix dernières séances de bourse pendant la période de fixation du prix de conversion (à savoir les 10 jours de bourse précédant la date de demande de conversion de l'OCA concernée).

En cas de survenance d'un cas de défaut, Nice & Green aura le droit de demander à la Société le remboursement des OCA en numéraire et/ou de suspendre ou refuser de souscrire aux OCA non encore souscrites.

Communication : Le nombre d'actions issues de la conversion des OCA apparaîtra dans la communication sur l'information réglementée de la Société relative au nombre d'actions et aux droits de vote en circulation. Le cas échéant, la Société procèdera à une communication spécifique en cas de conversion importante d'OCA susceptible d'avoir un impact sur le cours de bourse.

Cas de défauts : Le contrat d'émission prévoit des cas de défauts usuels pour ce type d'opérations, permettant de solliciter le remboursement anticipé des OCA et/ou de mettre un terme aux émissions et souscriptions.

Sûretés : L'émission des OCA n'est assortie d'aucune sûreté.

Cession OCA - Cotation des OCA – Prospectus :

- Les OCA, seront incessibles sauf au profit de sociétés contrôlées par Nice & Green.
- Les OCA n'ont pas fait l'objet d'une demande d'inscription aux négociations sur le marché Euronext Growth et ne sont par conséquent pas cotées.
- La conversion des OCA interviendra au fil de l'eau sur demande de Nice & Green sans calendrier préétabli.
- Cette émission n'a pas donné lieu à l'établissement d'un prospectus soumis au visa de l'AMF.

Evaluation et valorisation

Suite à une analyse réalisée conformément à IAS32, les OCAPL sont comptabilisés en instruments de dettes.

Au 31 décembre 2020, les OCA n°1 à n°145 émises entre novembre 2018 et mai 2020 ont été intégralement converties à la clôture.

L'engagement d'émettre et de souscrire le solde non émis des OCAPL a été considéré comme étant un « forward » (contrat à terme) au sens d'IFRS 9 et a été comptabilisé à la juste valeur par compte de résultat. La société a ainsi enregistré un dérivé passif courant s'élevant à 112 K€ au 31 décembre 2019. En l'absence de tranche résiduelle à émettre, aucun dérivé passif n'est enregistré au 31 décembre 2020.

11.3.3 Ligne de financement en bons de souscription d'actions remboursables (BSAR)

Ce financement assuré par Nice & Green, société spécialisée dans la fourniture de solutions de financements adaptés aux sociétés cotées, a été mis en place le 26 juin 2020 permettant une levée de fond totale de 2,4 M€ sur 12 mois.

Cadre Juridique de l'opération

Faisant usage de la délégation du Conseil d'administration du 14 mai 2020 agissant sur la base des onzième et douzième résolutions de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de SpineGuard du 14 mai 2020, le Président Directeur Général a décidé ce jour d'émettre 12 tranches de 10 BSAR (soit un total de 120 BSAR) sur une période de 12 mois, d'une valeur nominale unitaire de 20 000 € à souscrire par Nice & Green selon le calendrier de souscription préétabli.

Principales caractéristiques des BSAR

Les BSAR seront sous forme nominative et numérotés de un à cent-vingt selon les dates de souscription indiquées dans le calendrier ci-dessous. Celles-ci peuvent être décalées d'un commun accord ou en cas

d'exercice de l'option de suspension à l'initiative de la Société conformément aux termes du contrat d'émission qui aurait pour effet de décaler les dates de souscription :

Dates	BSAR
01-juil.-20	1 à 10
31-juil.-20	11 à 20
31-août-20	21 à 30
29-sept.-20	31 à 40
28-oct.-20	41 à 50
27-nov.-20	51 à 60
30-déc.-20	61 à 70
01-févr.-21	71 à 80
02-mars-21	81 à 90
31-mars-21	91 à 100
03-mai-21	101 à 110
03-juin-21	111 à 120

Les BSAR peuvent être librement transférés par Nice & Green à un ou plusieurs de ses affiliés et ne peuvent être transférés à un quelconque autre tiers sans l'autorisation écrite préalable de SpineGuard.

SpineGuard dispose d'un droit unilatéral de révocation lui permettant de rembourser à sa seule discrétion et à tout moment les BSAR en circulation. Le contrat contient également des clauses usuelles de défaut ou de résiliation, notamment en cas de changement de contrôle.

Les actions issues de l'exercice des BSAR seront émises au porteur.

Souscription et exercice des BSAR

Le prix de souscription unitaire de chaque BSAR est de dix-huit mille euros et doit être payé par Nice & Green à SpineGuard à la date de souscription (le « Prix de Souscription »).

Sauf demande de suspension conformément aux termes du contrat d'émission, chaque BSAR devra être exercé dans un délai de quarante-cinq Jours de bourse à compter de sa date de souscription (la « Période d'Exercice »).

Le prix d'exercice unitaire de chaque BSAR est de deux mille euros et doit être payé par Nice & Green à SpineGuard à chaque date d'exercice (le « Prix d'Exercice »).

Émissions des actions

Le prix d'émission unitaire des actions nouvelles issues de l'exercice des BSAR (le « Prix d'Émission ») sera égal à quatre-vingt-douze pour cent du cours moyen pondéré par les volumes de référence le plus faible sur les 10 dernières séances précédant l'exercice.

Le nombre d'Actions émises sur exercice de chaque BSAR sera déterminé selon la formule suivante :

$$N = (PS + PEx) / PE$$

Où

N : désigne le nombre d'actions à émettre

PS : désigne le Prix de Souscription

PEx : désigne le Prix d'Exercice

PE : désigne le Prix d'Émission

Les actions nouvelles seront admises aux négociations sur Euronext Growth à compter de leur émission, porteront jouissance courante et seront pleinement assimilées aux actions existantes et fongibles avec ces dernières.

La Société tiendra à jour sur son site internet un tableau de suivi des BSAR et du nombre d'actions émises sur exercice des BSAR.

Au 31 décembre 2020, les tirages suivants ont été réalisés :

Date d'émission des BSAR	BSAR	Valeur des BSAR
1 ^{er} juillet 2020	1 à 10	200 000,00 €
31 août 2020	11 à 20	200 000,00 €
7 décembre 2020	21 à 30	200 000,00 €
TOTAL EMIS	30	600 000,00 €
solde à émettre	90	1 800 000,00 €

Date d'exercice des BSAR	BSAR	Nombre d'actions émises	Prix d'exercice
17 juillet 2020	1 à 10	1 336 898	0,1496 €
31-août-20	11 à 20	1 279 590	0,1563 €
7-déc.-20	21 à 30	1 344 086	0,1487 €
TOTAL EMIS	30	3 960 574	

11.4 Dettes relatives aux obligations locatives (IFRS 16)

EVOLUTION DES DETTES OBLIGATIONS LOCATIVES (IFRS 16)	Montants en K€
Au 31 décembre 2018	-
Impact de la 1 ^{ère} application d'IFRS 16	577
(+) Contrats de location conclus sur la période	-
(-) Diminution des dettes relatives aux obligations locatives (IFRS 16)	(93)
(-) Paiement d'avance	-
Change	-
Au 31 Décembre 2019	484
(+) Contrats de location conclus sur la période	3
(-) Diminution des dettes relatives aux obligations locatives (IFRS 16)	(95)
(-) Paiement d'avance	-
Change	-
Au 31 Décembre 2020	392

NOTE 12 : ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

Principes comptables

Les salariés français de la Société bénéficient des prestations de retraites prévues par la loi en France :

- obtention d'une indemnité de départ à la retraite, versée par la Société, lors de leur départ en retraite (régime à prestations définies) ;
- versement de pensions de retraite par les organismes de Sécurité Sociale, lesquelles sont financées par les cotisations des entreprises et des salariés (régime à cotisations définies).

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel la Société s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini) sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime y afférent qui leur sont dédiés.

Cette évaluation repose sur l'utilisation de la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte la rotation du personnel et des probabilités de mortalité. Les éventuels écarts actuariels sont comptabilisés dans les capitaux propres, en « autres éléments du résultat global ».

Les paiements de la Société pour les régimes à cotisations définies sont constatés en charges du compte de résultat de la période à laquelle ils sont liés.

Les salariés américains de la Société sont adhérents d'un plan de type 401k à cotisations définies. A ce titre, aucune provision n'est à comptabiliser par la Société.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

HYPOTHESES	31/12/2020	31/12/2019
Convention collective	Métallurgie	
Taux d'actualisation	0,33%	0,62%
Age de départ à la retraite	65 - 67 ans	65 - 67 ans
Augmentation annuelle future des salaires	1,00%	1,00%
Table de mortalité	INSEE 2017	INSEE 2017
Rotation du personnel	Moyen (Turn-over moyen)	Moyen (Turn-over moyen)

La provision pour engagement de retraite a évolué de la façon suivante :

ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL (Montants en euros)	Indemnités de départ en retraite
Au 31 décembre 2018	48 249
Coûts des services passés	6 643
Coûts financiers	753
Ecarts actuariels	(3 491)
Au 31 décembre 2019	52 154
Coûts des services passés	7 337
Coûts financiers	321
Ecarts actuariels	(3 141)
Au 31 décembre 2020	56 671

NOTE 13 : SUBVENTIONS ET FINANCEMENTS PUBLICS

A l'exception du Crédit Impôt Recherche présenté au compte de résultat en subvention au niveau des « coûts de Recherche et Développement », la Société n'a pas bénéficié d'autre subvention au titre de l'exercice 2020.

NOTE 14 : PASSIFS COURANTS

Principes comptables

La juste valeur des passifs courants est assimilée à leur valeur au bilan, compte tenu des échéances très courtes de paiement.

14.1. Dettes fiscales et sociales

DETTE FISCAL ET SOCIAL (Montants en euros)	31/12/2020	31/12/2019
Dettes auprès des organismes sociaux	302 966	81 495
Congés payés	109 353	147 489
Etat, charge à payer	73 429	56 259
Rémunérations	4 214	17 965
Autres dettes fiscales et sociales	53 572	43 970
Restructuration	169 953	1 357
Total dettes fiscales et sociales	707 488	348 534

La variation des dettes fiscales et sociales au 31 décembre 2020 s'explique essentiellement par :

- La diminution de la dette au titre des rémunérations suite au départ des personnes concernées par le plan de restructuration aux Etats-Unis.
- le report de certaines charges sociales en France au titre des échéances de février à mai 2020 pour un montant de 170 K€ suite aux mesures gouvernementales dans le cadre du Covid 19.

14.2. Autres passifs

AUTRES CREDITEURS ET DETTES DIVERSES (Montants en euros)	31/12/2020	31/12/2019
Commissions	99 816	121 019
Rémunérations en qualité d'administrateurs (anciens jetons de présence)	12 000	-
Divers	63 010	150 999
Total autres passifs courants	174 826	272 018

NOTE 15 : ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS ET EFFETS SUR LE RESULTAT

Principes comptables

La Société a distingué trois catégories d'instruments financiers selon les conséquences qu'ont leurs caractéristiques sur leur mode de valorisation et s'appuie sur cette classification pour exposer certaines des informations demandées par la norme IFRS 7 :

- catégorie de niveau 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif;
- catégorie de niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables ;

- catégorie de niveau 3 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des paramètres inobservables ; un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur les marchés, sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à la même date.

Les actifs et passifs de la Société sont évalués de la manière suivante pour chaque année :

Rubriques au bilan (montants en euros)	31/12/2020		Valeur - état de situation financière selon IFRS 9		
	Valeur Etat de Situation financière	Juste Valeur	Juste-valeur par le compte de résultat	Coût amorti	Juste-valeur par autres éléments du résultat global
Actifs financiers non courants	174 109	174 109		174 109	
Clients et comptes rattachés	714 291	714 291		714 291	
Autres créances	672 885	672 885		672 885	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 222 030	1 222 030		1 222 030	
Total actifs	2 783 316	2 783 316		2 783 316	
Dettes financières courantes	4 973 264	4 973 264		4 973 264	
Dettes financières non courantes	663 600	663 600		663 600	
Dérivé passif courant	148 543	148 543	148 543		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 344 005	1 344 005		1 344 005	
Dettes fiscales et sociales	707 488	707 488		707 488	
Autre créditeurs et dettes diverses	174 826	174 826		174 826	
Total passifs	8 011 726	8 011 726		7 863 183	

Rubriques au bilan (montants en euros)	31/12/2019		Valeur - état de situation financière selon IFRS 9		
	Valeur Etat de Situation financière	Juste Valeur	Juste-valeur par le compte de résultat	Coût amorti	Juste-valeur par autres éléments du résultat global
Actifs financiers non courants	123 320	123 320	-	123 320	-
Clients et comptes rattachés	954 708	954 708	-	954 708	-
Autres créances	551 619	551 619	-	551 619	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 398 892	1 398 892	-	1 398 892	-
Total actifs	3 028 539	3 028 539	-	3 028 539	-
Dettes financières courantes	3 050 650	3 050 650	-	3 050 650	-
Dettes financières non courantes	3 033 209	3 033 209	-	3 033 209	-
Dérivé passif courant	112 022	112 022	112 022	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 036 176	1 036 176	-	1 036 176	-
Dettes fiscales et sociales	348 535	348 535	-	348 535	-
Autre créditeurs et dettes diverses	272 017	272 017	-	272 017	-
Total passifs	7 852 609	7 852 609	112 022	7 740 587	-

(Montants en euros)	Impacts compte de résultat au 31 décembre 2020		Impacts compte de résultat au 31 décembre 2019	
	Intérêts	Variation de juste valeur	Intérêts	Variation de juste valeur
Passifs				
Passifs évalués à la juste valeur : dérivé passif		36 521	-	(148 357)
Passifs évalués au coût amorti : avances	6 861		6 838	-
Passifs évalués au coût amorti : emprunt bpifrance	48 263		57 544	-
Passifs évalués au coût amorti : emprunts obligataires	351 217		408 315	-
Dettes relatives aux obligations locatives	8 938		10 782	

NOTE 16 : CHIFFRE D’AFFAIRES

Principes comptables

La Société comptabilise le chiffre d’affaires à la date à laquelle le client a obtenu le contrôle du bien ou du service des produits lorsqu’elle transfère le contrôle des biens et services promis au client.

Le chiffre d’affaires est comptabilisé à hauteur de la rémunération à laquelle elle s’attend à avoir droit, en échange des biens ou services fournis. Les contreparties variables hautement probables ainsi que les composantes financières significatives sont incluses dans le prix de la transaction.

La Société a effectué une revue de ses contrats et n’a pas détecté de contreparties variables significatives, telles que des clauses spécifiques de retours. Par ailleurs, la Société n’accorde pas ou ne bénéficie pas de financement particulier dans le cadre de ses contrats.

En application d’IFRS 15, le chiffre d’affaires de la Société est toujours reconnu à une date spécifique (« at a point time ») :

- Ventes de produits de la gamme PediGuard et de modules DSG aux partenaires pour la vis intelligente ; vente de sets réutilisables pour les PediGuard Threaded ou les vis DSG :
 - le transfert de propriété et la reconnaissance du revenu interviennent lors de l’enlèvement des marchandises chez SpineGuard à la livraison ou bien, pour les produits en stock de consignment, à la réception d’un bon d’intervention chirurgicale (« use form ») accompagné d’un numéro de commande du client.
 - dans le cas des ventes via des agents commerciaux, les commissions sont enregistrées en « frais des Ventes, Distribution et Marketing » de façon concomitante.
- Commissions liées à l’activité d’agence pour la société Zavation pour les vis DSG : sur la base du rapport d’activité mensuel reçu par SpineGuard (J+5 ouvrable)
- Accords de licence ou de distribution sous forme de termes initiaux (upfront payment) ou de paiements d’étapes (milestone payments) : selon les modalités contractuelles.

Les revenus de la Société résultent de la vente des produits et accessoires de la gamme PediGuard, des ventes de modules DSG aux partenaires pour la vis intelligente et des produits de première génération destinés à l’implantologie dentaire. Ils comprennent également la vente de sets réutilisables pour les PediGuard Threaded ou les vis DSG et le revenu généré par les accords de licence ou de distribution sous forme de termes initiaux (upfront payment) ou de paiements d’étapes (milestone payments).

Le chiffre d'affaires par zone géographique pour les exercices présentés est le suivant :

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE (Montants en euros)	31/12/2020	31/12/2019
Etats-Unis	3 882 448	5 757 217
Reste du monde	969 357	1 071 701
Total chiffre d'affaires par zone géographique	4 851 804	6 828 918

Unités vendues (en nombre)	31/12/2020	31/12/2019
USA	3 167	4 612
Europe	1 488	1 330
Amérique Latine	288	312
Asie Pacifique	87	880
Moyen Orient	186	534
Total nombre d'unités vendues	5 216	7 668

Aux États-Unis, le chiffre d'affaires de l'exercice 2020 a diminué de -33% pour s'établir à 4 448 K\$ vs. 6 446 K\$. Fortement impactée par la pandémie du COVID-19 depuis mi-mars avec le report des chirurgies dites électives, l'activité quasiment à l'arrêt en avril, a repris progressivement en mai puis connu une accélération au mois de juin.

Dans le reste du monde, toutes les zones sont impactées par la pandémie avec des décalages dans le temps. À l'image des États-Unis, l'Europe est en net rebond depuis quelques semaines alors que la situation reste difficile en Amérique Latine et en Asie.

NOTE 17 : CHARGES OPERATIONNELLES

Principes comptables

La Société présente son compte de résultat par fonction.

17.1 Ventes, Distribution & Marketing

VENTES, DISTRIBUTION ET MARKETING (Montants en euros)	31/12/2020	31/12/2019
Royalties	(389 588)	(395 319)
Transport	(126 331)	(147 357)
Commissions	(1 149 324)	(1 610 834)
Charges de personnel	(648 944)	(941 284)
Frais de déplacements	(15 847)	(144 019)
Formation laboratoires	(6 529)	(6 903)
Conseils cliniques et études	(92 208)	(114 273)
Honoraires de conseils (chirurgiens)	(1 027)	(7 054)
Dépenses marketing	(63 788)	(187 949)
Paiement fondés sur des actions	(84 240)	55 364
Frais Ventes, Distribution et Marketing	(2 577 825)	(3 499 630)

Les royalties, frais de transport et les commissions sont des frais variables généralement fondés sur un % du chiffre d'affaires.

La Société externalise le stockage, les expéditions et le transport de la filiale américaine SpineGuard Inc. auprès d'un prestataire spécialisé.

La diminution des frais de ventes, distribution et marketing est liée au plein effet sur le premier semestre 2020 de la réorganisation de la société américaine qui recouvrait le départ d'une partie de l'équipe commerciale fin juin 2019.

La diminution des frais de déplacements et des frais marketing s'explique essentiellement par la limitation des déplacements dans le cadre de la crise sanitaire, l'annulation de certains congès et le décalage des actions prévues pour le lancement de la nouvelle plateforme DSG Connect.

17.2 Recherche & Développement

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT (Montants en euros)	31/12/2020	31/12/2019
Charges de personnel	(416 746)	(450 767)
Frais de déplacements	(2 958)	(26 462)
Conseils réglementaires et qualité	(257 130)	(257 419)
Frais de recherche et développement	(103 151)	(138 683)
Capitalisation des frais de R&D	148 849	176 885
Amortissement des frais de R&D capitalisés	(113 246)	(93 608)
Amortissement brevet	(50 000)	(50 000)
Paieement fondés sur des actions	(70 501)	(33 554)
Frais de Recherche et Développement	(864 883)	(873 608)
Crédit d'impôt recherche	184 697	149 192
Subventions	184 697	149 192

La Société a maintenu ses efforts de R&D sur le semestre, néanmoins certaines activités n'ont pu se dérouler comme prévues, notamment avec la fermeture du laboratoire de notre partenaire pour la robotique (Sorbonne Université). Les activités réglementaires ont également été freinées par l'impossibilité de réaliser les audits et procédures nécessaires comme par exemple le renouvellement des certificats brésiliens alors que les dépenses ont été engagées.

17.3 Coûts administratifs

COÛTS ADMINISTRATIFS (Montants en euros)	31/12/2020	31/12/2019
Charges de personnel	(686 910)	(679 870)
Frais de déplacements	(15 543)	(69 789)
Dépenses de bureau et informatique	(266 941)	(241 713)
Juridique et Audit	(465 790)	(626 344)
Assurance	(69 664)	(59 200)
Dotations aux amortissements et provisions	(116 058)	(123 608)
Paieement fondés sur des actions	(118 760)	(54 939)
Coûts Administratifs	(1 739 665)	(1 855 463)

Outre l'arrêt forcé des déplacements, la Société a fortement réduit ses frais juridiques, de gouvernance et de missions grâce au retour à une présidence direction générale et au resserrement de son Conseil d'administration.

NOTE 18 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

Principes comptables

Les autres produits et charges opérationnels non courants comprennent des éléments significatifs qui, en raison de leur nature et de leur caractère inhabituel, ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité courante du Groupe.

Ils peuvent comprendre notamment :

- Certaines charges de restructuration ;
- D'autres produits et charges opérationnels tels qu'une provision relative à un litige d'une matérialité très significative ;
- Une plus ou moins-value de cession ou une dépréciation importante et inhabituelle d'actifs non courants.

Au 31 décembre 2020, les autres charges opérationnelles de 875 K€ contre 120 k€ au 31 décembre 2019 sont principalement composées :

- en 2019 de coûts de restructuration engagés aux Etats-Unis (indemnités à verser, charges sociales et honoraires).
- en 2020, des charges liées aux procédures de sauvegarde en France et de Chapter 11 aux Etats-Unis.

NOTE 19 : PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS, NETS

Principes comptables

Le résultat financier inclut l'ensemble :

- Des charges liées au financement de la Société : intérêts payés, impacts du coût amorti, désactualisation des avances remboursables.
- Des produits liés aux intérêts perçus.

Les éventuels gains ou perte de change sont également comptabilisés dans le résultat financier.

PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS (Montants en euros)	31/12/2020	31/12/2019
Variation de la juste valeur du dérivé passif	(36 521)	148 357
Charges financières	(734 046)	(840 321)
Produits financiers	35 281	-
(Pertes) et gains de change	(108 319)	48 689
Total produits et charges financiers	(843 606)	(643 276)

Les charges financières sont essentiellement constituées de l'effet de la désactualisation des avances remboursables et du coût amorti des emprunts.

La majeure partie des pertes de change est sans incidence sur la trésorerie et correspond à la variation du dollar US par rapport à l'Euro, notamment sur les montants dus par SpineGuard Inc. à SpineGuard SA.

La variation de la juste valeur du dérivé passif est relatif à l'engagement d'émettre et de souscrire le solde des OCAP et des BSAR (cf. notes 11.3.2 et 11.3.3).

NOTE 20 : IMPOTS SUR LES SOCIETES

Principes comptables

Les actifs et les passifs d'impôt exigibles de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales.

Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilancielle et du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan, ainsi que sur les déficits reportables.

Les différences temporaires principales sont liées aux pertes fiscales reportables.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre des pertes fiscales reportables, lorsqu'il est probable que la Société disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées. La détermination du montant des impôts différés actifs pouvant être reconnus nécessite que le management fasse des estimations à la fois sur la période de consommation des reports déficitaires, et sur le niveau des bénéfices imposables futurs, au regard des stratégies en matière de gestion fiscale.

Selon la législation en vigueur, la Société dispose au 31 décembre 2020 de déficits fiscaux :

- indéfiniment reportables en France pour un montant de 26 198 K€ contre 23 736 K€ au 31 décembre 2019.
- reportables sur 20 ans aux États-Unis pour un montant de 13 305 K\$ soit 10 843 K€ contre 13.350 K\$ soit 12 080 K€ au 31 décembre 2019.

Le montant total des déficits fiscaux s'élève donc à 37 041 K€ au 31 décembre 2020 (dont 337 k€ ont été activés) contre 35 816 K€ au 31 décembre 2019.

Le taux d'impôt applicable à la Société est le taux en vigueur en France, soit 28%. Ce taux diminuera progressivement pour atteindre 25% en 2022.

Rapprochement entre impôt théorique et impôt effectif

PREUVE D'IMPOTS	31/12/2020	31/12/2019
Résultat net	(2 716 352)	(685 727)
Impôt consolidé	(36 683)	389 088
Résultat avant impôt	(2 679 669)	(1 074 815)
Taux courant d'imposition en France	28,00%	28,00%
Impôt théorique au taux courant en France	(750 307)	(300 948)
Différences permanentes	(76 683)	(81 106)
Païement en actions	76 580	9 276
Activation des déficits reportables non activés au cours des exercices antérieurs	117 176	143 555
Déficit fiscal non activé corrigé de la fiscalité différé	689 888	602 757
Différences de taux d'imposition	(93 336)	15 554
Charge/produit d'impôt du groupe	(36 683)	389 088
<i>Taux effectif d'impôt</i>	<i>1,37%</i>	<i>(36.20)%</i>

Les différences permanentes incluent l'impact du crédit impôt recherche et de l'imputation des frais d'augmentation de capital sur les capitaux propres.

Nature des impôts différés

NATURE DES IMPOTS DIFFERES (Montants en euros)	31/12/2020	31/12/2019
Décalages temporaires	195 727	248 359
Déficits reportables	9 612 537	10 390 864
Total des éléments ayant une nature d'impôts différés actif	9 808 264	10 639 224
Décalages temporaires	1 828	3 749
Total des éléments ayant une nature d'impôts différés passif	1828	3 749
Total net des éléments ayant une nature d'impôts différés	9 806 436	10 635 474
Impôts différés non reconnus	(9 469 084)	(10 261 439)
Total net des impôts différés	337 352	374 035

La principale nature d'impôts différés dont dispose la société est relative aux déficits reportables de la société française et de sa filiale américaine.

Le montant des déficits reportables s'établit comme suit :

DEFICITS REPORTABLES (Montants en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Déficits reportables France	26 198	23 736
Déficits reportables US	10 843	12 080
Dont Déficit reportables activés	1 606	1 206

Après une analyse des perspectives d'utilisation de ces déficits par le management à fin 2020, le déficit fiscal de la filiale américaine a été partiellement activé à hauteur de 337 K€ au 31 décembre 2020 et 374 k€ au 31 décembre 2019. La Société a retenu un horizon de 3 ans (2020 à 2022) en intégrant une probabilité de réalisation des bénéfices taxables de la filiale américaine.

NOTE 21 : INFORMATION SECTORIELLE

Principes comptables

La Société n'a pas à ce jour identifié de secteurs d'activités distincts. La Société opère sur un seul segment; la commercialisation d'un ensemble de dispositifs utilisant la plateforme DSG® ayant pour but de sécuriser la visée pédiculaire lors des interventions chirurgicales sur la colonne vertébrale.

Les actifs et la perte opérationnelle présentée sont localisés en France et aux États-Unis.

Les frais de recherche et développement, la plupart des coûts administratifs et marketing sont encourus en France. A ce stade, ces coûts ne sont pas alloués aux zones géographiques dans lesquelles ces produits sont commercialisés.

Ainsi, la performance de la Société est analysée actuellement au niveau consolidé.

NOTE 22 : EFFECTIF

La Société employait 13 personnes au 31 décembre 2020 contre 14 personnes au 31 décembre 2019.

NOTE 23 : RESULTAT PAR ACTION

Principes comptables

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Si la prise en compte pour le calcul du résultat dilué par action des instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA, options de souscriptions d'actions) génère un effet anti-dilutif, ces instruments ne sont pas pris en compte.

RESULTAT DE BASE PAR ACTION (Montants en euros)	31/12/2020	31/12/2019
Résultat de l'exercice	(2 716 352)	(685 727)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	19 728 772	9 300 435
Résultat de base par action (€/action)	(0,14)	(0,07)
Résultat dilué par action (€/action)	(0,14)	(0,07)

NOTE 24 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

24.1 Obligation au titre de contrats de location

Suite à la première application de la norme IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019, les contrats de location font l'objet d'un retraitement (cf. note 3.2).

Le contrat de location immobilière du site de Boulder aux Etats-Unis remplit les critères d'exemption d'application de la norme (durée inférieur à 12 mois) en raison de son renouvellement tous les mois.

Son loyer mensuel s'élève à 1 630\$.

24.2 Obligation au titre d'autres contrats

Ayant sous-traité plusieurs fonctions importantes (production), la Société est amenée à conclure dans le cadre de ses opérations courantes des contrats de sous-traitance ou de délégation à court ou moyen terme avec différents tiers, en France et à l'étranger, qui comportent diverses obligations usuelles dans ces circonstances.

Un des principaux contrats de sous-traitance concerné a été confié par la Société à BEYONICS pour l'intégration du PediGuard classique, du PediGuard à pointe courbe et des PediGuard XS. BEYONICS et SpineGuard sont engagés mutuellement sur un niveau de production défini mensuellement sur 12 mois glissants. Le prix des produits est défini chaque année selon une analyse à livre ouvert des coûts

engagés par BEYONICS avec une possibilité de révision en fonction de l'évolution des prix des composants.

L'accord fixe en outre les conditions de validation des processus de fabrication, des procédures de contrôle, de traitement des produits non conformes et des droits de propriété intellectuelle.

24.3 Covenants financiers

La Société n'a pas de covenants financier à respecter.

24.4 Sûretés et nantissements

Le Conseil d'administration du 28 août 2018, en vue de garantir les engagements souscrits par la Société dans le cadre de l'Emission Obligataire, a autorisé, au profit des sociétés Norgine Venture Capital et Harbert European Growth Capital, l'octroi des sûretés.

Celles-ci ont été mises en place le 26 septembre 2018 et sont constituées comme suit :

- i. un acte de nantissement de droits de propriété industrielle intitulé « Intellectual Property Security Agreement » portant sur certaines marques et brevets américains détenus par la Société avec les sociétés Norgine Venture Fund I SCA SICAR et Harbert European Specialty Lending Company II, sarl (en qualité de Titulaire d'OBSA) et les représentants de la Masse des Titulaires d'OBSA ;
- ii. un acte de nantissement de droits de propriété industrielle intitulé « Contrat de nantissement de droits de propriété industrielle » portant sur certains brevets détenus par la Société avec les sociétés Norgine Venture Fund I SCA SICAR et Harbert European Specialty Lending Company II, sarl (en qualité de Titulaire d'OBSA) et les représentants de la Masse des Titulaires d'OBSA ;
- iii. une convention de garantie et sûreté US intitulée « Guaranty and Security Agreement », portant sur les actifs présents et futurs de la filiale US de la Société, conclue entre la Société SpineGuard Inc., filiale de la Société, avec les sociétés Norgine Venture Fund I SCA SICAR et Harbert European Specialty Lending Company II, sarl (en qualité de Titulaire d'OBSA) et les représentants de la Masse des Titulaires d'OBSA ;
- iv. un acte de nantissement de soldes de comptes bancaires intitulé « Pledge of Bank Accounts Balances Agreement » (contrat de nantissement des soldes de comptes bancaires), portant sur l'ensemble des comptes bancaires français détenus auprès de la banque de la Société avec les sociétés Norgine Venture Fund I SCA SICAR et Harbert European Specialty Lending Company II, sarl (en qualité de Titulaire d'OBSA) et les représentants de la Masse des Titulaires d'OBSA et ;
- v. un acte de nantissement de soldes de comptes bancaires américain intitulé « Deposit Account Control Agreement » (DACA), portant sur l'ensemble des comptes bancaires américains détenus auprès de la banque de la Société avec les sociétés Norgine Venture Fund I SCA SICAR et Harbert European Specialty Lending Company II, sarl (en qualité de Titulaire d'OBSA) et les représentants de la Masse des Titulaires d'OBSA ;

étant précisé que ces sûretés ont toutes été effectivement octroyées le 26 septembre 2018 et seront levées à l'échéance à bonne fin de la dernière émission obligataire.

NOTE 25 : RELATIONS AVEC LES PARTIES LIEES

25.1 Contrats

La Société a mis en place des contrats de consulting et de royalties avec un administrateur non dirigeant. La charge constatée à ce titre est la suivante (en euros) :

	31/12/2020	31/12/2019
Contrat de consulting avec Maurice Bourlion Prestations de conseil en matière de design, de recherche et développement, de production à grande échelle des produits fabriqués par la Société ainsi qu'en matière de stratégie et de gestion de propriété intellectuelle de la Société	-	5 612
Contrat de redevances avec Maurice Bourlion Conclu en Novembre 2006. Maurice Bourlion reconnaît pleine et entière propriété sur certains brevets et renonce à tout droit de propriété sur lesdits brevets, en contrepartie de quoi, la Société paie à Maurice Bourlion une redevance de 2.5% du prix de vente HT de tout dispositif livré ou transmis.	202 788	186 788
Contrat d'exploitation sur les brevets Entry Point avec Maurice Bourlion Conclu en 15 mars 2015 La société paie des royalties de 2% à Maurice Bourlion pour l'exploitation de ces brevets avec un minima annuel.	35 000	35 000

25.2 Rémunérations des dirigeants

La Société entretient des relations habituelles, dans le cadre de la gestion courante de la Société, avec sa filiale. Aucun avantage à court terme ou postérieur à l'emploi n'est octroyé aux membres du Conseil d'administration.

Les rémunérations versées aux membres du Conseil d'administration (Pierre Jérôme, Stéphane Bette, Alexia Perouse et Maurice Bourlion) au titre de leurs contrats de management, de consulting ou de leurs rémunérations en qualité d'administrateur (anciens jetons de présence) s'analysent de la façon suivante (en euros) :

Rémunération des mandataires sociaux	31/12/2020	31/12/2019
Rémunérations brutes fixes versées	262 741	302 233
Avantages en nature	4 369	2 185
Rémunérations en qualité d'administrateur (anciens jetons de présence)	40 000	55 000
TOTAL hors paiements fondés sur des actions	307 111	359 417
Paiements fondés sur des actions	233 784	40 232
TOTAL	540 895	399 649

Les modalités d'allocation des parts variables sont établies en fonction de critères de performance. Les modalités d'évaluation de l'avantage relatif à des paiements fondés sur des actions sont présentées en note 9.

NOTE 26 : GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les principaux instruments financiers de la Société sont constitués d'actifs financiers, de trésorerie et de titres de placement. L'objectif de la gestion de ces instruments est de permettre le financement des activités de la Société. La politique de la Société est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. La Société n'utilise pas d'instrument financier dérivé.

Les risques principaux auxquels la Société est exposée sont le risque de taux d'intérêt et le risque de crédit.

Risque de change

La filiale SpineGuard Inc. créée en 2009 dans l'état du Delaware a pour objet de gérer la distribution des produits PediGuard aux Etats-Unis et au Canada.

Dans ce cadre, elle est financée intégralement par la maison mère avec laquelle elle a mis en place une convention de refacturation.

L'effet d'une variation des taux de change impacte de la même façon le résultat et les capitaux propres de la Société, comme suit :

- Une variation de la parité € / US\$ de +10% générerait une dégradation du résultat de 68K€ au 31 décembre 2020 contre une dégradation du résultat de 174 K€ au 31 décembre 2019.
- Une variation de la parité € / US\$ de -10% générerait une amélioration du résultat de 83 K€ au 31 décembre 2020 contre une amélioration du résultat de 212 K€ au 31 décembre 2019.

Les principaux risques liés aux impacts de change des investissements en devises dans la filiale (comptes-courants) sont considérés comme non significatifs sur les capitaux propres. L'exposition au risque de change de l'investissement est neutralisée par les impacts de change liés à la conversion de la dette financière de la filiale.

Pour autant, la Société ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change au-delà des positions de couverture prises jusqu'à la date d'émission du présent rapport. La Société envisagera alors de compléter sa politique de couverture de ces risques.

Risque de liquidité

Les prévisionnels de trésorerie sont réalisés par la direction financière. Sur la base de ces prévisions régulièrement mises à jour, la direction de la Société suit ses besoins de trésorerie afin de s'assurer que la trésorerie à disposition permet de couvrir les besoins opérationnels.

Ces prévisionnels prennent en compte les plans de financement de la Société. Le surplus de trésorerie de la Société est placé sur des dépôts à terme ou des valeurs mobilières de placement en choisissant des instruments à maturité appropriée ou présentant une liquidité suffisante afin d'assurer la flexibilité déterminée dans les prévisionnels mentionnés ci-dessus.

La structure du financement de la Société au 31 décembre 2020 est principalement basée sur des fonds propres, le recours à des financements publics (Bpifrance et COFACE), l'émission d'emprunts obligataires (Cf. note 11.3.1) et le recours à une ligne de financement optionnelle en fonds propres (cf. note 11.3.2) mise en place le 26 juin 2020 avec la société Nice & Green correspondant à un maximum de 2,4 millions d'euros (dont 0,6 millions d'Euros tirés au 31 décembre 2020).

Risque de taux d'intérêt

Au 31 décembre 2020, la Société ne dispose pas de placements financiers (cf. note 7). Par ailleurs, les dettes financières relatives aux avances conditionnées ne sont pas soumises au risque de taux d'intérêt car il s'agit principalement d'avances remboursables à taux zéro (Cf. note 11.1).

Le 26 septembre 2018, la société a signé un contrat d'obligations non convertibles avec Norgine Venture Capital et Harbert European Growth Capital permettant une levée de fonds potentielle d'un montant maximum de 6 M€. La société a émis une première tranche de 4,5 M€ donnant lieu au paiement d'intérêt au taux de 9,95 % ou un taux d'intérêt EUR SWAP 3 ans (14 jours précédant l'émission) + 995 points de base si supérieur. Cf. note 11.3.1.

La procédure de sauvegarde a eu pour conséquence la comptabilisation d'intérêts courus aux taux contractuels.

Risque de crédit

Les créances liées aux subventions publiques et crédit d'impôt recherche présentent un risque de crédit jugé non significatif au regard de l'historique de la Société.

Le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers courants n'est pas significatif en regard de la qualité des institutions financières co-contractantes.

Concernant ses clients, la Société n'a pas de concentration importante de risque de crédit. Elle a mis en place des politiques lui permettant de s'assurer que ses clients ont un historique de risque de crédit approprié.

Risque sur actions

La Société ne détient pas de participations non consolidées ou de titres de placement négociables sur un marché réglementé.

VI. Comptes sociaux de la Société SpineGuard pour l'exercice clos au 31 décembre 2020

	31/12/2020			31/12/2019
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	232 870	1 715 877	1 948 747	2 534 515
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)		236 096	236 096	223 262
Chiffre d'affaires net	232 870	1 951 973	2 184 843	2 757 777
Production stockée				
Production immobilisée			158 244	176 884
Produits nets partiels sur opérations à long terme				
Subventions d'exploitation			14 000	14 000
Reprises sur provisions et transfert de charges			11 528	65 888
Autres produits			32 130	154 876
			2 400 745	3 169 425
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			610 513	669 076
Variation de stocks			- 57 389	68 518
Achat de matières premières et autres approvisionnements			82 501	152 497
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes (a)			1 759 709	1 904 234
Impôts, taxes et versements assimilés			44 431	37 393
Salaires et traitements			831 682	916 611
Charges sociales			382 690	452 167
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			349 279	317 790
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			21 775	4 093
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			5 305	8 444
Autres charges			108 789	94 973
			4 139 287	4 625 796
RESULTAT D'EXPLOITATION			- 1 738 542	- 1 456 370
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
De participations (3)			213	65
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			35 068	
Reprises sur dépréciations, provisions et tranfert de charges			2 002 073	500 000
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			40 226	20 052
			2 077 579	520 117
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			85 712	2 073
Intérêts et charges assimilées (4)			429 307	502 944
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			2 062	32 957
			517 080	537 974
RESULTAT FINANCIER			1 560 499	- 17 857
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			- 178 043	- 1 474 227

	31/12/2020	31/12/2019
	Total	Total
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	26 215	28 053
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
	26 215	28 053
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	14 600	13 000
Sur opérations en capital	242 138	31 950
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
	256 738	44 950
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 230 523	- 16 897
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices	- 182 477	- 174 163
Total des produits	4 504 539	3 717 595
Total des charges	4 730 629	5 034 557
BENEFICE OU PERTE	- 226 089	- 1 316 961
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs.		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées	213	65
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	156	358

	31/12/2020			31/12/2019
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement	1 473 886	1 163 525	310 361	289 710
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaires	1 031 510	618 316	413 194	465 744
Fonds commercial (1)	3 082 055		3 082 055	3 082 055
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	337 057	300 119	36 938	77 319
Autres immobilisations corporelles	199 535	133 719	65 817	52 705
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	11 414 373		11 414 373	9 414 373
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	38 350		38 350	9 922
Prêts				
Autres immobilisations financières	107 882		107 882	107 662
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	17 684 648	2 215 678	15 468 970	13 499 489
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	514 833	20 970	493 863	462 893
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	1 144 296	25 933	1 118 363	1 078 024
Autres créances	391 258		391 258	281 319
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	589 889		589 889	958 299
Charges constatées d'avance (3)	185 556		185 556	267 650
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 825 832	46 903	2 778 929	3 048 186
Frais d'émission d'emprunt à étaler	67 475		67 475	158 144
Primes de remboursement des emprunts				
Ecart de conversion Actif	85 712		85 712	2 073
TOTAL GENERAL	20 663 668	2 262 581	18 401 086	16 707 892
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

	31/12/2020	31/12/2019
	Net	Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 1.173.650 €)	1 173 650	2 596 501
Primes d'émission, de fusion, d'apport	29 285 379	28 806 158
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale		
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées	97 000	56 862
- Autres Réserves		
Report à nouveau	- 19 234 349	- 20 573 475
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	- 226 089	- 1 316 961
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	11 095 590	9 569 085
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres fonds propres		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	85 712	2 073
Provisions pour charges	56 671	52 154
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	142 383	54 227
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		600 000
Autres emprunts obligataires	3 810 540	3 985 046
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	975 539	976 174
Emprunts et dettes financières (3)	644 616	255 486
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 274 861	992 310
Dettes fiscales et sociales	411 379	222 355
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	30 990	48 885
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	7 147 925	7 080 257
Ecart de conversion Passif	15 188	4 324
TOTAL GENERAL	18 401 086	16 707 892
(1) Dont à plus d'un an (a)	618 290	2 723 276
(1) Dont à moins d'un an (a)	6 529 635	4 356 981
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	539	1 174
(3) Dont emprunts participatifs		

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Fondée en 2009 par Pierre Jérôme et Stéphane Bette, basée à Paris et à Boulder (Colorado), SpineGuard est une entreprise innovante qui déploie sa technologie digitale DSG de guidage chirurgical en temps réel pour sécuriser et simplifier le placement d'implants osseux. La société conçoit, développe et commercialise à travers le monde des dispositifs médicaux innovants utilisés dans le cadre de plus de 80.000 chirurgies à ce jour. De nombreuses études scientifiques dont 16 publiées dans des revues médicales de référence, ont établi la fiabilité et la précision de la technologie DSG® et ses nombreux avantages pour les patients, les chirurgiens, le personnel hospitalier et les systèmes de santé. Forte de ces fondamentaux et de partenariats stratégiques, SpineGuard étend les applications de sa technologie DSG à des innovations telles que la vis pédiculaire « intelligente », la robotique chirurgicale et l'implantologie dentaire. DSG a été inventée par Maurice Bourlion, le Dr Ciaran Bolger et Alain Vanquaethem, la société est labellisée « entreprise innovante » par Bpifrance depuis 2009.

La Société s'est introduite sur le marché Euronext Growth à Paris le 26 avril 2013.

Au bilan, avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2020, dont le total est de 18 401 086 € et, au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de (226 089) €.

Cet exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes sociaux annuels.

Les comptes annuels de la Société ont été établis conformément aux dispositions de la législation et aux pratiques généralement admises en France et en conformité du règlement de l'Autorité des Normes Comptables N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, tel que modifié par tous les règlements ultérieurs de l'ANC. La présentation des résultats issus de la comptabilité, et les techniques d'informations se fondent sur des principes comptables dont le respect du principe de prudence est un des éléments de la sincérité des comptes et dont découlent l'évaluation des éléments du bilan et la détermination du résultat de chaque exercice :

- Continuité d'exploitation
- Indépendance des exercices
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Principe de rattachement des charges et des produits par exercice.

Les états financiers sont présentés en euros et ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 8 avril 2021.

Afin de donner une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'entreprise à la fin de l'exercice, les comptes ont été préparés conformément aux principes comptables français et des Règlements de l'Autorité des Normes Comptables. Les règles et méthodes prescrites ont été appliquées dans le respect des principes généraux énoncés dans le Code de commerce, et, en particulier ceux de continuité d'exploitation, d'indépendance des exercices, d'enregistrement des éléments en comptabilité au coût historique, de prudence et de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

NOTE 1 : IMMOBILISATIONS

Les immobilisations incorporelles et corporelles ont été évaluées à leur coût d'acquisition.

Les frais accessoires (droits de mutation, honoraires ou commission et frais d'actes) sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue.

Frais de recherche et développement : 5ans

Brevets : 20 ans

Logiciels : 1 - 3 ans

Sets d'instruments réutilisables : 2 ans

Installation Agencement et Aménagement Divers : 2 - 3 ans

Matériel de bureau et informatique : 3 ans

Mobilier : 10 ans

L'état de variation des immobilisations et des amortissements s'établit comme suit :

CADRE A		Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
En Euros			Révaluations	Acquisitions
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement	Total I	1 315 642		158 244
Autres postes d'immobilisations incorporelles	Total II	4 113 566		
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions		230 429		5 449
Installations techniques, matériel et outillage industriels		184 801		6 700
Installations générales, agencements et aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier		80 453		28 760
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours		-		
Avances et acomptes				
	Total III	495 683		40 909
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations		11 414 373		
Autres titres immobilisés		9 922		54 205
Prêts et autres immobilisations financières		107 662		220
	Total IV	11 531 957		54 425
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		17 456 851		253 578

CADRE B		Diminutions		Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations Valeur d'origine
		Par virement	Par cession		
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement et de développement	(I)			1 473 886	
Autres postes d'immobilisations incorporelles	(II)			4 113 566	
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements, aménag. constructions				235 878	
Installations techniques, matériel et outillage industriels				191 502	
Installations générales, agencements et aménagements divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, mobilier				109 213	
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours				-	
Avances et acomptes					
	Total III		-	536 594	
Immobilisations financières					
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations				11 414 373	
Autres titres immobilisés		26 427		37 700	
Prêts et autres immobilisations financières				107 882	
	Total IV		26 427	11 559 956	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			26 427	17 684 002	

SITUATION ET MOUVEMENT DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Valeur en début d'ex.	Augment. Dotations	Diminutions Sorties / Rep.	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement Total I	1 025 933	137 592		1 163 525
Autres postes d'immobilisations incorporelles Total II	565 766	52 550		618 316
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Instal. générales, agencements, aménag. constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	247 589	52 530		300 119
Installations générales, agencements et aménagements divers	43 280	9 032		52 312
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	74 791	6 616		81 407
Emballages récupérables et divers				
Total III	365 661	68 178	-	433 838
TOTAL GENERAL (I + II + III)	1 957 359	258 320	-	2 215 679

Opérations effectuées par la Société sur ses propres titres

Depuis le 25 avril 2013, la Société a conclu un contrat de liquidité avec un établissement financier.

Il est confié à la société Tradition Securities And Futures (TSAF) depuis le 1^{er} novembre 2017 dans les mêmes conditions que précédemment.

En vertu de ce contrat, la Société détenait au 31 décembre 2020, 29 000 de ses propres actions, représentant 0,12% de son capital.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, la Société a procédé aux opérations suivantes sur ses propres titres :

- Achat de 93 648 actions au cours moyen de 0,24197 Euros
- Vente de 10 6 648 actions au cours moyen de 0,30575 Euros

NOTE 2 : FONDS COMMERCIAL

Le 6 avril 2009, les sociétés SPINEVISION SAS (le cédant) et SpineGuard SA (l'acquéreur) ont conclu un contrat de cession de fonds de commerce portant sur tous les actifs & passifs affectés aux produits Pediguard du cédant. Le fonds de commerce est évalué à son coût d'acquisition. Il n'est pas amorti mais fait l'objet de tests de valeur, si du fait d'évènements ou de circonstances intervenus au cours de l'exercice, sa valeur recouvrable apparaît durablement inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable est basée sur l'actualisation des flux futurs de trésorerie qui seront générés par l'utilisation continue de l'actif testé. L'actualisation est réalisée à un taux correspondant au coût moyen pondéré du capital.

Le fonds de commerce (valeur au 31 décembre 2020 : 3 082 055 €) a fait l'objet d'un test de dépréciation annuel. Les hypothèses retenues par la Société au 31 décembre 2020, identiques à celles utilisées en 2016, sont :

- Taux d'actualisation : 13 %
- Taux de croissance à l'infini : 2 %

Une hausse du taux d'actualisation de 2 points n'engendrerait pas un risque de perte de valeur.

Une baisse du taux de croissance à l'infini de 1 point n'engendrerait pas un risque de perte de valeur.

La combinaison de ces deux scénarios n'engendrerait pas un risque de perte de valeur.

A partir de données de marchés disponibles et au regard de la croissance réalisée au cours des exercices présentés, des estimations de ventes et de pénétration du marché par la plateforme DSG ont été réalisées pour les Etats-Unis et le reste du monde.

Elles prennent également en compte le co-développement et la commercialisation de la vis intelligente et des PediGuard filetés dotés de la technologie DSG de guidage chirurgical en temps réel.

Des jugements ont également été apportés par la Société pour tenir compte de facteurs de risque dérivés des projections et retenir des hypothèses relatives à la probabilité de succès de ses projets de recherche et développement en cours.

Ces analyses ont permis à la Société d'élaborer des projections de flux de trésorerie sur cinq ans en corrélation avec le stade de développement de la Société, son business model et sa structure de financement.

Au 31 décembre 2020, les analyses de sensibilité du plan d'affaires ne génèrent pas de risque de perte de valeur.

NOTE 3 : CREDIT D'IMPOT RECHERCHE

Un crédit d'impôt recherche a été calculé au titre de l'exercice pour un montant de 182 477 euros.

NOTE 4 : FRAIS DE RECHERCHE

Au cours de l'exercice 2013, les dépenses liées aux frais de recherche engagés au titre du projet Miniaturisation ont fait l'objet d'une capitalisation pour un montant de 148 337€. L'amortissement s'effectue sur 5 ans.

Au cours de l'exercice 2014, les dépenses liées aux frais de recherche engagés au titre du projet EMG Sheath ont fait l'objet d'une capitalisation pour un montant de 48 096€. L'amortissement s'effectue sur 5 ans.

Au cours de l'exercice 2015, les dépenses liées aux frais de recherche engagés au titre du projet PediGuard Threaded ont fait l'objet d'une capitalisation pour un montant de 404 602€. L'amortissement s'effectue sur 5 ans.

Au cours de l'exercice 2016, les dépenses liées aux frais de recherche engagés au titre du projet New PCBA (nouvelle carte électronique) ont fait l'objet d'une capitalisation pour un montant de 103 641€. L'amortissement s'effectue sur 5 ans.

Au cours de l'exercice 2017, il n'y a eu aucune capitalisation de dépenses liées aux frais de recherche.

Au cours de l'exercice 2018, il n'y a eu aucune capitalisation de dépenses liées aux frais de recherche.

Au cours de l'exercice 2019, les dépenses liées aux frais de recherche engagés au titre du projet DSG-Connect (visualisation du signal DSG) ont fait l'objet d'une capitalisation pour un montant de 176 884 €. L'amortissement s'effectue sur 5 ans.

Au cours de l'exercice 2020, les dépenses liées aux frais de recherche engagés au titre du projet DSG-Connect (visualisation du signal DSG) ont fait l'objet d'une capitalisation pour un montant de 158 244 €. L'amortissement s'effectue sur 5 ans.

NOTE 5 : STOCKS

Les stocks sont valorisés au Coût Moyen Unitaire Pondéré.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

NOTE 6 : CREANCES & DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	107 882		107 882
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	26 738	26 738	
Autres créances clients	1 117 558	1 117 558	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	182 477	182 477	
Taxe sur la valeur ajoutée	175 504	175 504	
Autres impôts taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)	20 916	20 916	
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	185 556	185 556	
Total	1 816 633	1 708 751	107 882

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)	3 810 540	3 810 540		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit : (1)				
- à un an maximum à l'origine	539	539		
- à plus d'un an à l'origine	975 000	600 000	375 000	
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)	644 616	401 326	243 290	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 274 861	1 274 861		
Personnel et comptes rattachés	78 666	78 666		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	315 051	315 051		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et versements assimilés	17 663	17 663		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)				
Autres dettes	30 990	30 990		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	7 147 925	6 529 635	618 290	

(1) Emprunts soucrits en cours d'exercice 600 000

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice 1 381 195

(2) Emprunt, dettes contractés auprès des associés -

Il n'existe pas de produits à recevoir au 31 décembre 2020.

Les charges constatées d'avance de 186 K€ sont principalement constituées :

- d'éléments nécessaires à la fabrication de produits PediGuard non réceptionnés ou non validés par la qualité à hauteur de 114 K€.
- de couts afférents à la location des locaux de Vincennes à hauteur de 26 K€
- de frais relatifs aux assurances à hauteur de 16 K€
- de diverses prestations à hauteur de 30 K€.

Le détail des charges à payer est le suivant :

	31/12/2020	31/12/2019
Emprunts obligataires convertibles		
INTERETS COURUS S/EMPRUNT	401 326	5 507
Total	401 326	5 507
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
INTERETS COURUS A PAYER	524	1 162
Total	524	1 162
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
FACTURES NON PARVENUES	656 018	596 047
Total	656 018	596 047
Dettes fiscales et sociales		
DETTE PROV./CONGES PAYES	78 404	87 204
PROVISION BONUS		
CHARG.SOC./CONGES A PAYER	37 122	40 408
INT CC SPINEGUARD INC		
CS SUR PROVISION BONUS		
AUTR.CHARG.SOCIAL.A PAYER	12 084	12 084
CHARGES A PAYER	10 990	4 838
Total	138 600	144 534
TOTAL GENERAL	1 196 467	747 250

NOTE 7 : TITRES DE PARTICIPATION, CREANCES RATTACHEES ET CREANCES COMMERCIALES.

La Société détient 1 000 titres de la société SPINEGUARD Inc., soit 100% de son capital. La valeur unitaire de ces titres de participation est de 0,01 \$.

Au bilan, la valeur des titres est de 11 414 373 € inchangée par rapport au 31 décembre 2019.

Par ailleurs, la Société détient sur sa filiale les créances suivantes :

Clients :	952 270,07 €	(1 168 530,60 USD)
Compte courant :	20 707,36 €	(25 410,00 USD)
Intérêts courus sur compte courant :	208,78 €	(256,19 USD)

On notera que 1 011 994 \$ soit 824 704 euros du solde des créances clients sont gelés au titre de la procédure de Chapter 11.

Au 31 décembre 2020, elle affiche un chiffre d'affaires de 4 668 K\$ et résultat net positif de 44 K\$.

Les titres de participation sont comptabilisés au bilan à leur coût d'acquisition. Leur valeur est examinée annuellement, par référence à leur valeur recouvrable qui tient compte entre autres de données de

marchés disponibles notamment de « multiples » observés sur des transactions récentes au niveau d'acteurs opérant dans le même secteur d'activité que la société.

Une dépréciation est, le cas échéant, constatée par voie de provision, si la valeur recouvrable devient inférieure au coût d'acquisition.

Au 31 décembre 2019, cette analyse a conduit la société à reprendre 2 000 000 euros sur la provision de 2 500 000 euros constituée au 31 décembre 2015 et qui est totalement reprise au 31 décembre 2020.

NOTE 8 : VALEURS MOBILIERES

La valeur est constituée du coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur du portefeuille est inférieure à la valeur historique, une provision est constituée du montant de la différence.

NOTE 9 : OPERATIONS EN DEVISES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Lorsque la valeur de réalisation des créances est inférieure à leur valeur nominale, une provision est constituée du montant de la différence.

Les transactions en devises étrangères sont converties aux taux en vigueur à la date des transactions. Les créances et les dettes en devises sont converties en euro sur la base des taux en vigueur à la date de clôture.

Les écarts résultants de cette actualisation sont portés en "écart de conversion" au bilan. Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques.

NOTE 10 : CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2020, le capital social s'établit à 1 173 650 euros. Il est divisé en 23 473 000 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,05€.

Ce nombre s'entend hors Bons de Souscription d'Actions ("BSA"), et options de souscription octroyés à certains investisseurs et à certaines personnes physiques, salariées ou non de la Société et non encore exercés.

Tableau d'évolution du capital social :

Nature des opérations	Capital en €	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions composant le capital	Valeur nominale en €	Capital social en €
Au 31 décembre 2018	1 366 805		6 834 026		
Augmentation de capital suite à la conversion d'OC	1 222 715	6 113 574	12 947 600	0,20	2 589 520
Attribution définitive d'actions gratuites - incorporation de réserves	6 981	34 906	12 982 506	0,20	2 596 501
Au 31 décembre 2019	2 596 501		12 982 506		
Augmentation de capital suite à la conversion d'OC	1 002 818	6 217 298	19 199 804	0,20	3 839 961
Attribution définitive d'actions gratuites - incorporation de réserves	22 344	111 719	19 311 523	0,20	3 862 305
Réduction de capital par diminution de la valeur nominale	(2 656 087)		19 311 523	0,05	965 576
Augmentation de capital par incorporation de créance	10 000	200 000	19 511 523	0,05	975 576
Réduction de capital suite à l'exercice des BSAR	198 074	3 961 477	23 473 000	0,05	1 173 650
Au 31 décembre 2020	1 173 650		23 473 000	0,05	

NOTE 11 : PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

	Montant au 31.12.2019	Augmentations	Diminutions Reprises exercice	Montant à la fin d'exercice
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change	2 073	85 712	2 073	85 712
Provisions pour pensions et obligations similaires	52 154	5 305	788	56 671
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés payés				
Autres provisions pour risques et charges				
Total I	54 227	91 017	2 861	142 383
Dépréciations				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation	2 000 000		2 000 000	
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours	3 407	20 970	3 407	20 970
Sur comptes clients	28 728	805	3 600	25 933
Autres dépréciations				
Total II	2 032 134	21 775	2 007 007	46 903
TOTAL GENERAL (I + II)	2 086 361	112 792	2 009 867	189 287
- d'exploitation		112 792	9 867	
Dont dotations et reprises : - financières		-	2 000 000	
- exceptionnelles		-	-	

NOTE 12 : EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES ET AUTRES EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Emprunt obligataire Norgine Venture Capital et Harbert European Growth Capital

Le 26 septembre 2018, la Société a signé un contrat obligataire non convertible avec les sociétés permettant une levée de fonds potentielle de 6.000 K€, à la discrétion de la Société.

Emission de la tranche 1 de 4 500 K€ le 26 septembre 2018

Une première tranche d'une valeur totale de 4.500 K€ a été émise le 26 septembre 2018, assortie de 284 092 BSA qui permettent en cas d'exercice l'émission de 284 092 actions à compter du tirage de la tranche (cf. caractéristiques des BSA).

Les obligations ainsi émises ont les caractéristiques suivantes :

- Echancier de remboursement :
 - Franchise de remboursement du capital de 12 mois à compter de l'émission (soit jusqu'en septembre 2019 puis,
 - 208 K€ par mois d'octobre 2019 à septembre 2021 inclus,
- Intérêts : Paiement d'intérêts mensuels au taux annuel de 9,95%.

Caractéristiques des BSA

Les BSA ont quant à eux les caractéristiques suivantes :

- Nombre de BSA : 284 092
- Nombre maximum d'actions à émettre : 284 092
- Prix d'exercice : 1,76 €
- Conditions d'exercice :
 - 284 092 bons à compter de la date d'émission, durant une période de 10 ans (284 092 actions à émettre),

NOTE 13 : OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS ORDINAIRES, BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS ORDINAIRES ET ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES.

Attributions de l'exercice clos au 31 décembre 2020

Le Conseil d'administration du 30 janvier 2020 a constaté la déchéance de droits à hauteur de 5.700 actions gratuites attribuées le 24 janvier 2019 et constate leur caducité.

Le Conseil d'administration du 30 janvier 2020 a constaté la déchéance de droits à hauteur de 18.000 actions gratuites attribuées le 30 janvier 2018 et constate leur caducité.

Le 12 mai 2020, suite à l'expiration de leur période d'exercice, 20.089 bons de souscriptions d'actions dont l'exercice donnait droit à 20.089 actions ordinaires sont devenus caduques.

Le Conseil d'administration du 14 mai 2020, agissant sur délégation de l'assemblée générale du 14 mai 2020, a attribué 1.420.000 actions gratuites au profit de salariés de SpineGuard Inc. ; de SpineGuard SA et de mandataires sociaux.

Le Conseil d'administration du 14 mai 2020, agissant sur délégation de l'assemblée générale du 14 mai 2020, a émis 260.000 bons de souscription d'actions ordinaires au prix de 0,02€ par bon, donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire au prix de 0,24€ par action ordinaire, au profit d'administrateurs et partenaires de la Société.

Le Conseil d'administration du 8 juillet 2020 a constaté la déchéance de droits à hauteur de 32.500 actions gratuites attribuées le 15 octobre 2019 et constate leur caducité.

Le 10 juillet 2020, suite à l'expiration de leur période d'exercice, 14.000 bons de souscriptions d'actions dont l'exercice donnait droit à 20.089 actions ordinaires sont devenus caduques.

La Société a émis les plans d'options, d'actions gratuites et de BSA suivants :

Tableau synthétique des options de souscription d'actions au 31 décembre 2020.

		Evolution du nombre d'options en circulation				Nombre d'actions pouvant être souscrites	
Date d'attribution	Type	31/12/2019	Attribués	Exercés	Caducs / Annulés		31/12/2020
6 avril 2009	Options	0				0	0
2 juillet 2009	Options	0				0	0
12 mai 2010	Options	0				0	0
12 janvier 2011	Options	4 841				4 841	4 841
12 mai 2011	Options	10 000				10 000	10 000
12 juillet 2011	Options	22 450				22 450	22 450
20 septembre 2011	Options	16 000				16 000	16 000
20 septembre 2011	Options	30 000				30 000	30 000
11 janvier 2012	Options	6 979				6 979	6 979
9 janvier 2013	Options	8 217				8 217	8 217
18 septembre 2013	Options	10 000				10 000	10 000
23 mai 2017	Options	31 376				31 376	31 376
		139 863	0	0	0	139 863	139 863

Tableau synthétique des BSA au 31 décembre 2020.

Des bons de souscriptions d'actions ont été attribués aux fondateurs (BSA-C), des Conseils (BSA-A), des chirurgiens (BSA-B) et des salariés (BSA-D).

Date d'attribution	Type	Evolution du nombre de BSA en circulation				31/12/2020	Nombre d'actions pouvant être souscrites
		31/12/2019	Attribués	Exercés	Caducs / Annulés		
6 avril 2009	BSA - A	-	-	-	-	-	-
6 avril 2009	BSA - A	-	-	-	-	-	-
2 juillet 2009	BSA - A	-	-	-	-	-	-
12 mai 2010	BSA - A	20 089	-	-	20 089	-	-
7 juillet 2010	BSA - B	14 000	-	-	14 000	-	-
17 mars 2011	BSA - B	7 000	-	-	-	7 000	7 000
17 mars 2011	BSA - A	7 000	-	-	-	7 000	7 000
12 mai 2011	BSA - C	10 000	-	-	-	10 000	10 000
12 juillet 2011	BSA - B	2 500	-	-	-	2 500	2 500
20 septembre 2011	BSA - B	20 671	-	-	-	20 671	20 671
20 septembre 2011	BSA - A	6 000	-	-	-	6 000	6 000
20 septembre 2011	BSA - C	16 000	-	-	-	16 000	16 000
11 janvier 2012	BSA - A	1 000	-	-	-	1 000	1 000
11 janvier 2012	BSA - B	1 269	-	-	-	1 269	1 269
15 mars 2012	BSA - A	4 000	-	-	-	4 000	4 000
9 janvier 2013	BSA - A	30 000	-	-	-	30 000	30 000
9 janvier 2013	BSA - B	14 000	-	-	-	14 000	14 000
21 novembre 2013	BSA - A	50 596	-	-	-	50 596	50 596
21 novembre 2013	BSA - B	50 022	-	-	-	50 022	50 022
21 novembre 2013	BSA - C	1 148	-	-	-	1 148	1 148
16 octobre 2014	BSA - B	8 787	-	-	-	8 787	8 787
22 mars 2016	BSA - A	21 985	-	-	-	21 985	21 985
9 novembre 2017	BSA - A	17 500	-	-	-	17 500	17 500
30 janvier 2018	BSA - A	1 777	-	-	-	1 777	1 777
14 mars 2018	BSA - B	5 000	-	-	-	5 000	5 000
18 septembre 2018	BSA - A	16 250	-	-	-	16 250	16 250
15 novembre 2018	BSA - A	50 224	-	-	-	50 224	50 224
15 novembre 2018	BSA - B	14 000	-	-	-	14 000	14 000
15 octobre 2019	BSA - A	70 000	-	-	-	70 000	70 000
14 mai 2020	BSA - A	-	210 000	-	-	210 000	210 000
14 mai 2020	BSA - B	-	50 000	-	-	50 000	50 000
		460 818	260 000	-	34 089	686 729	686 729

		Evolution du nombre de bons en circulation					Nombre d'actions pouvant être souscrites
Date d'attribution	Type	31/12/2019	Attribués	Exercés	Caducs	31/12/2020	
18 décembre 2012	BSA Norgine	60 000	-	-	-	60 000	60 000
28 décembre 2015	BSA IPF Fund	3 000 000	-	-	-	3 000 000	66 876
26 septembre 2018	BSA Harbert	50	-	-	-	50	142 050
26 septembre 2018	BSA Norgine	50	-	-	-	50	142 050
		3 060 100	-	-	-	3 060 100	410 976

Note BSA :

- Pour IPF : Seules 66 876 actions sont exerçables suite au tirage des tranches A et B. La tranche C étant caduque, le solde de BSA donnant droit à 22 292 actions n'est plus exerçable.
- Pour Norgine et Harbert : Les 100 BSA donnent chacun droit à 2 841 actions, soit 284 100 actions.

Tableau synthétique des actions gratuites au 31 décembre 2020.

Date d'attribution	Type	Nombre total d'actions gratuites attribuées dans le cadre du plan	Nombre total d'actions émises par la société au 31/12/2019	Nombre total d'actions gratuites caduques au 31/12/2019	Nombre total d'actions restant à émettre à l'issue de la période d'acquisition
21 novembre 2013	Actions gratuites	59 800	51 924	7 876	-
15 juillet 2014	Actions gratuites	7 000	7 000	-	-
11 mai 2016	Actions gratuites	19 000	19 000	-	-
11 mai 2016	Actions gratuites	6 469	6 469	-	-
23 mai 2017	Actions gratuites	26 500	-	26 500	-
23 mai 2017	Actions gratuites	18 892	18 892	-	-
23 mai 2017	Actions gratuites	7 531	7 531	-	-
23 mai 2017	Actions gratuites	22 290	22 290	-	-
9 novembre 2017	Actions gratuites	20 000	20 000	-	-
30 janvier 2018	Actions gratuites	31 549	31 549	-	-
30 janvier 2018	Actions gratuites	23 000	5 000	18 000	-
15 novembre 2018	Actions gratuites	34 906	34 906	-	-
24 janvier 2019	Actions gratuites	80 870	75 170	5 700	-
15 octobre 2019	Actions gratuites	130 000	-	32 500	97 500
14 mai 2020	Actions gratuites	1 420 000			1 420 000
		1 907 807	299 731	90 576	1 517 500

Date d'attribution	Type	Nombre d'actions restant à émettre à l'issue de la période d'acquisition 31/12/2019	Evolution du nombre d'actions gratuites			Nombre d'actions restant à émettre à l'issue de la période d'acquisition 31/12/2020
			Attribuées au cours de l'exercice	Acquises et émises au cours de la période	Caduques au cours de la période	
30 janvier 2018	Actions gratuites	31 549	-	31 549	-	-
30 janvier 2018	Actions gratuites	19 000	-	5 000	14 000	-
24 janvier 2019	Actions gratuites	75 170	-	75 170	-	-
15 octobre 2019	Actions gratuites	130 000	-	-	32 500	97 500
15 mai 2020	Actions gratuites		1 420 000	-	-	1 420 000
		255 719	1 420 000	111 719	46 500	1 517 500

Tableau synthétique des bons de souscriptions d'actions remboursables au 31 décembre 2020.

Au 31 décembre 2020, les tirages suivants ont été réalisés :

Date d'émission des BSAR	BSAR	Valeur des BSAR
1 ^{er} juillet 2020	1 à 10	200 000,00 €
31 août 2020	11 à 20	200 000,00 €
7 décembre 2020	21 à 30	200 000,00 €
TOTAL EMIS	30	600 000,00 €
solde à émettre	90	1 800 000,00 €

Date d'exercice des BSAR	BSAR	Nombre d'actions émises	Prix d'exercice
17 juillet 2020	1 à 10	1 336 898	0,1496 €
31-août-20	11 à 20	1 279 590	0,1563 €
7-déc.-20	21 à 30	1 344 086	0,1487 €
TOTAL EMIS	30	3 960 574	

NOTE 14 : REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS

La rémunération des membres du Conseil d'administration est la suivante :

Rémunération des mandataires sociaux	31/12/2020	31/12/2019
Rémunérations brutes fixes versées	262 741	302 233
Avantages en nature	4 369	2 185
Rémunérations en qualité d'administrateur (anciens jetons de présence)	40 000	55 000
TOTAL hors paiements fondés sur des actions	307 111	359 417
Paiements fondés sur des actions	233 784	40 232
TOTAL	540 895	399 649

Par ailleurs, la Société a mis en place des contrats de consulting et de royalties avec un administrateur non dirigeant. La charge constatée à ce titre est la suivante (en euros) :

	31/12/2020	31/12/2019
Contrat de consulting avec Maurice Bourlion Prestations de conseil en matière de design, de recherche et développement, de production à grande échelle des produits fabriqués par la Société ainsi qu'en matière de stratégie et de gestion de propriété intellectuelle de la Société	-	5 612
Contrat de redevances avec Maurice Bourlion Conclu en Novembre 2006. Maurice Bourlion reconnaît pleine et entière propriété sur certains brevets et renonce à tout droit de propriété sur lesdits brevets, en contrepartie de quoi, la Société paie à Maurice Bourlion une redevance de 2.5% du prix de vente HT de tout dispositif livré ou transmis.	202 788	186 788
Contrat d'exploitation sur les brevets Entry Point avec Maurice Bourlion Conclu en 15 mars 2015 La société paie des royalties de 2% à Maurice Bourlion pour l'exploitation de ces brevets avec un minima annuel.	35 000	35 000

NOTE 15 : INDEMNITES DE DEPART LA RETRAITE

Les hypothèses retenues pour le calcul de ces engagements en conformité avec la recommandation 2003-R 01 du CNC sont les suivantes :

Application de la convention collective des ingénieurs et cadres de la métallurgie.

HYPOTHESES	31/12/2020	31/12/2019
Convention collective	Métallurgie	
Taux d'actualisation	0,33%	0,62%
Age de départ à la retraite	65 - 67 ans	65 - 67 ans
Augmentation annuelle future des salaires	1,00%	1,00%
Table de mortalité	INSEE 2017	INSEE 2017
Rotation du personnel	Moyen (Turn-over moyen)	Moyen (Turn-over moyen)

A la clôture l'engagement comptabilisé dans les comptes de la société s'élève à 56 671 €.

L'effectif à la fin de l'exercice 2020 est de 11 personnes stable par rapport au 31 décembre 2019.

NOTE 16 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Formation

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le compte personnel de formation (« CPF ») se substitue au droit individuel à la formation (« DIF »).

Covenants financiers

Du fait du remboursement anticipé du contrat d'emprunt obligataire IPF Fund, la Société n'a plus de covenants financier à respecter.

Sûretés et nantissements

Le Conseil d'administration du 28 août 2018, en vue de garantir les engagements souscrits par la Société dans le cadre de l'Emission Obligataire, a autorisé, au profit des sociétés Norgine Venture Capital et Harbert European Growth Capital, l'octroi des sûretés.

Celles-ci ont été mises en place le 26 septembre 2018 et sont constituées comme suit :

- i. un acte de nantissement de droits de propriété industrielle intitulé «Intellectual Property Security Agreement » portant sur certaines marques et brevets américains détenus par la Société avec les sociétés Norgine Venture Fund I SCA SICAR et Harbert European Specialty Lending Company II, sarl (en qualité de Titulaire d'OBSA) et les représentants de la Masse des Titulaires d'OBSA ;
- ii. un acte de nantissement de droits de propriété industrielle intitulé «Contrat de nantissement de droits de propriété industrielle» portant sur certains brevets détenus par la Société avec les sociétés Norgine Venture Fund I SCA SICAR et Harbert European Specialty Lending Company II, sarl (en qualité de Titulaire d'OBSA) et les représentants de la Masse des Titulaires d'OBSA ;
- iii. une convention de garantie et sûreté US intitulée « Guaranty and Security Agreement », portant sur les actifs présents et futurs de la filiale US de la Société, conclue entre la Société SpineGuard Inc., filiale de la Société, avec les sociétés Norgine Venture Fund I SCA SICAR et Harbert European Specialty Lending Company II, sarl (en qualité de Titulaire d'OBSA) et les représentants de la Masse des Titulaires d'OBSA ;
- iv. un acte de nantissement de soldes de comptes bancaires intitulé «Pledge of Bank Accounts Balances Agreement (contrat de nantissement des soldes de comptes bancaires), portant sur l'ensemble des comptes bancaires français détenus auprès de la banque de la Société avec les sociétés Norgine Venture Fund I SCA SICAR et Harbert European Specialty Lending Company II, sarl (en qualité de Titulaire d'OBSA) et les représentants de la Masse des Titulaires d'OBSA et ;
- v. un acte de nantissement de soldes de comptes bancaires américain intitulé «Deposit Account Control Agreement (DACA), portant sur l'ensemble des comptes bancaires américains détenus auprès de la banque de la Société avec les sociétés Norgine Venture Fund I SCA SICAR et Harbert European Specialty Lending Company II, sarl (en qualité de Titulaire d'OBSA) et les représentants de la Masse des Titulaires d'OBSA ;

étant précisé que ces sûretés ont toutes été effectivement octroyées le 26 septembre 2018 et seront levées à l'échéance à bonne fin de la dernière émission obligataire.

NOTE 17 : CONTINUITE D'EXPLOITATION

Bien que la société ait généré une perte de 2 226 089 K€ au titre de l'exercice 2020, l'hypothèse de la continuité de l'exploitation a été retenue par le Conseil d'administration compte tenu :

- du niveau de la trésorerie consolidée et des équivalents de trésorerie au 31 décembre 2020, qui s'élève à 1 222 K€,
- de l'encaissement prévisionnel du CIR 2020 pour un montant de 182 K€,
- de la trésorerie consommée par l'activité attendue sur 2021,
- des tirages de 1 800 K€ sur le premier trimestre 2021 sur la ligne en fonds propres,

- de la mise en place d'une ligne de financement flexible et sécurisée par Bons de Souscription d'Actions Remboursables (BSAR) et programme d'intéressement avec la société Nice & Green à hauteur de 10 M€ sur 36 mois.
- de la recherche active de financements alternatifs, notamment par la conclusion d'accords stratégiques de partenariats avec l'industrie,
- et de la renégociation de la dette existante d'ici la fin de l'exercice 2020 dans le cadre de la procédure de sauvegarde octroyée le 12 février 2020 par le Tribunal de Commerce de Créteil.

NOTE 18 : FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Les faits marquants qui ont fait l'objet, pour la plupart, de communiqués de presse en 2020 sont décrits en section 2.1.1 du présent rapport financier.

NOTE 19 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les évènements postérieurs à la clôture sont décrits en section 2.1.12.1 du présent rapport financier.

VII. Rapports du commissaire aux comptes sur les comptes statutaires et consolidés

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

SpineGuard

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale des actionnaires de la société **SpineGuard**,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société **SpineGuard** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de cet exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Continuité d'exploitation » de la note 2.1 « Principe d'établissement des comptes » de l'annexe des comptes consolidés qui expose les hypothèses sous-tendant l'application du principe de continuité d'exploitation.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

- Les actifs non courants, notamment le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, sont évalués sur la base de leur valeur recouvrable selon les modalités décrites dans la note 3.3 « Perte de valeur des immobilisations incorporelles, corporelles et du goodwill » et la note 3.1 « Immobilisations incorporelles et goodwill » de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs recouvrables, et à vérifier que les notes de l'annexe donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Neuilly-sur-Seine, le 8 avril 2021

Le commissaire aux comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

Olivier Bochet

Associé

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

SpineGuard

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux actionnaires de la société **SpineGuard**,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **SpineGuard** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Continuité d'exploitation » de la note 17 de l'annexe des comptes annuels qui expose les hypothèses sous-tendant l'application du principe de continuité d'exploitation.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

- Les titres de participation sont évalués sur la base de leur valeur recouvrable selon les modalités décrites dans la note 7 « Titres de participation, créances rattachées et créances commerciales » de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fonde cette valeur recouvrable, à contrôler la cohérence des hypothèses retenues, à revoir les calculs effectués par la société et à vérifier que la note de l'annexe donne une information appropriée.
- Le fonds de commerce est évalué sur la base de sa valeur recouvrable selon les modalités décrites dans la note 2 « Fonds commercial » de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fonde cette valeur recouvrable, et à vérifier que la note de l'annexe donne une information appropriée.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et

dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article [D. 441-6](#) du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et

appropriées pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société² à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine, le 8 avril 2021

Le commissaire aux comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

Olivier Bochet

Associé